

2

Mr Christophe NOUHET  
Chez Bailloux  
17130 Messac

**OBJ : ENQUETE PUBLIC PROJET EOLIEN MESSAC**

## **Monsieur le commissaire enquêteur**

Dans le cadre de la seconde enquête publique du projet éolien de Messac, je viens vers vous pour exprimer de nouveau notre ferme opposition à ce projet destructeur.

En effet après plusieurs batailles que nous avons menées nous avons obtenu déjà 2 victoires : une 1 ère avec un avis négatif du commissaire enquêteur lors de la 1ere enquête public et une seconde victoire plus mitigée en cours administrative d'appel de Bordeaux.

La cour a annulé l'autorisation le 30 aout 2021 et donné un sursis de 12 mois afin de produire des éléments complémentaires, on ne peut pas dire que le promoteur ait été réactif, on peut constater que ce délai a été plus que doublé afin de présenter les éléments demandés par la cour ...

Il n'est à l'évidence pas simple de contrecarrer nos arguments en faveur d'un refus d'autorisation ...

Mais gagner des victoires ne nous présage pas de gagner la guerre, c'est pourquoi je vais tenter de convaincre de nouveau d'émettre un avis défavorable pour cette nouvelle enquête publique.

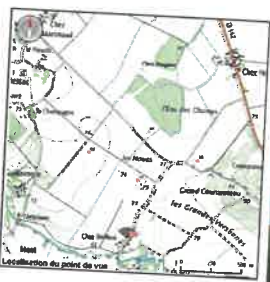
### **1/ Le paysage et la saturation visuelle**

Nous sommes Chez Bailloux les plus près des éoliennes du projet, à savoir 533 m pour la plus proche et 3 éoliennes sur 4 à moins de 1000 m...,

Dans l'étuded'impact PV 50 de l'étude paysagère volet paysagé 181 il est noté :

« Il y a une modification sensible du paysage quotidien et note un effet de miniaturisation des trames végétales et bâtie. Depuis les jardins privatifs la végétation et les éléments bâtis filtrerons efficacement les vues vers les éoliennes. Même si l'enjeu es moyen l'impact est Fort »

Prise de vue  
 Date : 14/03/2016  
 Coordonnées Lambert 93 (mètres):  
 X : 441 800  
 Y : 6 478 028  
 Orientation : N8°  
 Distance de l'éolienne la plus proche : 486 m  
 Projection du panorama : cylindrique



Etat existant  
 En limite Nord du hameau de Chez Bailloux, les vues sont ouvertes sur des cultures.

Visibilité des éoliennes  
 L'implantation en quadrilatère sera lisible avec la perception du recul entre E4 et E1. Les éoliennes ont une hauteur apparente forte.

Impact paysager  
 Il y a une modification sensible du paysage global et on note un effet de juxtaposition sur les trames végétales et bâties. Depuis les lieux privés, la végétation et les éléments bâtis limitent efficacement les vues vers les éoliennes, même si l'enjeu est moyen, l'impact éoliennier est fort.



Pour restaurer le véritable état du photomontage, observé à une distance d'environ 35cm sur un format A3

Je pense que le rédacteur de cette petite légende a omis de se rendre sur place pour constater que depuis notre jardin privatif il n'existe aucune végétation et éléments bâtis entre notre habitation et les éoliennes, la seule végétation se résume par intermittence à des cultures de tournesols de céréale type blé orge ou actuellement du colza hauteur de culture maximum 1,5m pour masque des engins de 150 A 180 m de haut , je vous laisse juge ;  
 D'ailleurs le commissaire enquêteur de la 1ère enquête publique avait pris la précaution de se rendre sur place à son initiative et a pu le constater.  
 On peut par conséquent mettre en doute certaines études d'impact et que certains rédacteurs ne se rendent pas sur place ;  
 Ils rédigent de leurs bureaux citadins.  
 Je vous invite d'ailleurs à vous rendre sur place si vous le souhaitez pour évaluer la situation.

Pour résumer et compléter, si ce projet aboutit nous aurons en face de notre jardin d'agrément 4 éoliennes à moins de 1500 m sans aucun écran végétal et

bâtit, et une douzaine à moins de 4 km en pleine face que l'on verra sans aucun doute car elle mesurent 180m .

Je rappelle simplement que l'académie de médecine préconise une distance minimum de 1500m, on en est bien loin.  
Je ne parle pas des nombreux litiges sur la santé animale et humaine qui sont relevés et toujours en instruction sur l'ensemble du territoire ..

## 2/ La Biodiversité

La cour d'appel de Bordeaux a annulé l'autorisation d'implantation d'éolienne tant elle ne comporte pas la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Celle-ci doit être délivrée en principe par la préfecture et en connaissance de cause ;

Je suis très surpris et en même temps je me pose des questions :  
En effet nous avons reçu le 13 avril 2023 un avis d'enquête publique :

« Il sera procédé du **mardi 2 mai au mardi 6 juin 2023 inclus**, soit une durée de 36 jours, dans la commune de Messac à une enquête publique sur le dossier de demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et les éléments complémentaires à l'étude d'impact présentés par la sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC pour le projet de parc éolien. »

La préfecture rédige pour le PUBLIC un avis qui nous laisse 18 jours avant le début de l'enquête pour étudier avaler et digérer un dossier qui comporte plus de 50 dossiers contenant pour certains plus 100 pages ;

Dans cet avis il résume : DEMANDE DE DEROGATION « espèces et habitats protégés » et .....

Il ne nous aura pas échappé que la bonne formulation aurait été :

**DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTUCTION D'ESPECES PROTEGEES**  
!!

En effet cette formulation prête à confusion et dissimule l'objet même de destruction, cela manque de transparence vis avis d'un public non averti .

*une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable. »*

### BRAN encerclé BRAN sinistré ..

#### Notre député Raphaël Gérard :

Je me réjouis de l'avis défavorable concernant le projet éolien à Messac. J'avais déjà fait savoir mon opposition dans le cadre de l'enquête publique lancée au niveau local.

Si je souscris évidemment à la nécessité de créer les conditions favorables à une transition énergétique en milieu rural compte tenu du défi climatique qui se pose à nous, je regrette la multiplication de projets éoliens de petites tailles dans le secteur de la Haute-Saintonge, que ce soit à Baignes, à Nieuil le Virouil, à Allas Bocage, sans qu'une stratégie d'ensemble ne soit construite en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les réalités géographiques du territoire de Haute-Saintonge ne me semblent pas propices à l'installation de parcs éoliens. (Source Facebook);

#### Notre Maire. :

Notre maire est lui-même opposé au développement éolien en haute Saintonge si l'on s'en réfère au document qu'il a signé lors des élections départemental .

2

Je ne vais pas lourdement insister, concernant la biodiversité un avis émane des services de l'état à travers le conseil national de la protection de la nature ;

Autant je peux émettre un avis sur les impacts visuel et paysager concernant le projet, mais je laisse aux experts bien plus compétents et aguerris que moi soumettre un avis sur la biodiversité.

Vous retrouverez donc au milieu des 54 fichiers du site de la préfecture un AVIS motivé du CNPN rédigé par un expert indépendant de haut vol dont la conclusion est sans appel.

### AVIS DEFAVORABLE

Nous avons donc bien compris que ce projet n'est pas le bienvenu pour ces espèces protégées, la préfecture ne doit donc pas délivrer cette dérogation.

**3 / Une majorité de communes voisine directement impacté ont émis un avis défavorable.**

En effet, MERIGNAC, VANZAC, BRAN, LEOVILLE, CHATENET, VIBRAC, TUGERAS SAINT MAURICE .....

Notre président de la républiquedisait en janvier 2020:

**16 JANVIER 2020**

**Emmanuel Macron à Pau – Le consensus sur l'éolien est en train de s'affaiblir dans notre pays**

"La capacité à développer massivement de l'éolien, il faut être lucide, elle est réduite""Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays""Je regarde les choses comme vous, telles qu'elles se passent du territoire, on ne peut pas l'imposer d'en haut""Des phrases extraites de la déclaration d'Emmanuel Macron à Pau le 14 janvier 2020

Notre 1ere ministre : Elisabeth BORNE

Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, s'exprimait devant le Sénat en ces termes : « Il y a des emplacements de parcs éoliens en Co visibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a

2

POSITION DES CANDIDATS A L'ELECTION DEPARTEMENTALE  
SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN INDUSTRIEL EN HAUTE SAINTONGE

Nom, Prénom : ..... SEGUIN Bernard .....

Candidat aux élections départementales des 20 et 27 Juin 2021 sur le canton de  
..... LES TROIS MONTS .....

Me déclare être

- ~~Favorable\*~~
- Défavorable \*

Au développement de l'éolien industriel en Haute Saintonge

Fait à ..... NESSEZ ....., le 10 juin 2021

Nom, Prénom SEGUIN Bernard

Signature




\*Rayer la mention inutile

2

Pour conclure vous l'avez compris nous sommes fermement opposés à ce projet et nous mèneront toutes les batailles pour gagner la guerre.

CHRISTOPHE NOUHET  
0650218458  
MESSAC CHEZ BAILLOUX  
MERIGNAC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Nouhet', written over the printed name and phone number.

5

M. Patrice Pelleu  
et sa famille.  
Le Paradis  
17130 MESSAC

Retraité secteur bancaire.  
Propriétaire à Messac Paradis  
depuis 1992

M. Jean Marie CLERGET  
Commissaire Enquêteur.

Messac le 9.05.2023.

A l'attention de M. CLERGET Jean Marie  
objet 2<sup>e</sup> Enquête d'Uti. Publique.

Monsieur.

Je tenais à primer mon vif REFUS pour  
l'implantation d'un parc éolien à Messac 17130  
pour des raisons suivantes - (djà exprimées lors  
de la précédente enquête ! ) : pour l'essentiel :

- Risque son site, les éoliennes seront à  
500m des premières habitations, alors que l'académie  
de médecine nicésise 1,5Kms. minimum.  
il faut appliquer le principe de précaution.
- Des informations fiables, inexistantes ou  
parcellaires.
- Aucune mesure du vent, à hauteur, Pas de  
mat de mesure ? des mesures au ras du sol ??
- Risque de destruction d'espèces protégées  
près de ce projet d'implantation.

.../...



Je trouve personnellement scandaleux que l'on érige des éoliennes à proximité des maisons d'habitation, pour des rendements industriels minimes, et des risques sanitaires élevés (bruits, vibrations visuelles et sonores).

J'espère que ma requête, jointe à d'autres, permettra d'annuler ce projet catastrophique pour des humains et la faune.

Recevez Monsieur le commissaire enquêteur mes salutations respectueuses.

Patricia Delletier  
née le 26.08.1948.

Mme Brigitte NOUHET  
Chez BAILLOUX  
17130 MESSAC

7

**OBJ : ENQUETE PUBLIC PROJET EOLIEN MESSAC**

Monsieur le commissaire enquêteur

Je vous écris dans le cadre de la nouvelle enquête publique demandée par la cour d'appel de Bordeaux pour le projet éolien de Messac.

Je dis , nouvelle enquête publique dans la mesure ou une précédente avait été réalisée en aout 2018 pour laquelle le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable.

En effet après avoir écouté la population locale et étudié avec précision les études d'impacts, son avis était sans appel, l'une des principales motivations était l'encerclement et l'impact cumulé des 2 autres projets qui sont maintenant en phase de construction.

C'est d'ailleurs ce qu'avait relevé la cour d'appel de Bordeaux saisie par les riverains et l'association.

A ce sujet je ne vois pas d'évolution sur la saturation visuelle et l'encerclement.

Les solutions apportées par le porteur du projet ne proposent que la plantation de haies pour réduire les impacts, mais le paysage sera irréversiblement impacté par les effets cumulés, de saturation visuelle et d'encerclement.

Les haies ne poussent pas en huit jours et ne masqueront jamais un champ de 16 éoliennes de 150 A 180 m de haut devant notre habitation.

Je suis également très inquiète pour ma santé et celle de mes enfants par la proximité des 4 éoliennes depuis notre résidence dont 3 sur 4 sont à moins de 1000 m et la plus proche a 533 m.

Les effets sur la santé répertoriés à ce jour maintiennent mon inquiétude et les préconisations de 1500M de l'académie de médecine l'atteste ;

Je peux vous rappeler que lorsque la loi a été voté, la ministre en charge de l'écologie à cette période affirmait que la loi des 500 m était du cas par cas !!(Ségolène Royale )

Je peux vous affirmer qu'aucune concertation n'a eu lieu au départ du projet.

Quand on récence aucun écran végétal ou de bâtis entre mon habitation et les éoliennes la loi des 500 m mériterait une meilleure prise en compte.

Nous n'avons malheureusement reçu aucune information au lancement du projet alors que nous sommes les plus près du projet (533 m).

Peut être que le fait d'être en résidence secondaire nous privent de ce droit ?

7

La cour d'appel demande également que le promoteur obtienne une dérogation pour destruction d'espèces protégées et la préfecture sollicite notre avis lors de cette enquête publique !

Je ne peux qu'enjoindre le préfet de ne pas délivrer cette dérogation « espèces et habitat protégés »

Il ne nous aura pas échappé qu'il s'agit d'une dérogation pour Destruction d'espèces protégées.

Si on se réfère aux rapports du conseil national de la protection de la nature, son avis est défavorable et sans Ambiguïté, et ce ne sont pas les mesurette de bridage du promoteur qui vont le faire changer d'avis !!

Pour ces raisons qui ne sont pas exhaustives je suis fermement défavorable, vous l'aurez compris

Brigitte NOUHET  
Chez Bailloux  
Messac

le 11/05/2023



Scapin Tullig  
Chez Markovitch  
17500 Vanzac



Commissaire Tugiteau  
17430 Messac  
Bris d'Inqrite Public

### Bonjour

Ma famille se situe à l'heure du projet Eoétren  
Je m'interroge au sujet du "Ventilateur", de son impact,  
de son empreinte, ainsi que ses bienfaits sur la biodiversité.

L'Espira humaine n'a pas recensé tout le vivant sur la  
planète Terre, qu'il s'agit de ça, la plupart des espèces  
restent à découvrir, selon le Musée National d'Histoire  
Naturelle, il y en a jusqu'à ne fais plus à répertorier.

Le budget consacré à l'exploration des fonds marins est  
infime en comparaison à celui de l'Espace, les sommes  
allouées à la construction et la plantation des côtières  
est astronomique.

Tenez-vous le front de mes yeux, mais pas de yeux de pour  
comprendre et entendre cette aberration d'un si de sens.

Et un après avoir marché sur la lune, j'en  
ai penser l'on puisse se servir de l'atmosphère de la  
poudre, en attendant l'annonce sur la tête.

DUSSAULD Line  
3, Impasse Moulin Négrier  
17210 MERIGNAC

11  
+ chf uss

à l'attention de

Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : *Opposition au projet éolien de Messac (17130)*

à Mérignac, le 17/05/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je pense que la Sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC ne doit pas obtenir de dérogation pour destruction d'espèces et d'habitats protégés. Elle ne doit pas être autorisée à mettre en œuvre son projet.

**Le complément d'étude est insuffisant.**

Pour l'inventaire de l'avifaune, seuls deux passages récents ont été réalisés en migration postnuptiale : le 18/10 et le 09/11/2021. Ce sont des observations d'une heure effectuées sur 2 jours alors que les migrations se font sur plusieurs mois. Le bureau d'étude BIOTOPE décrit les limites de la méthode dans le « Dossier de demande de dérogation portant sur des espèces sauvages protégées », annexe1, paragraphe « Limites méthodologiques » p. 262 : « *Il reste néanmoins important de noter que les passages effectués ne permettent pas de prendre en compte toutes les espèces. Cela est particulièrement avéré lors des périodes migratoires où les déplacements d'oiseaux s'échelonnent sur plusieurs mois, de jour comme de nuit. L'analyse de la migration ne se base que sur des observations visuelles réalisées en journée. L'aire d'étude n'a pas fait l'objet d'étude par radar.* »

En période pré-nuptiale ou d'hivernage, aucune observation supplémentaire n'a été faite depuis la dernière enquête publique.

**L'étude d'impact ne prend pas en compte la réalité du terrain : de nombreux oiseaux en halte migratoire.**

Le 11 novembre 2021, deux jours après les observations du cabinet d'étude, j'ai pu observer, photographier et filmer **une centaine de grues cendrées en halte migratoire**, posées sur l'aire d'étude rapprochée : au bord et dans le fossé du lieu-dit « Les Noues » (films en annexe : MVI\_4286, 4287, 4288, 4290). BIOTOPE en comptabilise seulement 87 en cumulant les observations des 2 jours.

En période postnuptiale, j'ai également pu photographier des cigognes blanches dans différents lieux de la commune de Mérignac. D'autres ont été observées sur la commune de Messac, notamment au lieu-dit « Chez Bailloux ».

Le 26 février 2022, j'ai pu observer, photographier et filmer **environ 170 pluviers dorés**, en halte migratoire ou hivernage, posés sur l'aire d'étude rapprochée à proximité du lieu-dit « Le Paradis » (2 films en annexe : MVI\_4596, 4597). BIOTOPE en comptabilise seulement 4 en deux jours d'étude complémentaire, alors qu'ils en avaient dénombrés 398 dans la première partie de l'étude d'impact.

Des vanneaux huppés ont été observés à la même période, dans l'aire d'étude rapprochée. Là encore, ces observations ne permettent pas de prendre en compte toute l'avifaune de la zone. Je pense qu'elle est sous-estimée.

### **Une étude non documentée**

L'observation des grues cendrées, le 11/11/2021 et celle des pluviers dorés le 26/02/2022, mentionnées précédemment, ont été enregistrées sur le site : [www.faune-charente-maritime.org](http://www.faune-charente-maritime.org). Dans la première partie de l'étude d'impact sur l'avifaune réalisée avant l'enquête publique de 2018, l'inventaire faisait référence à une documentation prise sur ce site, mis en place par la LPO17 et qui répertorie les observations faites en Charente Maritime. Pourquoi BIOTOPE n'a-t-il pas continué à se documenter auprès de [www.faune-charente-maritime.org](http://www.faune-charente-maritime.org) ? Si une recherche avait été faite pour l'étude complémentaire, auprès de cette base de données, ils auraient comptabilisé les grues et les pluviers dorés que j'ai pu observer. A moins que les données gênantes soient écartées !

### **Des aires d'étude insuffisantes.**

L'aire d'étude rapprochée n'englobe pas les milieux périphériques favorables au développement d'espèces spécifiques : la ripisylve de la Pimparade (ou Pimperade) et les milieux humides qui la jouxtent n'ont pas été pris en compte pour l'étude de la faune et de la flore. Des habitats y sont répertoriés (DOCOB, site de la région). Pas de points fixes d'observation dans ces zones humides. La vallée de la Seugne, site Natura 2000 est écartée de la zone balayée par des transects.

### **Des imprécisions, une démarche non rigoureuse ne tenant pas compte de la réglementation.**

Dans le dossier « Volêt faune, flore et milieux naturels de l'étude d'impact » rédigé par BIOTOPE, tableau 30 p. 125, 126, 127, les commentaires englobent les individus de passage et les individus en halte. Pour les grues par exemple : « *observations majoritaires d'individus en migration active et de quelques individus en transit local et en halte migratoire* ».

Dans ce même tableau, le cabinet d'étude conclut pratiquement dans tous les cas à un « enjeu faible », c'est à dire à un « enjeu de portée locale, à l'échelle d'un ensemble cohérent du paysage écologique » comme le précise l'échelle retenue. Nous devons comprendre que pour toutes les espèces étudiées l'enjeu ne se limite pas à la seule aire d'étude (stade de moindre enjeu). L'échelle choisie p.51 pour qualifier les enjeux passe de faible à moyen : « enjeu de portée départementale à supra-départementale ». L'enjeu modéré n'est pas défini. Cette échelle tend à maintenir l'enjeu au stade « enjeu faible » même avec une portée de plusieurs dizaines de km. Cela veut dire que pour conclure à un enjeu moyen en Charente Maritime, la portée doit atteindre le nord du département (plus de 150 km) ?

Cette échelle ne semble pas normée et les critères autres que géographiques ne sont pas bien définis. De même le passage de « enjeu » à « impact » semble flou.

P 50-51, il est précisé que « *Les listes de protection ne sont pas nécessairement indicatrices du statut de rareté / menace des espèces.* », « *Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils* », « *Ces documents de référence pour l'expertise, présentés en annexe 5, n'ont pas de valeur juridique.* », « *Aucune considération de statut réglementaire n'entre dans cette évaluation.* »



### **La présentation des résultats de l'étude vise à influencer le lecteur.**

Toujours dans le tableau 30, une colonne % de l'effectif fait apparaître des taux plutôt bas pour chaque espèce répertoriée. En quoi le grand nombre de pigeons ramiers fait diminuer l'importance des autres espèces ?

L'enjeu modéré qui n'est pas défini est sur fond vert, ce qui laisse penser qu'il est de moindre impact que l'enjeu faible.

### **Éviter, réduire.**

Comme le mentionne BIOTOPE, les migrations durent plusieurs mois, de jour comme de nuit. Il sera impossible d'arrêter les éoliennes pendant les migrations des différentes espèces.

### **Des mesures compensatoires insuffisantes.**

L'évaluation des dommages créés par le parc et des bénéfices qu'apporteraient ces mesures n'est pas quantifiée. Ces mesures ont été choisies plus par opportunité que dans une démarche scientifique de compensation.

Concernant la première mesure « Maintien des pratiques agricoles », je ne vois pas en quoi le fait de ne rien changer aux habitudes apporte une compensation.

Il pourrait être intéressant que la commune de Messac prévoit des arrêtés contre les canons effaroucheurs d'oiseaux dans la zone d'étude du projet.

### **L'impact résiduel est volontairement sous-estimé.**

p. 241, ils parlent de « *risque de destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées* » et terminent en disant qu'« *il est possible de conclure à l'absence d'effet notable du projet sur les populations d'espèces protégées d'oiseaux et de chauve-souris présentes sur le site de projet de parc éolien de Messac.* »

La destruction d'espèces protégées suite à l'installation d'un parc éolien dans une zone où les oiseaux et les chiroptères sensibles ont été identifiés ne relève pas de l'accident. C'est un choix fait délibérément.

La conclusion sur l'absence d'effet notable est non fondée.

### **Effets cumulés avec les autres parcs éoliens.**

Le cumul de plusieurs parcs éoliens entraîne une saturation visuelle, elle détruit les paysages et l'environnement sonore, ici, caractéristiques de la campagne de Charente Maritime et de Charente.

Deux parcs éoliens proches :

- Baignes/Chantillac, Qenergy prévoit une livraison et un montage des éolienne pour le printemps/été 2024.

- Baignes, EDF Renouvelables prévoit un montage des machine à l'automne 2024.

Si le projet de Messac se réalise, la commune de Bran et des hameaux comme « Chez Nouhet » seront complètement encerclés. Aucune étude n'a été faite sur les effets cumulés des parcs sur la commune de Bran.

Ce projet destructeur qui n'est pas en accord avec le ScoT de Haute-Saintonge doit être abandonné.

Je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur, pour la prise en compte des éléments mentionnés dans ce courrier.

Line DUSSAULD

Gérard ROBERT  
chez Martineau  
1, Route des pins  
17130 MESSAC

(13)

M. Jean Marie CLERGET  
Commissaire enquêteur

le 22 mai 2023

Monsieur le commissaire,  
Lors de la 1<sup>ère</sup> enquête publique, j'ai dit NON au projet éolien sur la commune de Messac, je perdure dans le refus. Cette 2<sup>ème</sup> enquête publique concerne le dossier de demande de dérogation "espèces et habitats protégés", ce qui n'est pas écrit clairement, c'est que cette dérogation est pour autoriser le promoteur à TUER des espèces protégées. Ce qui est intolérable, voir impensable, ignoble.

Des institutions nationales (MRAE - CNPN) ont jugé

DEFAVORABLE ce projet.

Pour le 2<sup>ème</sup> volet de cette enquête, cela concerne les études d'impact, où le promoteur devait fournir des éléments complémentaires. Là encore ils sont quelque peu succincts voir incomplets. Une fois de plus il ne prend pas en compte ou peut, les effets cumulés avec les 12 éoliennes de Baignes et Chantillac, tel que le village de Bsoon serait complètement encerclé.

Je suis pour une transition énergétique, mais il y a d'autres possibilités que les éoliennes.

Par exemple la géothermie, comme à Tonzac depuis longtemps mettre des panneaux solaires sur les bâtiments publics les toits des grandes surfaces, les parkings couverts, les friches non utilisables pour la culture.



- Notre Haute Saintonge est une région très ensoleillée.
- Les éoliennes NON, ces machines ne sont pas écologiques
- 1) Fabriquées à l'étranger, donc empreinte carbone transport.
  - 2) L'installation, des centaines de tonnes de béton dans le sol, noria de toupees empreinte carbone
  - 3) Les terres rares pour les électro-aimants, gisement à l'étranger l'extraction (conditions) affinage, transport - empreinte carbone
  - 4) Le produit réfrigérant (glycol) hautement toxique il y a déjà eu des fuites et des incendies.
  - 5) Les câbles électriques en cuivre gisement à l'étranger extraction, affinage, treilage empreinte carbone et j'en oublie.

Les éoliennes (23% de charge, moyenne nationale) nous n'avons pas assez de vent, 2% de production d'électricité pour des milliards d'euro de dépense -

Le promoteur dit que c'est un motif d'intérêt public majeur ? c'est surtout pour faire du "fric".

Maintenant concernant les parcelles dites de compensation le promoteur va donc mettre des pancartes, pour indiquer où les oiseaux doivent se déplacer !!!

Concernant les chiroptères, celles où pourront aller nicher dans cette bâtisse (voir en annexe), la municipalité a acheté cette maison pour en faire la nouvelle mairie (108 habitants, 3h d'ouverture par semaine.)

A-t-elle prévue des nichoirs dans la toiture en rénovation par contre la partie la plus ancienne, datant du XVI<sup>e</sup> siècle n'existe plus

Cette partie, comme <sup>N3</sup> l'indiquait l'épigraphie  
en fronton à été détruite, il y a peu pour faire  
un parking -

Le promoteur dit pour la sauvegarde de la faune  
et de la flore, brider ses machines, la nuit, pendant  
les semailles, récoltes (2 fois par an) période de  
nidification, passage des grues, des cigognes ...  
Le rendement ne sera pas étée à la hauteur des  
prévisions.

Monsieur le commissaire enquêteur je vous prie  
d'agréer mes cordiales salutations -

Berard Robert, un résident en copro

pièces jointes

annexe 1 : accord sur la conservation des chauves-souris

annexe 2 : Protection

annexe 3 : évaluation des potentialités de gîte.



annete 1

13/1

# Accord sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe

---

L'**Accord sur la conservation des populations de chauve-souris européennes**, ou **Eurobats**, est un traité international concernant la conservation des chiroptères. Cet accord a été développé sous les auspices de la convention de Bonn et a été signé en 1994.

## Liens externes

---

- « UNEP/EUROBATS Agreement on the Conservation of Populations of European Bats » (<http://www.eurobats.org/>) Site internet de l'accord Eurobats

---

Ce document provient de « [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Accord\\_sur\\_la\\_conservation\\_des\\_populations\\_de\\_chauves-souris\\_en\\_Europe&oldid=179258356](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Accord_sur_la_conservation_des_populations_de_chauves-souris_en_Europe&oldid=179258356) ».

 LES CHAUVES-SOURIS LE PLAN NATIONAL  
D'ACTIONS LE RÉSEAU CHIRO AGIR POUR LES  
CHAUVES-SOURIS

Annexe 2

13/2

## Protection

Les 36 espèces de chauves-souris sont toutes protégées par différentes conventions et lois.

### Internationales et européennes

- La Convention de Bonn (23/06/1979) sur la conservation des espèces migratrices (Annexes).
- La Convention de Berne (19/09/1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Annexes).
- L'Accord EUROBATS (4/12/1991) à propos de la conservation des populations de Chauves-souris d'Europe (Amendement 1 et Amendement 2).
- La Directive européenne Habitats-Faune-Flore (CEE N°92/43) annexe IV indique que les microchiroptères nécessitent une protection stricte. L'annexe II dresse une liste des espèces d'intérêt communautaire.

### Nationales

- Loi de protection de la nature de 1976 : Toutes les espèces de chauves-souris présentes en France sont protégées.
- Arrêté ministériel du 23 Avril 2007 (Modifié le 15/09/2012) : Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des chauves-souris dans le milieu naturel, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des chiroptères. Sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, sont interdits la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

**Détruire des chauves-souris, les capturer, les déplacer ou porter atteinte à leur gîte et/ou leurs habitats est formellement interdit.**

## XIV.1.3 Evaluation des potentialites de gite

Cf. Carte 43 : *Potentialité d'accueil pour les gîtes à chauves-souris sur l'aire d'étude rapprochée*

13/3

L'ensemble de l'aire d'étude a été parcouru afin d'évaluer ses potentialités d'accueil en termes de gîtes à chauves-souris.

Cet inventaire a consisté en la recherche des arbres potentiellement favorables au gîte des chauves-souris ; aucun gîte anthropique ne se trouve au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit d'arbres vivants ou morts, présentant des cavités, des loges de pic, des fissures, des décollements d'écorces, des carles, des échardes et autres « accidents » (PÉNICAUD, 2000) ou gros troncs de lierre (RICHARDSON, 1985) pouvant accueillir des chiroptères, en période hivernale et/ou estivale.

Il n'existe qu'un seul boisement au sein de l'aire d'étude, situé entre « Chez Fougère » et « l'Eau des Champs » ; celui-ci représente de bonnes potentialités d'accueil pour les chauves-souris.

A l'extérieur de l'aire d'étude rapprochée, se trouvent des villages favorables à l'installation de chauves-souris synanthropiques (Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl) pouvant utiliser les bâtiments comme gîte de mise bas : Messac, Chez Martinaud, Chez Nouhet, etc. L'association Nature-Environnement 17 (Maxime LEUCHTMANN, chargé d'étude Patrimoine Naturel, coordinateur du Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes) a été consultée concernant la présence de colonies de chauves-souris connues dans les villages de Messac, Vanzac, Mérignac et Pommiers-Moulons. Même si la présence de colonies de chauves-souris synanthropiques ne peut être écartée, l'association ne connaît aucune colonie d'importance sur les communes situées aux alentours.



Trou de pic sur l'aire d'étude rapprochée © Biotope, 2015

Bâtiment situé à proximité de l'aire d'étude, sur Messac © Biotope,

DUSSAUD Emmanuel  
3, Impasse Moulin Négrier  
17210 MERIGNAC

18

à l'attention de

Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : Opposition au projet éoline de Messac (17130)

à Mérignac le 22/05/23

Monsieur le commissaire enquêteur,

Outre ce que l'on peut avancer, sur les méthodes employées, à ce jour, pour le déploiement des parcs éoliens, et afin de rester dans le cadre de cette seconde enquête publique, je souhaiterais apporter certains arguments.

Tout d'abord, l'implantation en zone limitrophe de département est problématique pour l'étude d'impact car les données sous récupérées (ou non!) par département et non par zone d'implantation...

De plus, même en restant sur le même département, quelques kilomètres suffisent pour un changement conséquent des observations migratoires. Jusqu'en 2006, j'habitais déjà en Charente-maritime à 20 km au nord de mon lieu actuel de résidence. Je peux affirmer, avec certitude, avoir vu beaucoup plus de passages et de pauses d'oiseaux migrateurs depuis que je réside sur Mérignac que par le passé ! Dès les premières années de mon installation sur la commune, ce phénomène m'a stupéfait et enchanté. Je serais bien désolé de le voir disparaître !

On parle d'étude d'impact des éoliennes avec beaucoup de flou et d'incertitudes en sortant des chiffres prévisionnels plus ou moins facilement vérifiables. Une chose est actée : la construction de projet éoliens voisins du projet envisagé. Restons pragmatiques. Les choix faits par le département de la Charente pourront fournir des études plus précises sur la zone envisagée sitôt leur installation. L'impact sera réel et ne se limitera certainement pas à l'étude de la destruction des espèces protégées. La population pourra alors prendre la pleine mesure du projet éolien sur Messac et les promoteurs ne pourront pas être accusés d'avoir abusé... Si ce projet est ce qu'il prétend être, il peut bien attendre encore quelque temps...

C'est pourquoi, je m'oppose une nouvelle fois à la construction de ce projet.

Veuillez recevoir, Monsieur le commissaire, mes sincères salutations.

Emmanuel DUSSAUD



16

- Les prises de vue panoramiques ne sont pas dans l'axe des éoliennes. Pourquoi?
- Il n'y a pas une seule photo prise direction Sud-est ~~est~~ <sup>vers</sup> Nord-Ouest, commune de Nérynac Fontgris, chemin de randonnée 45°20, 1759" NO, 7'2526" O. Alors que celle-ci montrerait la vue des éoliennes direction l'église de Nessac.
- Il est dit en rapport et au vu des photos PV51, PV52, PV53 que "la végétation et les éléments bâtis filtreront efficacement les éoliennes". Or où sont la végétation et les bâtis sur les prises de vue??
- Vu de mon jardin d'où est la première éolienne à 520 m, je ne peux pas être d'accord pour parler d'"harmonie des éoliennes dans le paysage".
- La mise en place d'éoliennes, de mon point de vue est en premier lieu nuisible à la faune, notamment à la migration des courlis des pierres (oiseaux rares mais très nombreux à Nessac), des oiseaux en général, des chausse-souris, des chevreuils ----

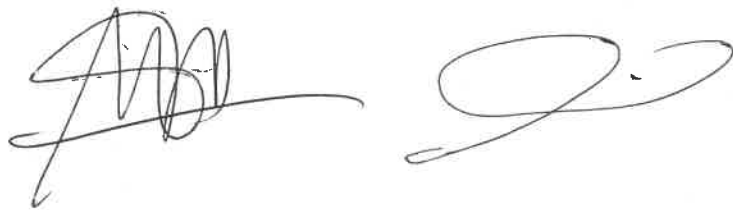


- En second lieu, elle l'est aussi pour la population de part sa proximité du lieu d'habitation et de vie au quotidien (520 m). Alors que la mention annoncée par le Sénat est de 1000 m minimum de toute habitation, le mercredi 18 février 2023.

M. et M<sup>me</sup> GUILLOT.

9 route de la Champagne  
17130 NESSAC.

Le 22 Mai 2023 =





21

Demande d'avis défavorable  
au Projet Éolien de Messac

Mr et Mme Vié Patrick  
12, route de Montsoreau  
16360 CHANTILLAC

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous soussignés Mr Vié Patrick et Mme Vié Colette domiciliés à Chantillac vous remercions de bien vouloir enregistrer dans le cadre de l'enquête publique que vous menez, que nous sommes opposés au projet éolien de Messac pour les raisons suivantes :

- Les vents sont faibles dans ce secteur et intermittents donc les éoliennes sont des centrales électriques dont la production est intermittente, incompatible avec nos besoins en électricité.  
En hiver au moment où la demande en électricité est la plus importante, si un anticyclone s'installe sur la France pendant plusieurs jours il fait froid et il n'y a pas de vent. Donc les éoliennes ne produisent rien ou presque. Nous pourrions avoir 5 ou 10 fois plus d'éoliennes que le problème resterait le même. **Pas de vent pas de courant.**
- Les éoliennes envahissent et dénaturent le paysage, la construction des 2 parcs de 12 éoliennes dans un rayon très proche va déjà changer notre paysage pendant des décennies.
- Les éoliennes détruisent la biodiversité. L'avifaune est très important puisqu'il a été recensé 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chiroptères.  
Il est scandaleux de demander et surtout de donner une dérogation de destruction d'espèces protégées pour des éoliennes qui ne vont pas améliorer la production d'électricité mais par ces 130 m de diamètre soit  $(13226,5 \text{ m}^2 \times 4 = 52906 \text{ m}^2)$  l'équivalent de 13 terrains de foot ) seront un vrai hachoir permanent pendant leur fonctionnement.
- Les éoliennes génèrent des bruits et des infrasons dangereux pour notre santé.  
Les infrasons sont inaudibles pour les humains, ils créent des vibrations qui provoquent, des acouphènes, des migraines, des vertiges, des maux de tête, des troubles vasculaires et elles perturbent le sommeil.  
Les animaux sont aussi sensibles aux infrasons, et il y a proximité de ce projet deux élevages, un de chèvres et un de vaches. Ces deux élevages vont subir les nuisances des éoliennes.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'émettre un avis défavorable à ce projet éolien.

Nous vous remercions

Chantillac, le 31/05/2023

Mr Vié Patrick



Mme Vié Colette

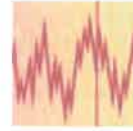


annexe : La prévention des risques professionnels des infrasons

[www.haute-vienne.gouv.fr/content/download/20782/165172/file/IPJ4%20C06.pdf](http://www.haute-vienne.gouv.fr/content/download/20782/165172/file/IPJ4%20C06.pdf)

## La prévention des risques professionnels des infrasons

**Les vibrations de l'air provoquent les sons audibles mais aussi inaudibles en dehors d'un spectre de fréquence 20 Hz - 20 kHz, infrasons en dessous de 20 Hz, ultrasons au dessus de 20 kHz. Si le bruit audible est une préoccupation majeure de santé au travail, l'exposition assez intense et répétitive à des infrasons peut avoir aussi avoir des répercussions néfastes sur la santé (inconfort, fatigue, irritabilité, céphalées, vertiges, nausées ...).**



### L'essentiel

#### La prévention des risques professionnels des infrasons

Les vibrations de l'air provoquent les sons audibles mais aussi inaudibles en dehors d'un spectre de fréquence 20 Hz - 20 kHz, infrasons en dessous de 20 Hz, ultrasons au dessus de 20 kHz. Si le bruit audible est une préoccupation majeure de santé au travail, l'exposition assez intense et répétitive à des infrasons en milieu industriel (machines tournantes, ventilateurs) peut avoir aussi avoir des répercussions néfastes sur la santé, en provoquant des symptômes physiologiques et psychiques (inconfort, fatigue, irritabilité, céphalées, vertiges, nausées ...), variables selon la sensibilité des individus.

Les infrasons ont la capacité de traverser les obstacles (murs, fenêtres, cloisons) y compris les matériaux isolants conçus pour arrêter le bruit. Les équipements de protection individuelle contre le bruit ne sont donc pas efficaces pour atténuer les infrasons et leurs vibrations transmises à la boîte crânienne et à la cage thoracique.

La seule mesure de prévention consiste à diminuer le niveau d'émission à la source (changement des composants, augmentation des vitesses de rotation, ...).

#### Caractéristiques des infrasons

La sensibilité de l'oreille à la perception des sons dépend des personnes, essentiellement de leur âge : pour la population active, la grande majorité des individus a une limite supérieure de sensation auditive de 15 kHz environ, alors que certains parmi les plus jeunes peuvent percevoir les sons très aigus jusqu'à 20 kHz (ultrasons). Si situant sous les 15 Hz - 20 Hz (sons très graves), les infrasons sont aussi inaudibles : les infrasons sont moins connus que les ultrasons car ils ont peu d'utilité (systèmes d'alarme, ramonage industriel ...), mais ils représentent néanmoins une réelle nuisance.

Dans un milieu compressible comme l'air, le son se propage sous forme d'une variation de pression mais le son se propage également dans les solides sous forme de vibrations.

L'absorption des vibrations dans les milieux traversés est proportionnelle à la fréquence : la fréquence très basse des infrasons (ou très grande longueur d'ondes, inverse de la fréquence) leur permet de traverser les obstacles plus facilement que les sons et ultrasons qui, eux, se réfléchissent et sont absorbés aisément par les milieux traversés. L'énergie acoustique des infrasons a donc une très longue portée, la pression initiale ne s'atténuant que très lentement. La source industrielle infrasonore involontaire peut ainsi se situer à plusieurs centaines de mètres des travailleurs exposés.

#### Effets physiologiques des infrasons

Les agressions infrasoniques sur l'organisme se font insidieusement car elles ne sont pas perceptibles par l'ouïe (sons trop graves). Si les infrasons sont inaudibles, leur pression

acoustique peut se ressentir à partir d'une certaine intensité, en particulier par l'intermédiaire des vibrations résonnant au travers du crâne et de la cage thoracique : les infrasons provoquent alors une gêne physiologique à l'origine de troubles physiques et psychiques. Les vibrations des infrasons peuvent provoquer :

- dans l'oreille interne : des acouphènes et vertiges,
  - dans les globes oculaires : des troubles de la vue,
  - dans les organes digestifs : des nausées, des diarrhées,
  - dans le cœur : des tachycardies, augmentation de la pression artérielle,
  - dans le cerveau : des céphalées.
- Comme pour toutes les autres pressions vibro-acoustiques : irritabilité, stress, asthénie, troubles de la vigilance et de la mémoire.

Les émissions d'infrasons passagères et de faible intensité sont très peu nocives à moins d'une sensibilité individuelle exacerbée ; ce sont des durées d'exposition longues et/ou d'intensité forte qui produisent des effets délétères.

A ce jour, il n'y a pas de réglementation nationale ou européenne sur les limites d'exposition aux infrasons.

À très forte puissance (vibrations naturelles provoquées par des éruptions volcaniques ou des tremblements de terre par exemple), les infrasons peuvent avoir des effets mécaniques destructeurs, même sur les bâtiments.

### Les situations professionnelles à risques des infrasons

Tous les modes de transport émettent des vibrations ayant leur propre basse fréquence, mais ce sont surtout les avions à réaction, navires (diesel de marine), moteurs de camion tournant au ralenti et hélicoptères qui sont les plus émissifs d'infrasons.

Les moteurs à rotation lente émettent des vibrations infrasoniques nocives à partir d'une certaine intensité : compresseurs, ventilateurs, laminoirs, turbines et turboalternateurs, machines à laver, essoreuses, sécheuses, pompes, broyeurs, centrifugeuses à béton, éoliennes, groupes électrogènes ... produisent souvent des niveaux élevés d'infrasons. Les systèmes de climatisation qui puisent de l'air dans des canalisations de grande longueur génèrent des infrasons par effet de tuyau d'orgue, ce qui peut engendrer une gêne pour les employés de bureau.

### Les mesures préventives des risques professionnels des infrasons

L'intensité infrasonore diminue faiblement quand on s'éloigne de la source, car l'absorption dans les milieux traversés est proportionnelle à la fréquence, et de ce fait, les infrasons sont très difficilement absorbés par les murs ou autres obstacles et se propagent très facilement d'un local à l'autre séparé par une cloison. Ces caractéristiques ne permettent pas d'envisager des mesures de prévention aisées à mettre en œuvre. La réduction de l'émission infrasonore à la source (insonorisation spécifique à la machine, encoffrement, écran acoustique...) est insuffisante, de même que la protection auditive à la disposition du personnel au poste de travail qui se révèle largement inopérante.

Il existe des sonomètres spécialement conçus pour détecter les infrasons.

La seule mesure préventive vraiment efficace contre les infrasons consiste à choisir une machine ou un équipement le moins émetteur possible d'infrasons (changement des composants, augmentation des vitesses de rotation des machines tournantes, modification de la fréquence de la rotation des pales des ventilateurs ...), et à éloigner grandement la source d'infrasons des travailleurs.

Février 2015

22

Mme GAILLARD Mireille

3 route du puits

17210 MERIGNAC

Mérignac, le 25/05/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur

NON à ce projet éolien à Messac

Je viens par ce présent courrier, vous dire qu'il me paraît impensable d'envisager ces énormes éoliennes devant le bois de chez Fougère.

Je suis native du village de chez Bertin, situé à 800 m du projet, et habite route du puits à 1000 m.

Comment envisager un tel gâchis, nous avons la chance d'habiter une région qu'on nous envie, pour son calme ses espaces, la diversité des paysages, prairies, bois, et petite rivière, la Pimperade. Ce projet est un véritable non-sens environnemental.

La destruction du paysage remarquable sera irréversible, et notre cadre de vie ?

Pourquoi sacrifier notre belle région ? Il est évident que l'installation de ces éoliennes mettent en péril la faune migratrice et sédentaire largement présente dans cette zone, et toutes les conséquences sur la nature, la biodiversité, la santé humaine, la dévaluation des maisons, etc....

Ce projet est une imposture écologique, un scandale sanitaire à venir, si le projet aboutit, inutile, très coûteux, une aberration totale pour la production d'énergie et qui entraînerait des conséquences irréversibles sur notre qualité de vie.

Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire-enquêteur, mes sentiments les meilleurs.

Mireille Gaillard

23

Gaillard Bernard

3, route du puits

17210 MERIGNAC

Monsieur le commissaire-enquêteur

J'habite à Mérignac au lieu-dit chez Blais à 1000 mètres du projet de Messac.

Comment peut-on prôner l'écologie avec des milliers de tonnes de béton, des terres rares radioactives, des pales en fibre de verre non recyclables comme il y en a dans un roncier en-dessous Chartres en attente, peut-être de partir en Afrique ou de les enfouir sur place ?

Comment ose-t-on subventionner une énergie improductive qui a coûté en 2022 250 milliards pour 1,6 % du mix énergétique ?

Comment peut-on laisser massacrer les paysages de notre pays par des éoliennes qui ne servent à rien ?

Comment peut-on délivrer des dérogations pour tuer des espèces d'oiseaux et de chiroptères protégées ?

Comment un conseil municipal comme Messac a-t-il le droit de décider d'implanter un parc éolien qui impactera des centaines de riverains pour plusieurs générations ?

Je ne vois qu'une réponse à toutes ces questions : l'argent (le nôtre) bien mal acquis !

Bernard Gaillard



Mr Guillaume Gaillard  
21 route des cagouilles  
17210 Mérignac

24

Monsieur le Commissaire Enquêteur

J'habite à Mérignac, à environ 700 m du projet éolien ou je viens de restaurer ma maison, située au bord du petit cours d'eau « La Pimperade », un havre de paix .

Je suis en total désaccord contre ce projet éolien qui va nous gâcher l'existence. C'est une aberration !

C'est un phénomène spéculatif et non écologique.

Je ne suis pas non plus d'accord, que l'on sacrifie notre riche biodiversité et notre environnement.

La société qui veut nous imposer ce projet, ne se soucie même pas de la vitesse du vent, qui est très faible, voir même inexistant.

Et qui prendra en compte tous les dangers sanitaires, les méfaits qui nous guettent, le bruit, les infrasons, les clignotants rotatifs, jour et nuit, les flashes incessants....etc.....

Je suis né dans ce village, j'y reste pour sa tranquillité et pour sa beauté.

Je dis non à ce projet éolien à Messac.

Recevez, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes respectueuses salutations.

A Mérignac le 31/05/2023

Guillaume Gaillard

RAPET Judith  
Chez Farraud  
10 route des Pins  
17500 VANZAC

25

Le 30-5-2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite à Vanzac à la limite de Messac et à proximité du projet, situé à 1100 mètres de la maison et moins de 1000 de mon jardin, en face du bois des Fougères et donc de la zone d'implantation.

Je suis fondamentalement contre les projets éoliens qui impactent la tranquillité des riverains par les bruits qu'ils génèrent et le massacre des paysages qui sont l'âme d'un lieu. Etant originaire de Vanzac et très impliquée dans la vie culturelle locale, je fais partie de l'association qui a été créée pour la défense de ce territoire de Haute-Saintonge auquel je suis profondément attachée.

Si je suis contre l'éolien, je suis favorable à l'énergie renouvelable sous ses autres formes. Je tiens à rappeler que la Haute-Saintonge n'a pas attendu l'invasion des promoteurs éoliens pour s'atteler à la question énergétique et mieux faire face aux enjeux climatiques. Depuis plus de 30 ans, grâce à son président, véritable visionnaire, la CDCHS a été dans ce domaine une pionnière grâce à la géothermie, à la filière bois mais aussi au solaire qui représente à lui seul 20% de la consommation électrique du territoire avec ses 100 hectares de panneaux photovoltaïques, 160 en cours d'aménagement et avec l'objectif de passer à 500 hectares et une production de 100 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2040 (les panneaux étant installés sur des terrains n'impactant pas l'activité agricole). Peu de territoires peuvent se prévaloir d'un meilleur programme énergétique, me semble-t-il.

Avec son facteur de charge de 22% qui tombe à 10% quand la machine vieillit, son coût exorbitant de fabrication, ses terres rares (néodyme extrait en Chine très polluant et générateur de déchets radioactifs), ses milliers tonnes de béton artificialisant les sols, ses matériaux non recyclables (pales en fibre de verre) qui partent en Afrique pour être enfouis dans des décharges, ses nuisances multiples sur le tourisme, la biodiversité et la santé humaine, la dévaluation des biens immobiliers, l'éolien est une véritable **catastrophe écologique** sans précédent, une imposture. La cour des comptes a pointé dans son rapport le coût faramineux de 40, 7 milliards d'euros en 20 ans pour une production de moins de 2% (et avec le massacre de paysages emblématiques et des oiseaux) ! On se moque du contribuable avec l'argent duquel sont financées ces machines, via la facture d'électricité dont le coût est en constante hausse. Où est donc cette indépendance énergétique dont se glorifiait la France il y a quelques années et qui offrait une énergie décarbonée et à bas prix ? La France classée comme le premier pays le plus propre contrairement à l'Allemagne, 29<sup>e</sup> du classement grâce à

ses centrales à charbon palliant l'absence de vent. Résultat de cette désastreuse politique : des milliards d'euros qui partent dans la poche des promoteurs, des boulangers qui ferment parce qu'ils ne peuvent plus payer leur facture d'électricité. EDF obligé d'acheter à un tarif prohibitif l'électricité éolienne et qui n'a pas le droit de la revendre, on est dans le plus grand délire. Les éoliennes qui représentent 1,6% du mix énergétique ont coûté 250 milliards tandis que le nucléaire dont la part est de 40% revient à 90 milliards. (d'après Fabien Bouglé). Il serait si simple de revenir à une gestion raisonnée en supprimant ~~des~~ <sup>de</sup> subventions ~~de~~ cette énergie dérisoire et anti écologique...

Mes propos, pour justifier mon opposition, se borneront donc aux éléments relevés par la Cour d'appel et ayant entraîné l'annulation de l'arrêté préfectoral du 28-5-2019 : une demande de dérogation et des compléments aux études d'impact concernant les effets cumulés sur le bruit et le paysage.

Je constate, depuis le début de cette affaire, que la société Windstrom fait preuve de la plus mauvaise foi en affirmant avoir toutes les autorisations, notamment celles de la CDCHS et du BNIC, comme elle l'avait affirmé lors de l'enquête précédente en 2018, (démenti par le président de la CDCHS et le BNIC qui a fait appel devant la CAA) ; en fournissant sciemment des études d'impact incomplètes visant à masquer les éléments qui fâchent ; en sous-estimant systématiquement les risques et les nuisances. Il suffit d'observer les photos montages et de lire les résultats de leurs conclusions.

### **L'impact acoustique et les effets cumulés avec les autres parcs**

J'ai observé dans le chapitre « 4-2 RNT étude d'impact » page 7 qu'il s'agit d'implanter 4 éoliennes *de type SIEMENS SWT-3.3-130 d'une hauteur de 150 m et d'une puissance de 3,3 MW*. Or il apparaît dans les autres documents émanant de la préfecture ou de la MRAe qu'il s'agit d'éoliennes d'une puissance de 4,2 MW. Dans les compléments d'études faisant l'objet de cette enquête, il est question d'éoliennes *de type SIEMENS SWT DD-130*, et à aucun endroit il n'est précisé la puissance. Il est dit que cette information a été transmise par le constructeur à Windstrom et qu'il s'agit d'un document confidentiel. On ne peut guère être plus flou... Doit-on comprendre que les études d'impact ont été faites en considérant une puissance de 3,3 MW ? Le promoteur, qui avait 6 éoliennes en projet et devant se résoudre à 4 parce que la commune de Mérignac en a refusé l'implantation, a-t-il gardé la puissance initiale en augmentant celle des machines ? Là encore on est dans l'opacité la plus totale. Les études pourraient donc être faussées toujours dans le même but de tromper et de minimiser les impacts.

La régularisation de l'étude d'impact qui avait fait l'impasse sur certaines directions de vent montre l'émergence de bruit par vent d'ouest et de nord-est dépassant la réglementation de 5,5



dB et de 8,5 dB en période nocturne au hameau de la Guillonnerie. Mais qu'on se rassure un plan de bridage est prévu ainsi qu'un suivi dans les 3 mois après la mise en service.<sup>1</sup>

Le promoteur ayant omis de considérer le projet de Baignes-Chantillac (projet pourtant validé) dans l'étude d'impact sur le cumul des effets, les études sur le bruit étant une nouvelle fois incomplètes, ne permettent pas d'appréhender l'impact acoustique cumulé des trois projets<sup>2</sup>.

D'autres projets sont en cours comme celui de Coux en limite de Tugéras, à seulement 6 kms à vol d'oiseau de Messac.

### **Impact sur le paysage et les effets cumulés**

Concernant le cumul des effets sur l'impact paysager, l'indice « de respiration » et l'indice « d'occupation des horizons » étudiés par le porteur de projet montrent qu'il n'y a aucune saturation visuelle ! Une mesure « de compensation » prévoit des plantations de haies pour masquer l'éolienne à condition de se situer à moins de 1000 mètres ! Tant pis pour ceux qui sont à 1100 comme moi. Quels arbres peuvent rivaliser avec des machines de 150 m et au bout de combien d'années ? La MRAe démontre en revanche, par un autre calcul (DREAL des Hauts-de-France) de ces deux indices que les bourgs de Vanzac, Mérignac et Chantillac ont un indice nettement supérieur au seuil d'alerte. Que dire des hameaux de chez Duret, Chamballon, chez Nouhet et de la commune de Bran qui se trouveraient encerclés par les trois parcs ?

Néanmoins le pétitionnaire s'obstine à considérer son projet comme « harmonieux », disant que : *le projet de Messac a montré l'absence d'effet de saturation visuelle et d'impact significatif sur le paysage. Du fait du contexte forestier et des ondulations du relief, les éoliennes seront souvent masquées, filtrées et lisibles dans le paysage.* En conclusion de son étude paysagère, il pousse même l'outrecuidance en affirmant *qu'une information au public s'est déroulée sur la commune de Mérignac sur l'existence de ce projet sans qu'aucune opposition ne se soit manifestée. Les gens n'ont exprimé aucun sentiment de rejet ou d'un phénomène de saturation par l'éolien.* (Voir dernière page 4-4 étude paysagère) Il oublie de préciser que les maires de Messac et Mérignac n'avaient autorisé l'accès à cette réunion qu'aux signataires des baux plus que favorables et que la présence du public était indésirable, d'ailleurs les gendarmes étaient chargés de les accueillir. Il oublie également de dire que le conseil municipal de Mérignac, après réflexion, a délibéré contre le projet, raison pour laquelle de 6 machines, le projet a été réduit à 4. Il y avait bien un rejet de la part des riverains dont la plupart n'étaient pas informés à ce moment-là, notamment les plus concernés car les plus proches. Ils se sont manifestés lors de la réunion qui s'est tenue à Messac le 22 janvier 2018 à laquelle j'ai assisté et à laquelle Windstrom ne fait pas allusion. Le porteur de projet, par ailleurs, bien embarrassé par les questions posées, ne pourra pas dire qu'il n'y avait que des personnes favorables, loin de là. Y aurait-il eu requête devant la Cour d'appel si le projet

---

<sup>1</sup>MRAe

<sup>2</sup>MRAe

avait été accepté de tous ? Toutes ces considérations reflètent le manque de transparence et de bonne foi dont a fait preuve le porteur de projet depuis le début.

### **Impact sur la biodiversité**

La zone a été choisie, non pour son gisement venteux mais parce qu'elle offrait suffisamment de propriétaires terriens dont la cupidité les a poussés à signer un bail avec le promoteur et un maire attiré par les retombées fiscales. Cette zone, réserve de chasse, est un site particulièrement riche par sa biodiversité. Sur les centaines d'espèces d'oiseaux répertoriées sur le site, 84 sont protégées de même que pour les 17 espèces de chiroptères.

Les espèces protégées par la loi car menacées d'extinction, font l'objet d'une attention particulière et il est interdit de les perturber intentionnellement ou de les tuer. Les espèces les plus sensibles et classées comme vulnérables à l'éolien : la noctule commune, la noctule de Leisler, la pipistrelle commune, la pipistrelle de Kuhl et la pipistrelle de Nathusius et la sérotine commune sont présentes sur le site. Parmi celles recensées, 7 relèvent d'un intérêt communautaire, 6 ont une sensibilité forte à l'éolien et 2 sont rares en Poitou-Charentes. L'activité enregistrée est très forte en raison de la proximité de la forêt. Le Conseil National de la Protection de la Nature fait observer qu'aucun enregistrement en altitude n'a été effectué et que le risque de collision estimé « modéré » est sous-évalué au regard des spécificités des espèces. Aucune chauve souris ne peut échapper à une collision avec des machines dont la garde au sol est de 20 mètres. Il faudrait au moins 50 mètres pour limiter cette mortalité programmée.

Quant à l'avifaune, de nombreuses espèces sont sensibles au dérangement et au risque de collision en période de nidification telles que le milan noir nichant dans le bois à 100 m de l'E1, l'œdicnème criard et le busard saint-martin dans les cultures ; en période de migration : le busard, le milan, l'œdicnème criard, le vanneau, la grue cendrée et la cigogne ; et d'hivernage : le pluvier doré, le vanneau huppé, l'œdicnème, les alouettes des champs et lulu, la linotte mélodieuse. D'autres espèces sont aussi recensées dans l'aire d'études comme le circaète Jean-le-Blanc, milan royal, busard des roseaux et cendré, bondrée apivore, épervier d'Europe, le faucon hobereau, entre autres. Le porteur de projet estime le risque de collision « faible à modéré », ce qui n'est pas l'avis du CNPN jugeant au contraire que **les incidences du projet ne correspondent pas tout à fait à la richesse spécifique des espèces dont certaines sont en mauvais état de conservation**. Il conclue que : *la méthode d'évaluation des enjeux écologiques n'est malheureusement pas tout à fait fidèle aux enjeux propres et complexes des espèces protégées impactées*. Il préconise de revoir l'ensemble des évaluations des enjeux pour apprécier correctement les impacts bruts et potentiels et les impacts résiduels après évitement et réduction. Le CNPN juge en effet *la sous-estimation systématique des impacts bruts potentiels pour tous les migrateurs diurnes qui ne sont pas acceptables ainsi que certaines espèces de passereaux comme l'alouette lulu que l'on retrouve le plus souvent morte au pied des éoliennes*. Il est à noter que l'E1 à 100 m du bois aura des pales à 35 m de la lisière, ce qui est en deçà des recommandations d'Eurobat (200m). Les mesures de réductions ne sont pas détaillées. **La garde au sol de 20 m** est un choix difficilement compréhensible pour limiter le risque de collision des espèces locales notamment rapaces et

chauves-souris. Le CNPN ne peut accorder de crédit aux conclusions du porteur de projet. Les mesures compensatoires sont jugées peu performantes. L'une des mesures compensatoires détaillées dans une « convention îlot de sénescence » (2-2 dossier dérogation) entre la société et le maire de Messac prévoit de délaissier les bois et d'interdire aux propriétaires d'enlever le moindre bois même mort, moyennant dédommagement financier au bout des 20 ans d'exploitation.... Je doute de l'efficacité d'une telle mesure, quant aux propriétaires qui sont loin d'imaginer ce qu'on attend d'eux, je doute de leur accord. J'ai également vu qu'on se proposait de « loger » les chauves souris dans l'ancienne maison du bourg de Messac que M. le maire a fait détruire l'été dernier. Dommage c'était un bel hôtel et du XVIIe siècle ! Quant au bridage, solution miracle, il ne permet qu'une réduction partielle de la mortalité mais ne l'évite pas.

Toutes ces raisons ont poussé le CNPN à émettre un **avis défavorable**.

Dans sa demande de dérogation, le porteur de projet est obligé de cocher les cases **DESTRUCTION** d'habitats et d'espèces mais affirme *qu'en phase d'exploitation les risques de collision seront très faibles pour les oiseaux et les chauves-souris*. Comment peut-il en être aussi certain ? En mettant en place des « mesures de suivi », notamment pour la mortalité, il admet donc que le risque existe. Toutes ses mesures n'y changeront rien. Il est notoire que ce « suivi » est un constat alarmant qui met en évidence la mortalité de ces espèces protégées. Le parc le plus meurtrier serait celui de Saint-Martin-de-Crau dans les Bouches-du-Rhône avec 80 chiroptères tués par an et par machine. Phénomène observé dans les 86 parcs bretons où la mortalité s'opère par collision ou barotraumatisme. Même constat en pays de Caux...<sup>3</sup>

Les chauves-souris ont une faible fécondité, ces mammifères jouent un rôle essentiel dans l'écosystème et sont un insecticide naturel en absorbant la moitié de leur poids en insectes en une seule nuit. Elles sont toutes protégées par la loi.

L'œdicnème criard, présent sur le site, est lui aussi menacé, sa population décline significativement depuis plusieurs années. Face à ce constat, un programme national de protection a été lancé pendant 2 ans (2021-2022) pour sensibiliser les agriculteurs. Un tiers de sa population se trouve en Poitou-Charentes. Sur les deux œufs de la couvée, un seul petit survit généralement. L'étude a montré qu'une centaine d'œdicnèmes sont répertoriés aux abords des bois et de la réserve de chasse de chez Fougère. Je les entends tous les jours pendant l'été. La population d'œdicnèmes a été divisée par 2 dans les trois ans après la mise en service du parc éolien de Rochereau dans la Vienne, selon l'étude menée par la LPO.

## Dérogation

La cour d'appel a relevé l'absence de dérogation pour **destruction** d'espèces et habitats protégés à laquelle le porteur de projet est soumis, de façon à pouvoir détruire des espèces protégées et leur habitat en parfaite légalité. Il ne vous aura pas échappé que l'avis d'enquête mentionne une : *demande de dérogation espèces et habitats protégés*. Quel public non averti

<sup>3</sup> Articles du *Chasseur Français*

saura qu'il s'agit de demander l'autorisation de **destruction** ? Les organismes compétents que sont le CNPN et la MRAe ont mis en évidence que les mesures « de réduction et d'évitement » ainsi que les plans de bridages, par ailleurs fort peu détaillés, sont incomplets voire abscons, les enjeux sous-estimés, les analyses superficielles. Il est impossible d'éviter l'hécatombe qui est constatée dans tous les parcs éoliens où un suivi de mortalité est réalisé, ce qui ne semble pas d'ailleurs être effectué partout. D'ailleurs à quoi bon réaliser un tel suivi par un « écologue » quand le mal est fait, un mal qui était parfaitement prévisible et qui peut être évité. Comment peut-on parler d'écologie avec l'éolien qui va à l'encontre du respect de la nature ?

Le porteur de projet apporte la solution à tous les problèmes en soumettant une seule et même mesure, à chaque fois, le même copier/coller : **un plan de bridage**. On le mettra en place (ou pas...) pour pallier les émergences de bruits, éviter les collisions, en période de travaux agricoles, période de chasse des chiroptères, de migration ou de nidification, etc... On peut se demander quand vont tourner les éoliennes dont le but est, rappelons-le, de faire de l'électricité !? Certes si peu, selon le bon vouloir du dieu Eole. Disons qu'elle sert avant tout à générer de l'argent en enrichissant quelques promoteurs sans scrupules avec des fonds publics. Voilà le vrai atout des éoliennes et avec la complicité de l'Etat, ce qui d'autant plus scandaleux et celle des élus locaux qui ne s'en cachent pas, l'argent étant leur seule motivation pour renflouer leurs caisses ou satisfaire leurs ambitions.

La loi protège d'un côté, et de l'autre on délivre des passe-droits à des escrocs qui prétendent agir pour le bien et l'intérêt public. **Mais cet intérêt n'offre toutefois pas de mise en perspective avec un autre intérêt public majeur qui est l'impérieuse nécessité de protection de la biodiversité.**<sup>4</sup>

Je m'oppose à la délivrance d'une dérogation destinée à sacrifier la biodiversité de notre territoire, la richesse assez exceptionnelle des espèces protégées qu'elle recèle encore malgré la disparition de certaines dues au remembrement, à l'arrachage des haies (que l'on replante fort heureusement et pas forcément par les bons soins des promoteurs éoliens), à l'agriculture intensive, etc.

Je m'oppose au massacre programmé de nos paysages encore épargnés par les constructions industrielles dont les friches resteront des décennies à rouiller dans notre campagne. Il faudrait se sacrifier pour une cause qui ne sert que l'intérêt financier d'un promoteur, offrant au passage quelques miettes de son gâteau à une poignée de propriétaires terriens et à la commune avec lesquels aucun dialogue n'est possible. Cette situation a créé une véritable fracture sociale déplorable dans nos petits villages.

Il suffit d'entendre les propos de ceux qui arrivent en Haute-Saintonge et sur lesquels nos paysages vierges de ces aérogénérateurs ont un effet bénéfique et apaisant. Le tourisme est d'ailleurs l'un des principaux vecteurs de ce territoire dont Jonzac (à 17 kms) est qualifiée d'un des plus beaux détours de France et est à la 7<sup>e</sup> place des stations thermales (sur 104) avec 1 million d'entrées sur l'ensemble de ses structures (en 2018).

---

<sup>4</sup> Cité par le CNPN

Alors laissez-nous goûter ce calme et cette harmonie caractéristiques de la Haute-Saintonge qui refuse à cor et à cri ces monstres aussi inutiles que coûteux, qui défigurent de façon irrémédiable nos paysages et notre patrimoine, sans apporter aucune solution au problème climatique, bien au contraire puisqu'ils contribuent à la destruction de la biodiversité et à générer du CO2.

### **Les effets sanitaires**

Quant à « l'espèce humaine », qui n'est jamais prise en compte, pourquoi ne veut-on pas considérer le syndrome éolien qui regroupe un certain nombre de symptômes dus aux infrasons, basses fréquences, champs magnétiques, aux bruits et à la saturation visuelle, aux effets stroboscopiques ? Ils sont là encore bien avérés, les témoignages abondent. Dans l'avis émis par l'Agence Régionale de Santé, on peut noter que le porteur de projet n'a pas réalisé toutes les études de bruit généralement évaluées en amont, *cette étude sera recherchée après la mise en service du parc*, précise-t-il. Après, il sera trop tard, me semble-t-il. L'ARS précise que *la conformité réglementaire ne peut être évaluée faute d'études suffisantes*. Décidément le promoteur est un mauvais élève qui ne rend jamais une copie satisfaisante. Il n'ignore sans doute pas les réels dangers de ces machines d'une puissance assez inhabituelle de 4,2 MW. *ayant admis qu'elles n'avaient pas encore eu d'antécédent en France*<sup>5</sup>. Puissance cumulée avec 12 fois 3,3 MW pour les projets de Baignes et de Chantillac, les conséquences sur la santé ne peuvent être ignorées. Mais que représentent le bien-être et la santé de quelques centaines de riverains au regard des millions d'euros qui tomberont dans son escarcelle ?

L'ARS souligne également le périmètre de protection rapproché de la prise d'eau de Coulouge-sur-Charente et préconise des sondages géotechniques pour éviter des pollutions accidentelles.

Le site est, rappelons-le, fréquenté par de nombreux randonneurs et pas seulement par les exploitants agricoles pour lesquels la proximité du poste de livraison représente un autre risque. L'ARS ajoute que la saturation visuelle est *un enjeu de plus en plus prégnant avec la densification des parcs en Charente-Maritime*.

### **En conclusion**

Au vu des avis (MRAe, CNPN et ARS) émis par les experts dont je ne suis pas, il me semble qu'aucun ne donne la faveur d'un tel projet qui contribuerait à défigurer les paysages emblématiques de la Haute-Saintonge, à nuire à sa riche biodiversité et à exposer les riverains à de véritables nuisances sanitaires, notamment les villages rapprochés tels que chez Bailloux à 509 m qui est le plus près avec 4 éoliennes à moins de 1000 m, la Guillonnerie à moins de 600 m, chez Nouhet à 650 m où se trouve un élevage caprin et producteur de fromage, chez Duret avec un élevage de vaches laitières. Que dire de la commune de Bran totalement encerclée et dont les études font abstraction ?

---

<sup>5</sup> Question posée à Windstrom par le commissaire-enquêteur lors de la précédente enquête publique de 2018.

C'est pourquoi je reste convaincue, ainsi que la majorité des élus de la Charente-Maritime, de la Communauté de communes de Haute-Saintonge et du maire de Messac qui ont affirmé y être défavorables, que ce projet est néfaste pour notre territoire. Il engendrerait des conséquences irréversibles pour des années sur des centaines de personnes qui vivent dans cet endroit, y travaillent ou s'y reposent, qu'ils y soient attachés par leurs racines ou qu'ils l'aient choisi.

Judith Rapet



*Photo montage réalisée par le promoteur (éoliennes blanches) au lieu-dit chez Nouhet.  
Réalisée par les soins d'un autre promoteur qui veut rester anonyme (éoliennes rouges et blanches)*

On peut apprécier la volonté du porteur de projet de minimiser l'impact. Dans ce *contexte forestier et des ondulations du relief, les éoliennes seront souvent masquées, filtrées et lisibles dans le paysage*, ainsi qu'on peut en juger. (4-4 dossier régularisation impact paysager)

PS

Quant à celui qui soutient le projet parce qu'il génère 200 emplois durant quelques mois, il n'est guère respectueux de ceux qui vivent ici et y ont leurs occupations, qui verront leur quotidien bouleversé et la biodiversité massacrée, leur vie ruinée pendant le reste de leur vie. Une fois encore cela prouve que l'éolien n'est qu'affaire de business.

# Trans-sur-Erdre. Les éoliennes du parc du Mont-Friloux démantelées

Deux éoliennes en construction, sur le site du Mont-Friloux, à Trans-sur-Erdre, ont été démantelées depuis juin. Un premier socle est en cours de démolition.

Le socle d'une éolienne est en cours de démolition, sur le site du Mont-Friloux, à Trans-sur-Erdre. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Publié le 01/12/2021 à 21h43

[Écouter](#)

Depuis plusieurs jours, les riverains du [site du Mont-Friloux](#), à [Trans-sur-Erdre](#), entendent comme le bruit d'un gros marteau-piqueur dans la zone du parc éolien en construction. [Des pelleuses se sont attaquées au socle d'un aérogénérateur](#), et s'activent au-dessus d'énormes blocs de béton et de ferraille entremêlée.

Sur ce site, trois éoliennes de 180 m de hauteur, montées par la société Winstrom, auraient dû entrer en fonctionnement durant l'été. [Mais une première a été démantée à la fin du mois de juin, une autre au début de l'automne](#). La troisième, qui devait prendre place sur ce socle en cours de démolition, n'a jamais été montée.

## Défaut de sécurité des socles ?

Selon plusieurs sources, l'explication viendrait d'un «**défaut constaté dans la sécurité des socles**». C'est l'information recueillie par le maire de la commune Xavier Loubert-Davaine. Ce problème est-il lié au béton coulé dans les fondations ou à la conception des socles ? Comment va se dérouler la suite du [chantier](#) ? Contactée à plusieurs reprises, [la société Windstrom, qui réalise le parc éolien, n'a pas répondu à nos sollicitations.](#)

«**On n'a aucune info, il y a une chape de plomb sur ce projet**», déplore de son côté Gonzague Bureau, riverain et membre de l'association de défense de l'environnement du site de la Provostière. Association qui, en 2019, a déposé un recours en 2019 contre le projet, incompatible selon elle avec la zone Natura 2000 située «**à 750 mètres**» d'une des éoliennes. «**Chaque socle de béton fait jusqu'à 800 tonnes, et on se demande comment va se faire l'évacuation de ces gravats**», s'interrogent les riverains.

16420, Saint-Christophe – 30 Octobre 2015

Monsieur,

Je souhaite témoigner comme riveraines du parc de Lesterps-Saulgond, présidente de l'Association Saint Christophe Nature et co-fondatrice du collectif des associations de défense de l'environnement de Charente Limousine et Limitrophes.

La dénaturation de nos magnifiques paysages jusqu'ici préservés, la ruine du tourisme vert, la décimation des chauves-souris, la perte attestée de valeur immobilière de nos biens sont hélas quelques-unes des conséquences indubitables de la proximité de ces machines, mais c'est notre santé qui me semble encore plus affectée et mise en danger.

Cela fait des années que les pays précurseurs comme le Danemark, l'Australie, l'Allemagne nous fournissent des centaines d'études scientifiques alarmantes sur les effets nocifs des bruits, vibrations et infra-sous générés par les éoliennes industrielles, et malheureusement, nous pouvons désormais le constater tous les jours ici.

Les 7 éoliennes de 150 mètres de haut en fonctionnement depuis 2011 causent aux riverains de graves troubles du sommeil, des tachycardies, des acouphènes, des maux de tête intenses, tous symptômes regroupés sous la qualification de Syndrome Eolien, un terme inventé non par des illuminés mais par l'Académie Royale de médecine britannique, qui a établi le lien irréfutable entre la présence d'éoliennes et ces symptômes chez les riverains. Même des opérateurs de la filière éolienne en reconnaissent la validité, comme Hydro Pacifique et pensent que cela pourrait remettre en question leur avenir.

Notre médecin local atteste publiquement de l'augmentation des troubles du sommeil et acouphènes dans sa clientèle depuis la mise en route du parc. Nous avons des témoignages accablants autour de nous, comme au sein des 1100 associations regroupées dans la FED.

L'Académie de médecine en France a préconisé une distance de 1500 mètres en une habitation et ce genre de machines. Vous savez que le législateur a gardé les 500 mètres, au mépris de tout principe de précaution.

Je suis musicienne classique, et je suis à priori favorable aux énergies renouvelables. Mon travail est devenu impossible à la maison à cause des vibrations et du bruit de fond quasi permanent. J'ai désormais des acouphènes. Je n'avais jamais eu aucun souci de sommeil, et me retrouve à ne plus pouvoir récupérer correctement et à passer parfois des heures debout la nuit, ce qui impacte ma santé. Mon cas est tout sauf isolé. Il y a un « avant » et un « après » les aérogénérateurs : une vie normale avant et une vie bouleversée après.

Merci de m'avoir lue et de bien vouloir tout faire pour éviter le calvaire que nous vivons à d'autres concitoyens.

Avec mes respectueuses salutations.

Anne SOULIE 05 45 84 19 33



Rolland Adrien  
Le Pruneau  
16 360 TOUVERAC

25-1

Monsieur le commissaire enquêteur

Je souhaite m'exprimer sur le projet éolien de Messac qui me concerne en tant qu'agriculteur et exploitant de terres situées sur cette zone, terrains mitoyens des parcelles impactées par le projet.

Je suis contre les projets éoliens et je regrette que les élus de la Charente y soient favorables et qu'ils aient accepté deux parcs qui seront bientôt installés (Baignes et Chantillac soit 12 éoliennes). Habitant Touvérac, je subirai les nuisances visuelles et sonores sans parler des clignotants qui sont perturbants. C'est une agression perpétuelle et un paysage défiguré qu'on nous impose. Pour avoir des amis dans la région de Saint-Jean-d'Angély, j'ai pu me rendre compte des nuisances qu'ils subissent au quotidien.

Je trouve scandaleux qu'un promoteur puisse obtenir une dérogation pour détruire des espèces et des habitats protégés. Pourquoi ne va-t-il pas installer ses éoliennes ailleurs ? Cette zone que je connais bien est justement située à proximité d'un bois qui est riche en espèces protégées (84 oiseaux et 17 chauves souris). Pourquoi protéger pour détruire malgré tout ? On marche sur la tête ! La biodiversité et les paysages sont des valeurs qu'il faut protéger et je constate qu'on fait trop souvent le contraire.

J'aime la région que j'habite et je suis sensible à ses paysages très diversifiés qui font son attrait. La construction d'éoliennes surtout à proximité des maisons est une atteinte grave à notre cadre de vie.

Ce type d'énergie est d'un faible rendement, ne produisant que quand il y a du vent, et il faut lui fournir de l'électricité pour la faire tourner ce qui est un comble ! Les anciens moulins à vent ou à eau de nos ancêtres étaient entièrement écologiques, eux n'avaient pas besoin d'autre chose que de vent ou d'eau. On parle de bridage pour limiter les nuisances sonores ou les risques de collision avec les oiseaux, quand vont-elles tourner si on les arrête sans cesse ? D'ailleurs ces bridages seront-ils respectés ?

A cause de ces éoliennes qui coûtent une fortune (et qui en rapporte une à leurs constructeurs), notre facture continue d'augmenter pour financer l'idéologie des écolos.

Il n'y a que des points négatifs avec les éoliennes, que des nuisances, c'est un scandale financier et écologique avec le béton, les terres rares et tous les matériaux qui la composent et qui ne sont pas spécialement très écolos.

Je me demande à quoi ressemblera notre campagne qui était si belle, si on continue à laisser faire ces projets. C'est pourquoi je m'oppose à ce projet qui est en trop. La Haute-Saintonge est encore préservée, il faut qu'elle le reste.



ROLLAND Michel

25.2

Le Pruneau

16360 TOUVERAC

Monsieur le commissaire enquêteur

Habitant à Touvérac, je vais subir les nuisances des deux parcs éoliens de Baignes et de Chantillac soit 12 éoliennes. Ce qui nécessite de défricher des bois qui ont été replantés avec de l'argent public, soi dit en passant.

En tant qu'exploitant agricole, je travaille des parcelles qui se situent à côté du projet de Messac.

Je suis contre tous ces projets éoliens parce qu'ils défigurent l'environnement et portent atteinte à la faune et je suis doublement contre les dérogations pour détruire les espèces protégées qui vivent dans ce lieu. C'est une honte.

Je suis contre parce qu'ils sont nuisibles à la santé des humains qui sont obligés de subir les bruits et les éclairages.

Je suis contre parce que la production d'électricité est nulle, on ne programme pas le vent.

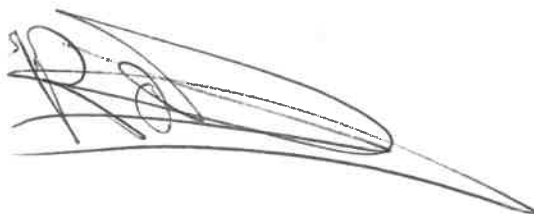
Je suis contre parce que les éoliennes sont un business qui permet d'enrichir certains promoteurs en sacrifiant l'environnement de plusieurs bourgs et en pourrissant la vie de ceux qui y vivent.

Je suis contre l'artificialisation des sols avec centaines de mètres cubes de béton qui pollueront les sols et y resteront enfouis pendant des siècles. On dit qu'un département français disparaît sous le béton tous les dix ans.

A quoi va ressembler notre environnement si on ne met pas un frein à toute cette idéologie prônée par les soi-disant écologistes qui ne mettent jamais les pieds à la campagne ?

Je ne comprends pas qu'un maire puisse approuver un projet éolien en pensant qu'il fait le bien de sa commune en détruisant le cadre de vie de tous les riverains à des kilomètres à la ronde.

Voilà quelques raisons qui me motivent à vous donner mon avis.



Christian SORIN  
La Gaîtrie  
17130 MESSAC

25-3

Monsieur le commissaire enquêteur

En tant que Messacais et originaire de la Haute-Saintonge que j'ai parcourue durant toute mon activité professionnelle et que je connais parfaitement bien, je tiens à donner mon avis au sujet de ce projet éolien.

J'ai déjà eu occasion de le faire lors de la première enquête de 2018 qui avait reçu un avis défavorable et j'espère qu'il en sera de même pour celle-ci.

J'aime la nature, les fleurs, les arbres, je cultive mon jardin et suis un observateur de la faune et de la flore qu'abrite notre commune. En tant que chasseur, j'ai souvent participé à des battues dans le secteur des Fougères que je connais très bien. Il y a longtemps que j'ai observé les passages de migrateurs et notamment de cigognes. Cette zone est riche d'une exceptionnelle biodiversité (œdicnèmes criards, alouettes, milan noir, circaète Jean-le-blanc etc...) et de chauves souris indispensables au bon fonctionnement de notre écosystème. Je suis sensibilisé au danger que courent ces espèces protégées par la loi et qui pourraient disparaître avec les éoliennes. C'est pourquoi je m'oppose à ce qu'il soit délivré une dérogation qui ne ferait qu'accentuer leur mortalité. On en a déjà beaucoup fait disparaître avec le remembrement.

D'autre part, je suis également contre ces projets éoliens qui défigurent notre paysage auquel je suis attaché. J'ai la chance d'avoir une vue magnifique sur la campagne et si ces machines venaient à être construites, ce panorama serait définitivement détruit. J'habite le hameau de la Gaîtrie à 1500 mètres du bois des Fougères.

J'ai déjà eu l'occasion en me rendant à Poitiers, de traverser des zones truffées d'éoliennes et je n'ai guère envie de voir en Haute-Saintonge le massacre de nos paysages jusqu'à maintenant épargnés. C'est pourquoi je vous exprime mon opposition à ce projet qui serait nuisible pour les animaux mais aussi pour les habitants et pour l'environnement.

En vous remerciant de prendre ma lettre en considération.

Sorin

GIRY Christine  
13 Route de Jonzac 2r-4/1  
Les Quiquellevies  
17210 CHEVANCEAUX

Objet: Contre Les Eoliennes

Mr le Commissaire Enquêteur

Chevanceaux, le 03 Mai 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'habite à Chevanceaux du côté de Chantillac à environ 1500 mètres du futur parc de Baignes - Chantillac contre lequel j'ai déjà témoigné mon opposition. Je suis contre la prolifération de ces projets menés par des affairistes dont l'honnêteté pour parvenir à leurs fins me paraît douteuse, sans concertation avec les riverains et dans un déni démocratique scandaleux. (Je rappelle que les projets de Baignes et de Chantillac avaient obtenu des avis défavorables et ils sont pourtant acceptés).

Ces machines sont nuisibles aux habitants comme à la faune (il y a eu des cas de mortalité dans des élevages bovins à Crozay et dans d'autres endroits en France on constate que les animaux dépérissent). Les riverains se plaignent des nuisances sonores qui les empêchent de dormir et causent des problèmes sanitaires en raison des champs magnétiques, infrasons, basses fréquences et clignotants lorsqu'ils y ont exposés. Comment faire quand on habite à proximité de ces machines ? Faut-il partir ? Qui achètera nos habitations ?

et Messac, les éoliennes sont implantées à proximité d'un bois qui est un lieu de promenade agréable. Le bois des Fougeres est une réserve de chasse qui abrite des quantités d'oiseaux et de chiroptères protégés. Il est inadmissible de détruire de façon intentionnelle ces espèces en voie de disparition. Beaucoup trop d'espèces ont déjà disparu. Je m'oppose fermement à ce qu'une dérogation soit délivrée pour construire des éoliennes dans une zone naturelle et encore préservée. De plus en Haute Saintonge, il n'y en a pas. Elles dénaturent le paysage et ne causent que des dommages aux riverains. J'ai pour ma part, suffisamment de problème de Santé sans en ajouter d'autres.

Des villages et des communes seront encerclés par les machines comme à Bran, c'est lamentable et profondément attristant pour nous tous, habitants de ce territoire.

Si je suis consciente de l'intérêt à produire de l'électricité, je suis favorable au nucléaire, grâce à cette énergie, notre Pays a eu une indépendance qui lui permettait non seulement d'être autonome mais de revendre aux pays voisins. L'Allemagne veut qu'on suive son modèle, on voit le résultat avec ses centrales au charbon qui polluent jusqu'à une éolienne produit quand il y a du vent, environ le quart du temps. J'ai vu que notre Pays veut relancer la filière nucléaire et je m'en réjouis, si nos centrales étaient correctement entretenues, elles ne seraient pas dangereuses et nous aurions de l'électricité propre et la moins chère du marché. Mais au nom de l'idéologie des soi-disant "Verts", voilà où on en est. Je n'appelle pas ça de l'écologie : 1500m<sup>3</sup> de béton, des terres rares, des paysages saccagés, des dommages pour tout ceux qui vivent autour... mais des millions d'Euros pour le promoteur !

GIRY Christine  
13 Route de Jonzac  
Les Quiquetteries  
17210 CHEVANCEAUX .

2-4/2

C'est pour toutes ces raisons que je suis contre les éoliennes de Messac. On peut faire de l'électricité "Verte" avec le solaire par exemple, puisque c'est à la mode.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

GIRY Christine

GIRY

Fait le 3 Mai 2023 .

205

Annick GEORGEON  
Chez Duret  
17500 VANZAC

Monsieur le commissaire enquêteur

Je souhaite vous faire part de mon sentiment face à l'invasion des projets éoliens qui nous entourent. Bien qu'habitant Vanzac, commune qui a voté par référendum en mai 2014 contre un projet éolien et qui continue à s'y opposer, nous allons subir les nuisances de deux parcs acceptés dont celui de Baignes (en Charente) à 500 mètres de notre ferme (vaches laitières). Le projet de MESSAC en Charente-Maritime est celui de trop. **Nous serions encerclés si ce parc venait à aboutir.**

Je suis d'autant plus inquiète que j'ai entendu lors d'une émission de radio une journaliste (Sioux Berger) qui a mené une enquête auprès d'agriculteurs dont les vaches ont dépéri après la mise en route des éoliennes. J'éleve des vaches depuis des décennies avec passion et c'est ma hantise. Des veaux-morts-nés, des animaux qui refusent de s'alimenter, des cheptels entiers de 275 pour l'un, 300 pour un autre, dans des départements différents (Loire-Atlantique, Aisne Haute-Loire ) : ces phénomènes étant apparus après la mise en route de parcs éoliens. Ces agriculteurs ont tout perdu et sont même menacés s'ils parlent. L'un d'eux avait sa ferme à 10 kms d'un parc. Ce constat des plus alarmants n'est peut-être pas une généralité mais en l'absence d'études mettant en évidence ce problème pour éviter qu'il se renouvelle, il me semble qu'on devrait s'abstenir d'installer des éoliennes à proximité des habitations. D'après les hypothèses de cette journaliste qui a fait des recoupements avec les nombreux témoignages recueillis, il pourrait y avoir des effets cocktail lorsqu'il y a **encercllement, lignes haute-tension, antenne relais et câbles enfouis dans le sol** à proximité. Ce qui pourrait être le cas ici. Les champs électromagnétiques seraient à l'origine de ces problèmes qui font que les animaux reçoivent une décharge lorsqu'ils boivent et mangent. Aucune étude n'a été faite sur ces phénomènes et on se décidera à en parler lorsque qu'il sera trop tard.

Une autre conséquence de ces machines est la mortalité des oiseaux et des chauves souris. Le bois des Fougères à proximité du projet de Messac est connu pour la richesse des nombreuses espèces qu'il abrite et il serait regrettable de les détruire. Nous constatons que beaucoup d'espèces disparaissent d'année en année. Il serait même scandaleux de donner une autorisation pour permettre cette destruction.

**Les éoliennes sont une atteinte à nos paysages. Nous ne pourrions regarder nulle part sans être agressé visuellement et que dire de notre santé si celle des animaux s'en trouve impactée ?**

Je ne suis pas contre les énergies renouvelables mais je crois qu'on peut éviter le pire par des moyens plus respectueux de l'environnement comme les panneaux solaires dont nous avons d'ailleurs couvert certains de nos bâtiments agricoles.

De plus, l'éolien ne produit pas grand-chose comparé aux nuisances visuelles, sonores et sanitaires qu'il apporte.

C'est pourquoi **je suis opposée au projet éolien de Messac** et vous prie de ne pas donner de suite favorable à ce projet nuisible pur tous.



Patrick GEORGEON

Chez Duret

17500 VANZAC

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis opposé au projet éolien de Messac pour un certain nombre de raisons. Nous habitons un hameau de la commune de Vanzac limitrophe de Baignes et nous serons bientôt impactés par les éoliennes de Baignes à 500 mètres de notre ferme et celles de Chantillac : soit 12 éoliennes qui seront un danger pour nos vaches laitières et pour notre santé. Nous allons subir au quotidien les nuisances visuelles, sonores, clignotants lumineux et les risques sur notre élevage. Nous ne voulons pas de ce troisième projet qui encerclerait notre hameau et d'autres comme la commune de Bran.

Les éoliennes sont un danger pour les oiseaux et les chauves souris qui vivent dans les bois des Fougères. Un grand nombre de ces espèces sont protégées et on n'a pas le droit ni les déranger ni de les tuer. Les constats après mise en route des éoliennes sont accablants avec la mortalité de ces espèces dont nous voyons déjà les populations disparaître. Nous ne voyons presque plus d'hirondelles qui venaient nicher dans nos bâtiments.

Les paysages vont être massacrés du côté de Montmille où nous avons des terres, cet endroit va perdre tout son charme. J'ai toujours vu ces lieux depuis mon enfance et les voir saccager m'attriste. Il faut que cette destruction s'arrête et préserver les lieux où il y a une riche biodiversité comme c'est le cas Chez Fougère.

Pour quel résultat ? Faire de l'électricité à raison de 6 ou 7 jours par mois dans le meilleur des cas. Le reste du temps, elles consommeront l'électricité qu'elles auront produit pour faire croire qu'elles jouent leur rôle et pour ne pas qu'elles s'enrayent. Mais surtout pour enrichir un promoteur qui ne vit sûrement dans l'entourage de ces machines.

C'est vraiment lamentable de constater qu'on est prêt à tout massacrer pour de l'argent. On n'est pas dans de l'écologie puisqu'on va dans le sens contraire qui vise à protéger la biodiversité. On va enfouir dans des terres des milliers de tonnes de béton, on va employer des terres rares qui ne sont pas très « propres » et au passage ruiner la tranquillité des populations rurales qui avaient plaisir à vivre dans un bel environnement que beaucoup leur enviaient.

Je suis favorable aux EnR puisque nous avons fait installer des panneaux sur nos toitures, mais il ne faut pas faire n'importe quoi et n'importe comment et surtout pas imposer aux populations des projets qu'ils rejettent et ne sont pas adaptés à leur territoire.

Les promoteurs sont des menteurs prêts à tout pour arriver à leurs fins (faire croire qu'ils ont l'autorisation de la CDC et du BNIC ce qui était faux) et sous estimer les impacts et les dangers. Ils sont très forts pour produire des habiles photomontages peu réalistes. Malgré leurs plans dits « de bridage » qui ne serviront pas à grand-chose sinon à les faire produire encore moins.



Je pourrais en dire encore beaucoup plus mais je tenais à vous faire part de mon opposition à ce projet éolien de Messac en Haute-Saintonge, un territoire encore protégé et qui doit le rester.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.



26

**Madame / Monsieur**

**Le commissaire enquêteur**

-Notre association PALOMBES 17, représentant des chasseurs de palombes des 4 départements-CHARENTE MARITIME / CHARENTE / DORDOGNE / ET nord GIRONDE se rapproche de votre enquête pour s'exprimer de façon négative à l'installation d'éoliennes dans le secteur sud Charente et sud Charente maritime.

-Après plusieurs années de comptage de la migration de la palombe dans nos palombières en octobre/ novembre ainsi qu'en février/mars, nous avons constatés des modifications de couloirs de migration suite à l'installation de plusieurs éoliennes dans nos département.

-Sur le secteur de la cote de Charente –maritime ainsi que sur le secteur de l'estuaire de la gironde la migration à diminuer de 80% depuis qu'il a été installé des éoliennes en Vendée, dans les deux sèvres, ainsi que sur la région de Tonnay-Charente

-Les palombes migrent à une hauteur variant entre 40 et 150 mètres en moyenne, en fonction des vents. (La hauteur d'une éolienne varie entre 140 et 180 mètres)

-Nous avons observés que les vols de palombes à l'approche de ces éoliennes étaient complètement apeurés et désorientés. Ce phénomène peut engendrer un arrêt de la migration de certains vols. Ces vols de palombes peuvent s'arrêter et hiverner dans les secteurs nord des champs d'éoliennes ou même faire demi-tour.

La ligne LGV Tour – Bordeaux a eu un impact sur la chasse à la palombe, provoquant la disparition des plusieurs palombières mais pas sur la migration (excepté la pose de nouvelles lignes électrique)

**PALOMBES 17 SOUHAITERAIT CONNAITRE LE VOLET MILIEU NATUREL**, qui traite en particulier de l'avifaune. (Couloirs migratoire)

### **L'éolien est-il une énergie propre ?**

-Pour la fabrication d'une éolienne, nous avons besoin d'un minerai rare, le NEODYME .composant essentiel dans la fabrication des aimants superpuissants (2 tonnes/éolienne).

Sont extraction est extrêmement polluante car rejetant des métaux lourds et radioactif (thorium, uranium) polluant des régions comme Baotou en chine.

-90 tonnes de matériaux composites non recyclables.

-400 litres d'huile, pouvant engendre la pollution des sols.

-300 tonnes d'acier pour le corps auquel il faut rajouter 230 tonnes de charbon pour sa fabrication.

-1500 tonnes de béton et ferraille pour les fondations enfouies pour toujours dans le sol.

Et viens s'ajouter à tout cela le cout Carbonne de plusieurs centaines de tonnes.

### **L'éolien est-il écologique ?**

-Une éolienne dans un secteur boisé doit être dégagée de tous végétaux dans un rayon de 400 mètres.

-Elle tue plusieurs centaines d'oiseaux (grives-pinsons-chardonneret-etc...), mammifères (chauve souris)

-Assèchement des sols.

### **Aggravation des risques d'incendie**

Une éolienne interdit 100 ha pour l'intervention d'un bombardier d'eau.

Il existe déjà dans notre région de multiple champ de panneaux solaire et nous avons constatés que ces champs de panneaux avaient un impact sur la faune et la flore beaucoup moins important que les éoliennes. Qu'ils ne modifiaient pas les couloirs migratoire, qu'ils avaient un impact beaucoup plus faible que l'éolien.

Les membres de PALOMBES 17 sont pour le nucléaire.

Nous nous sommes associé avec d'autre association anti éolien et défendrons nos idées jusqu'au bout.

Pour notre association PALOMBES 17 l'éolien n'est pas écologique, il n'y a pas à peser le pour et le contre car les arguments négatifs sont beaucoup trop important à la survie de notre région et de notre planète

### **Comment peut-on sauver notre planète avec des moyens qui la détruit ?**

PASQUET Patrice

Président de PALOMBES 17

1 route du taupier

17210 MONTLIEU LA GARDE

26

26

A dark, grainy photograph of a wind turbine at night. The turbine is silhouetted against a dark sky. In the foreground, there is a dark sign with white text. The background shows some dark foliage.

CE QUE L'ON  
NE DIT PAS  
TOUJOURS  
AUX ÉLUS

## Ni pour sortir du nucléaire

Aucune centrale nucléaire n'a été fermée et remplacée par l'éolien dans le monde. On ne peut pas substituer une énergie pilotable et puissante par une autre intermittente, aléatoire et diffuse.



## Ni pour le climat

Elle fait augmenter le CO2 avec les centrales au gaz qui la remplacent quand il n'y a pas de vent. Plus d'éolien c'est donc plus d'énergie fossile avec le gaz et plus de CO2.

## Ni pour l'économie

Avec l'éolien le déficit de la balance commerciale grandit. Nos subventions contribuent à financer une filière, des industries et des financiers étrangers. L'immobilier s'effondre dans les zones touchées par les éoliennes. Le tourisme est aussi impacté car l'éolien défigure les sites et les transforme en zones industrielles.

## Ni pour les finances publiques

L'État français subventionne largement la filière éolienne. Ce sont déjà 120 Milliards d'Euros qui ont été engloutis pour 6% de la production d'électricité.

Un gouffre pour les finances et une manne providentielle pour les promoteurs.

# L'énergie éolienne ne sert à rien

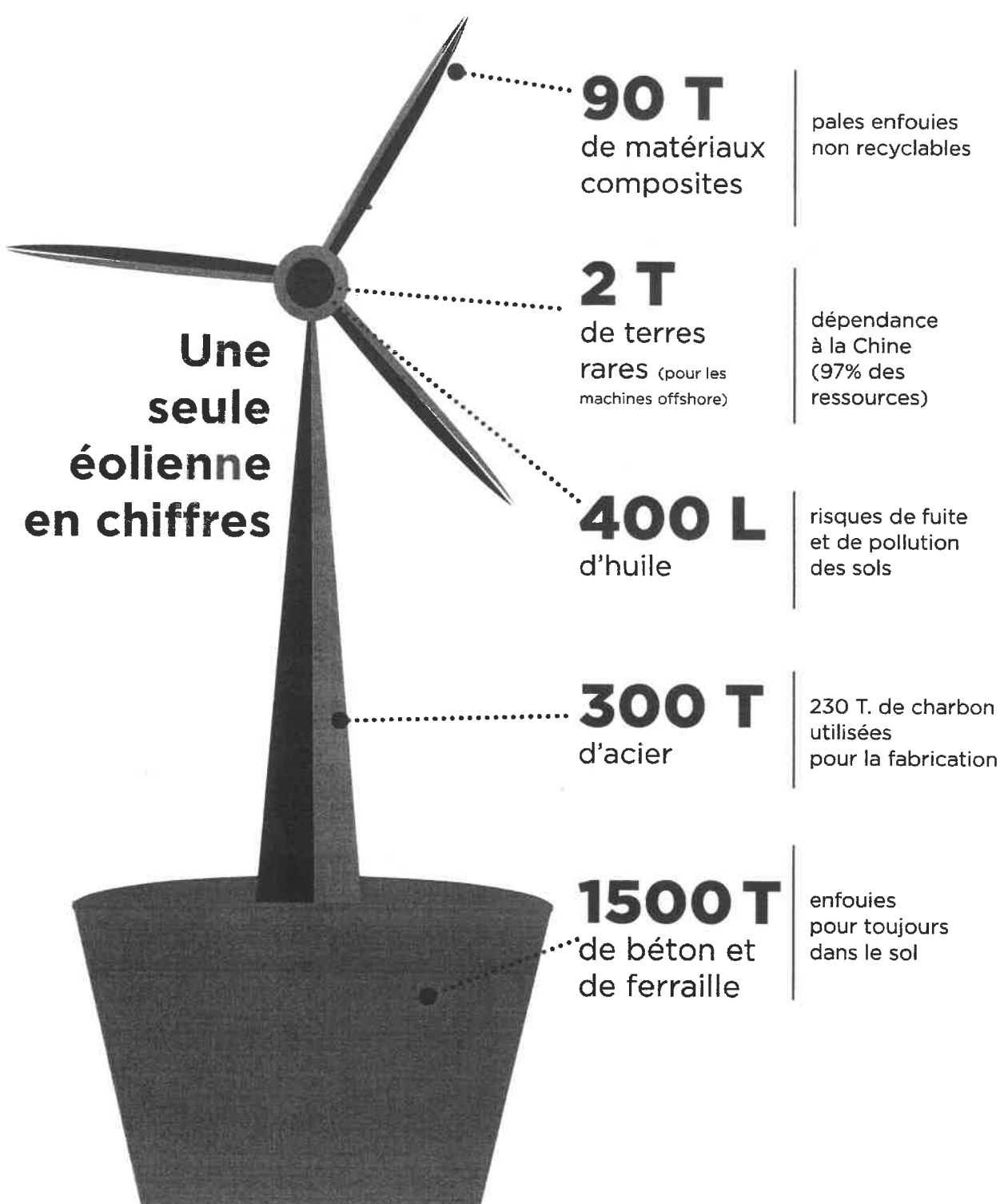
La transition énergétique veut remplacer les énergies fossiles par les renouvelables afin de décarboner la production d'électricité. Mais en France, cette source d'énergie est déjà décarbonée grâce au mixte hydro-électricité + nucléaire. D'ailleurs actuellement, la France émet dix fois moins de CO2 que l'Allemagne. L'éolien avec ses nuisances, au contraire, vient dégrader une situation qui place encore notre pays déjà parmi les plus éco-responsables de la planète pour sa production électrique.

## Ni pour l'emploi

Les éoliennes sont pour la plupart conçues et fabriquées à l'étranger et leur implantation emploie principalement une main d'œuvre venue d'ailleurs. Restent quelques rares emplois de maintenance.

## Ni pour les consommateurs

L'éolien contribue à faire flamber le prix de l'électricité. Nos factures comportent des taxes et contributions (CSPE, CTA, TURPE) qui financent leur implantation, leur production ainsi que les travaux sur le réseau pour les intégrer. En dix ans cette politique a fait augmenter nos factures de 50%.



**Une  
seule  
éolienne  
en chiffres**

**90 T**  
de matériaux  
composites

pales enfouies  
non recyclables

**2 T**  
de terres  
rares (pour les  
machines offshore)

dépendance  
à la Chine  
(97% des  
ressources)

**400 L**  
d'huile

risques de fuite  
et de pollution  
des sols

**300 T**  
d'acier

230 T. de charbon  
utilisées  
pour la fabrication

**1500 T**  
de béton et  
de ferraille

enfouies  
pour toujours  
dans le sol



# **Les éoliennes ne sont pas écologiques et provoquent de graves nuisances**

L'éolien n'est pas, contrairement aux idées reçues et colportées, une énergie propre.

De la construction à l'exploitation en passant par l'implantation des aérogénérateurs, cette industrie qui envahit nos horizons et mite nos paysages, est loin d'être écologiquement correcte.

Petit inventaire, hélas non exhaustif, des nuisances éoliennes dans les pages qui suivent →



# Les nuisances riveraines

## **BRUIT ENTÊTANT**

Un bruit de moteur en fond sonore et des sifflements persistants et répétitifs.

## **ACOUPHÈNES**

Finis le silence dans les oreilles, bonjour les prises de tête.

## **TROUBLES**

du comportement et de santé inexplicables chez les hommes comme chez les animaux

## **INSOMNIES**

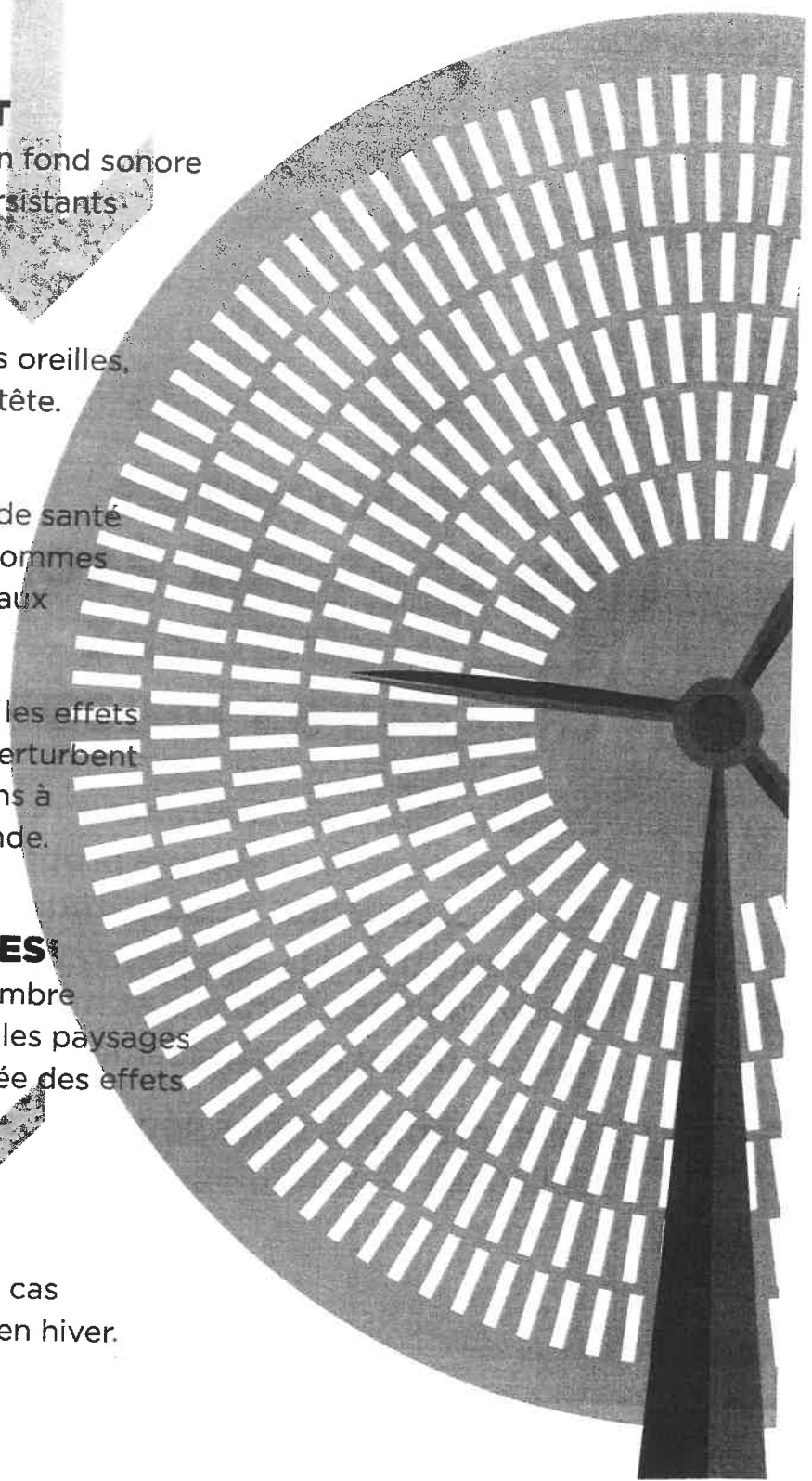
Le bruit, les infrasons, les effets électromagnétiques perturbent le sommeil des riverains à des kilomètres à la ronde.

## **EFFETS STROBOSCOPIQUES**

Le clignotement de l'ombre des pales projetée sur les paysages et dans les maisons crée des effets indésirables.

## **PROJECTIONS DANGEREUSES**

de pales et du rotor en cas d'incendie et de glace en hiver.



# Les effets contre-nature

## **DESTRUCTION DE LA LA BIODIVERSITÉ**

L'éolien impacte la vie sauvage (oiseaux, espèces protégées, chiroptères), rase les haies et les forêts et assèche les sols.

## **DES PAYSAGES DÉFIGURÉS**

des campagnes transformées en zones industrielles de jour comme de nuit.

## **DES SOLS POLLUÉS**

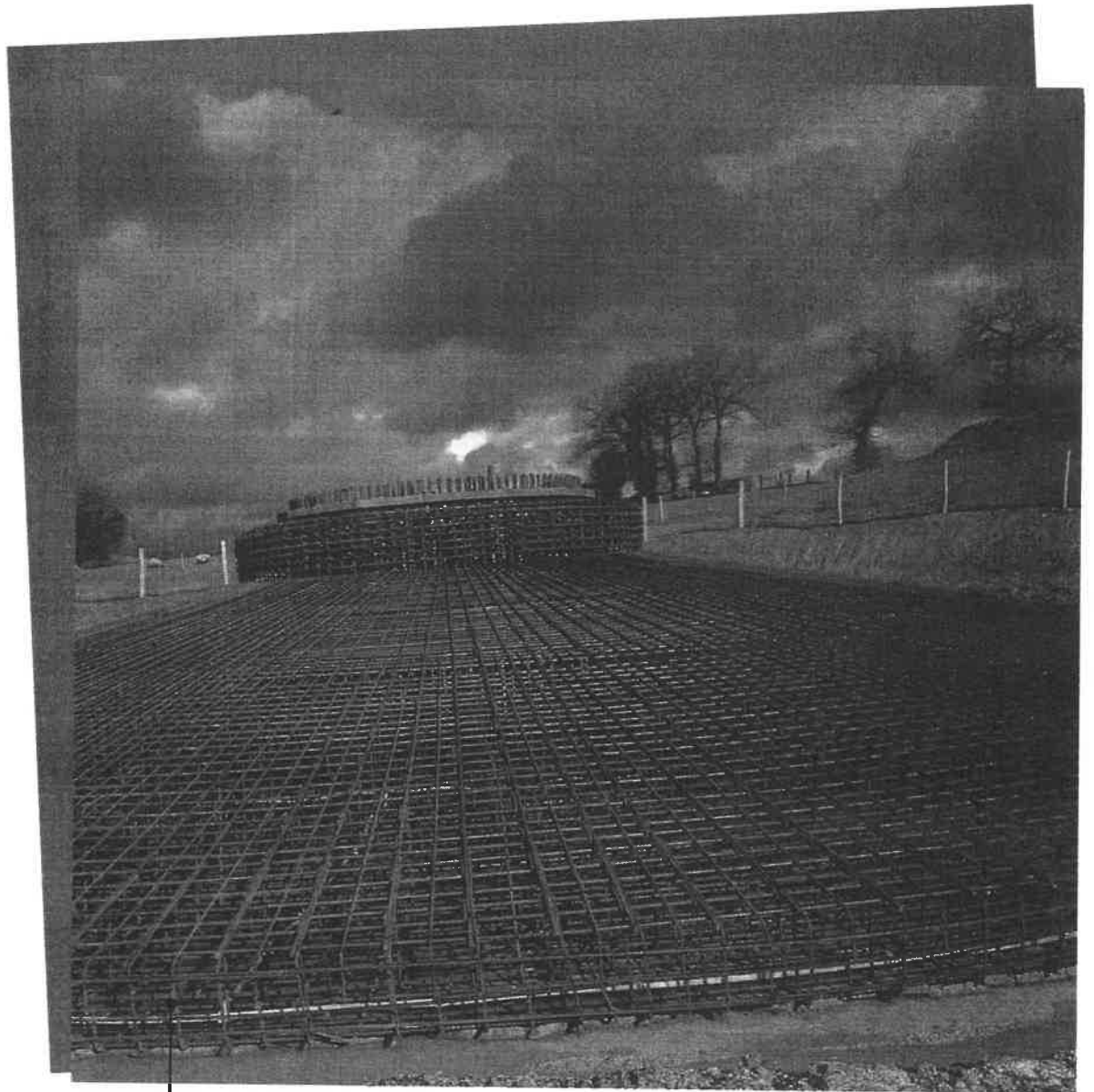
Les sols sont artificialisés avec 1500 T. de béton et ferrailles par éolienne enfouies dans les sols infiltrant les eaux souterraines.

## **DES ÉLEVAGES IMPACTÉS**

Dans les troupeaux on constate des pertes de performances en quantité et qualité ainsi que des mortalités et des troubles inexplicables.

## **AGGRAVATION DU RISQUE D'INCENDIE**

Une éolienne interdit 100 ha pour l'intervention des avions bombardiers d'eau.



**Ce seront 1500 tonnes de béton et de ferraille** nécessaires à la fondation de chaque aérogénérateur qui seront enfouis pour toujours dans des sols rendus stériles.

# 3000 éoliennes veulent envahir la Nouvelle-Aquitaine

dont plus de mille sont déjà en activité, en construction ou autorisées. Elles défigurent les paysages, nuisent à l'environnement, encerclent les villages, détruisent la santé des riverains, menacent le tourisme et les activités agricoles.

C'est ce constat et cette menace sur les territoires avec la prolifération des projets tous azimuts qui ont réuni 165 associations de Nouvelle-Aquitaine\*, rassemblant des milliers d'adhérents profondément attachés à l'écologie, soucieux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la qualité de vie en secteur rural mais aussi du maintien de l'attrait touristique et de la sauvegarde du patrimoine de la région. Elles dénoncent devant le tribunal administratif de Bordeaux l'Objectif 51 du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui entérine et accélère cette prolifération inacceptable.

Cette action en justice traduit tout à la fois leur indignation, leur colère et leur détermination. Indignation devant le déni de démocratie que représente l'Objectif 51. Colère en raison des dommages irréversibles et totalement injustifiables qu'il entraînerait. Détermination à tout mettre en œuvre pour faire prévaloir la justice, leurs valeurs et l'intérêt général ainsi bafoué.

*\*voir la liste en page 14*

# Avec l'éolien, on scie la branche sur laquelle on est assis

Toutes les collectivités territoriales sont à la recherche de nouvelles recettes pour nourrir leur budget. Les promoteurs le savent et arrosent tout le monde avec les miettes du gigantesque gâteau éolien. Sauf qu'en acceptant des éoliennes, elles détruisent l'attractivité de leur territoire en le massacrant avec de lourdes conséquences sur leur économie, l'emploi et leur avenir.

D'autant plus que cette promesse de rente et de bonus fiscal ne repose que sur une situation actuelle qui subventionne à outrance les industriels éoliens. Jusqu'à quand durera ce privilège scandaleux déjà dénoncé par la Cour des Comptes, des Commissions Parlementaires et des experts ?



**On brade l'essentiel  
pour seulement**

**0,5%**

**du budget de la  
Nouvelle-Aquitaine**

On défigure le patrimoine naturel et historique de cette région réputée pour son art de vivre. On détruit la biodiversité. On porte atteinte à la qualité de vie et à la santé des hommes. On déséquilibre l'économie locale... Tout ce carnage pour une énergie sous perfusion avec un rendement énergétique très faible.



## Pourquoi déstabiliser l'économie touristique et l'attractivité du territoire ?

La prolifération d'éoliennes menace le tourisme et nuit à l'attractivité du territoire. Qui veut vivre, passer ses vacances, se ressourcer un week-end à proximité des centrales éoliennes avec les nuisances qu'elles génèrent ?

En Nouvelle-Aquitaine, le tourisme c'est presque 10% de son PIB et 140 000 emplois directs. L'éolien c'est seulement 0,05 du PIB et, paraît-il, 1430 emplois. Décidément les chiffres n'aiment pas l'éolien !





## Des éoliennes de plus en plus inacceptables

Plus de 70% des projets éoliens sont contestés en justice. Les populations prennent conscience qu'on leur plante des éoliennes sans tenir compte de leur refus explicite de ces projets avec parfois la complicité d'élus eux aussi dupés par les promoteurs. Les riverains sont sacrifiés au nom d'une transition énergétique de moins en moins propre et transparente. Des associations se créent : au moins 2000 en France et plus de 165 en Nouvelle Aquitaine. Le climat se tend et devient électrique dans les campagnes. Face à l'agressivité des industriels, au passage en force de l'État et au refus de prendre en compte le rejet massif des éoliennes, le vent tourne. Dans l'opinion, il devient évident qu'au lieu d'être une solution, l'éolien est, en fait, un problème.

Ci-contre, quelques témoignages sur l'inacceptabilité sociale des éoliennes et l'aberrante politique énergétique →

« Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on disait au moins que ça permettait de fermer des centrales. Mais ce n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement incertains ...

En bref, c'est simplement de l'habillage »

Nicolas Hulot

« Pour atteindre l'objectif de 50 % (d'électricité de source nucléaire) d'ici 2025, la France serait obligée de recourir à des centrales à charbon et à des centrales au gaz pour assurer sa sécurité d'approvisionnement, ce qui conduirait à une hausse des émissions de gaz à effet de serre. »

Cour des Comptes

Rapport sur la politique de soutien aux EnR  
Mars 2018

« Il y a vraiment un changement d'opinion au niveau national...  
...Il y a une mobilisation des territoires contre l'excès d'éolien »

Dominique Bussereau

Président de l'Assemblée  
des Départements  
Juin 2020

« ... Au nom de l'exemplarité dans l'action pour le sauvetage de la planète, on s'ingénie à détruire des paysages et bouleverser la vie des gens. On a un peu trop oublié qu'il est aussi question de l'Homme dans la politique énergétique, comme en toute politique. »

Commission Parlementaire

Aubert (Avenir-propos p.28)

Décembre 2019

« Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays... de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considérant que leur paysage est dégradé »

Emmanuel Macron

Président de la République  
Janvier 2020

« L'éolien  
c'est moche,  
ça fait du boucan,  
ça prend la tronche,  
ça rend malade,  
ça coûte un bras  
et ça ne sert à rien ! »

Pierre

Riverain de centrale éolienne  
Novembre 2018

« Au prétexte des mesures prises en faveur des énergies renouvelables, les lobbys des éoliennes géantes se sont imposés sans que soient pris en compte le paysage et ses habitants »

Gilles Clément

ingénieur horticulteur, paysagiste, jardinier et  
professeur à l'École Nationale Supérieure du  
Paysage de Versailles  
Janvier 2019

« Il faut mettre une bombe  
et tout faire péter.  
Y'en a ras-le-bol  
de ces éoliennes. »

Robert Ménard

Maire de Béziers  
Avril 2020

« Les éoliennes  
ne s'installent pas là  
où il y a du vent, mais là  
où il y a des subventions »

Christian Gerondeau

Président délégué à la Mobilité et à  
l'Environnement de l'Automobile Club  
Association



# Les 165 associations de Nouvelle-Aquitaine opposées à l'éolien

## ■ CHARENTE

A BOUT DE SOUFFLE - Vouthon-Val-de-Tardoire  
ADEL et ses environs - Charmant  
AIRE - Chirac  
ALPE - Roumazières  
APPAPA - Aigre  
APEC - COULONGES  
APPY- Yviers  
Sauvegarde du val de Nouère - La Nouère  
AVSE - Soufrignac  
BON VENT- Brillac  
BRISEVENT - Saulgond  
CHASSONS LEOLIEUNE - Chasseneuil  
CLE - Nieul  
Coupe Vent - Saint Claud  
ECC - Pleuville  
EOLE 16 - Castay  
EOLE ET MOI - Charras  
EOSTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots  
La croisée des vents- Barro  
LABEL HORIZON - Bioussac  
NATURGON TURGON  
POURRHA - Roullet St Estephe  
SCEDG - Gourville  
SONNETTE D'ALARME - Cellefrouin  
SCEDG - Gourville  
RAPASSE - St-Laurent-de-Céris  
Protection de Saint Fraigne - Saint Fraigne

## ■ CHARENTE-MARITIME

Association Balanzacaise contre l'éolien  
Association de Défense de l'environnement de la Saintonge romane  
Association de protection contre la prolifération des éoliennes  
Association de protection des habitants, des paysages ruraux de Cherbonnières et de ses environs  
Association de Protection des Habitants et des Paysages ruraux des Touches de Périgny et de ses Environs  
Bien vivre à Puy du Lac  
Boutonne Environnement  
Don Quichotte  
Epargnes mon village  
Stop Eole Anais 17  
Vent debout - association de défense de l'environnement de la vallée du Briou  
Vent de Contraste en Pays d'aunis et du Pays des Vals de Saintonge  
Collectif Nachamp  
Préserveons nos villages et notre terre  
Pas de Vent en Haute-Saintonge  
Villeneuve la Comtesse Environnement  
Protégeons nos Paysages de Charente et Charente Maritime

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France 17  
Collectif La Brousse - Bagnizeau  
(AFF. FLESSINGUE et autres)  
Association « Défense des Marais de l'Estuaire »  
Sérénité et Vigilance sur la Presqu'île d'Arvert  
Association pour la sauvegarde de l'environnement d'Ardillières et de Ciré d'Aunis  
Association Brannaise contre la Contamination éolienne de Baignes  
Association du Développement durable de la Vallée du Curé  
Association Préserver notre Paysage et notre Habitat sans Eoliennes  
Vanzac Sans Nuisance Eolienne  
Vent contraire sur La Boutonne  
Collectif de Nuailé d'Aunis  
Collectif de Seigné  
Collectif pour un Estuaire Protégé sans Eolienne  
Non aux éoliennes sur la CDA de la Rochelle  
Donquichoque - Saint-Palais-de-Négrignac  
Palombe 17 - Montlieu-la-Garde

## ■ CORRÈZE

Association pour la sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon (ASDC)  
Nature et économie rurale avant les éoliennes  
Vents de Corrèze  
Vues sur les monédières  
Défense et respect du pays de Gimel  
Mille vents debout  
Agir autrement pour la Xaintrie  
Agir pour le milieu corrézien  
Agir pour le pays d'Eygurande  
Association pour la sauvegarde du plateau bortoïse  
Agir pour le plateau des étangs

## ■ CREUSE

Soulier commune de Janaillat - Janaillat  
Mont de Transet vent debout - Mansat et la Courrière Thauron  
Association Qualité de la Vie à Azême  
Adpguéretois - Saint-Fiel  
Vie-vent-en-creuse - Glénic  
Pionnat vent libre - Pionnat, Saint-Laurent  
Vent de discorde - Mazeirat  
Janaillat Saint Dizier-Masbaraud  
Vent de Business JDM-VDB - La Souterraine  
Azérables  
Saint-Marien  
Bussières St Georges  
Saint-Pierre-Le-Bost  
Boussac  
Combraille Creuse attractive - Chambonchard, Évaux-les-Bains, Fontanières

Le Chauchet  
Vent d'état - St Hilaire-la-Plaine  
Association des amis des paysages bourganiauds  
AAPB - Royère-de-Vassivière, Bourgneuf  
SENEC - Sous-Parsac  
Gentioux  
Association de défense des eaux et vallées  
Le grand Villard - Saint-HilairelaPlaine  
Guéret environnement  
Vents de Discorde 23 - Mazeirat  
L'Environnement notre avenir - Azérables

### **I DORDOGNE**

Citoyenneté Environnement Périgord - Verteillac  
Défense du val de Dronne et de la Double Saint-Aulaye-Puymangou  
Vents Contraires 24 - Sorges-et-Ligieux-en-Périgord  
Vivre Informer Agir en Périgord-Limousin Saint-Saud-Lacoussière  
Haute Vallée de la Nizonne - Beaussac  
Protégeons le Haut Périgord Noir - Azerat  
Vents Contraires à Saint-Geyrac, Saint-Geyrac  
FORCES PÉRIGORD - collectif Dordogne  
Défense de la Forêt du Landais - Les Lèches  
Vent Debout - Non aux éoliennes en Périgord  
Pourpre - Issigeac  
Don Quichotte Mazeyrolles  
Collectif Citoyen contre les Eoliennes Industrielles en Pays d'Issigeac - Boisse  
Collectif La Queue d'Ane - Saint-Saud-Lacoussière  
D Pais 24 - Saint-Saud-Lacoussière  
Milhac Transition - Milhac de Nontron  
Le collectif des hébergeurs du parc naturel régional Périgord-Limousin  
Agir pour Mazeyrolles - Mazeyrolles

### **I GIRONDE**

Association Maransin Eole - Lapouyade  
Défense Des Marais de l'Estuaire - St-Ciers-sur-Gir  
Nature et Déplacements au cœur du Médoc - Lesparre  
Collectif Vent Debout Médoc - Lesparre  
Vigiéole - Reignac

### **I LANDES**

Rion-Environnement - Rion-des-Landes  
SOS Désastre Éolien - Sindères

### **I LOT-ET-GARONNE**

Courant Citoyen Alternatif - Paulhiac

### **I DEUX-SÈVRES**

A.D.E.P.A.A. - Amuré  
ASSOCIATION ENVIRONNEMENT - Échiré, Cherveux  
NATURE ET VIE SUR LES COMMUNES DE SAIPRÈS, THOUET, ET LEURS ENVIRONS - St-Martin-de-Sanzay  
NOTRE ENVIRONNEMENT A LUZAY  
PRESERVATION SANTÉ ENVT NUEIL-LES-AUBIERS  
SAINT- AUBIN-DE-BAUBIGNÉ ENVT  
VENT D'AUTIZE GATINE - Coulonges-sur-Autize  
VENT DE BOIVRE - Vasles  
VENT DE PLAINE - Romans

STOP À L'ÉOLIEN EN MELLOIS - St-Vincent-la-Châtre  
COLLECTIF ALERTE ÉOLIENNES EXOUDUN  
FAYE PAYSAGES - Faye-l'Abesse  
VOULMENTIN ENVIRONNEMENT BOCAGE  
VENT CONTRAIRE - Sainte-Verge  
APERPE - Coulonges-Thoursais  
SAUVEGARDE PAYSAGE EN BOCAGE - St-Aubin-du-Plain  
VENT DEBOUT - Airvault  
LA FRAGNAIE - Nueil-les- Aubiers

### **I VIENNE**

SAUVEGARDE DE L'ENVT DE LIGLET  
A.D.C.I.E.L. DEFENSE CONTRE IMPLAN - Bournand  
A.P.A.C.H.E - Pouant  
PRESERVATION ENVIRON. SAINT-PIERRE-DE-MAILLE  
A.P.P.E.L. - LAathus- St Rémy  
ADEPA - La Bussière  
ADEPV86 - Champagne- St-Hilaire  
ASEPP du SUD VIENNE - Le Vigeant  
BIEN VIVRE A GENOUILLE  
BIEN VIVRE EN LOUDUNAIS - Mouterre-Silly  
EN PARTANT DE LA MÉNOPHE - ST Maurice-la-Clouere  
JOURNET BOCAGE - L'Age-Journet  
LE BIEN ETRE A CHATEAU-GARNIER MAU-  
PREVOIR ENVIRONNEMENT  
PARA-VENT - La Grimaudière  
PRESSAC ENVIRONNEMENT - Le Moulin de la Vigerie  
S.A.S LA VALLEE DES SINGES - Romagne  
SAVIGNY VENT DEBOUT Savigny- Levescault  
TERRES DE BRANDES A.T.D.B. - Leigné-les-Bois  
USSONNAISE DE DÉFENSE DE L'ENVIRT - Usson-  
du-Poitou  
VENT DE COLERE A DANGE, ST-ROMAIN,  
VELLECHES  
VENT DE COLERE ENTRE VIENNE ET MOULIE  
Saint-Julien-l'Ars  
VENT DE GATINE - Lavausseau  
VENT DE LA VIENNE - Rouille  
VENT DES FORTS - Monthoiron  
VENT D'OZON - Sènille-St-Sauveur  
VENT DU LENCLOÏTRAIS - ST-Genest-d'Ambière  
VENT FUNESTE - Genouillé  
VENT REBELLE - Availles-Limouzine  
VOL AU VENT EN LOUDUNOIS - SAmmarcolles  
VENT DU BOCAGE - Rouillé

### **I HAUTE-VIENNE**

AssoDBB - Mailhac-sur-Benaize  
ADNE87 - Bersac, Laurière, Folles  
ADPB - Saint-Barbant  
ASPER - Lussac-les-Eglises  
ASPHEL - Tersannes  
ETHER 87 - Bujaleuf-Champnétery  
PENPPA - Nexon  
ALTESS 87 - St-Pardoux, Roussac, St-Symphorien-sur-Couze  
Vent juste - Saint Mathieu  
ADN - Rancon, Balledent, Roussac  
Energie-Solidarité-Culture - Dompis  
Robin des Vents : Collectif de Haute-Vienne



165 associations écologistes de Nouvelle-Aquitaine qui s'opposent à la multiplication des éoliennes

Limousin → L'actu

### L'éolien, un « écocide » devant la justice

Des associations ont déposé un recours contre un document qui entérine, selon elles, la prolifération éolienne dans la région, qu'elles jugent responsable de multiples nuisances, y compris environnementales.

CHARENTE-MARITIME

### 165 associations écologistes s'opposent à la multiplication des éoliennes

Les associations et les élus qui dénoncent l'implantation « excessive » de champs d'éoliennes en France ont décidé de se regrouper pour porter leurs doléances en justice et gagner en visibilité.

EN REGION

### Les anti-éoliens attaquent la Région

Quatre associations, dont une charentaise, ont déposé un recours contre un document qui entérine, selon elles, la prolifération éolienne dans la région, qu'elles jugent responsable de multiples nuisances, y compris environnementales.

**SUD OUEST**

**DORDOGNE**  
Ils perdent tout dans l'incendie de leur maison

**SARLAT**  
Indemnités des élus : Conseil municipal tendu

VENDREDI 24 JUILLET 2020 | 1,30€

# Tempête contre les éoliennes de la région

imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Le Conseil régional avait voté une mesure en faveur de « la prolifération des éoliennes »  
Objectif : augmenter de 150% la production d'électricité par le vent d'ici 2030  
Onze associations

**LE FIGARO**

### Éoliennes : les opposants durcissent leur combat

Les associations et les élus qui dénoncent l'implantation « excessive » de champs d'éoliennes en France ont décidé de se regrouper pour porter leurs doléances en justice et gagner en visibilité.

### Des éoliennes leur sont tombées sur la tête

MAZEYROLLES Un projet d'implantation de huit éoliennes met sens dessus dessous ce village du Périgord noir de 300 âmes

« C'est abominable ! Des éoliennes dans ce village... » Les habitants de Mazezyrolles ont été choqués par le projet d'implantation de huit éoliennes dans ce village du Périgord noir de 300 âmes. Les associations locales ont décidé de porter un recours en justice contre le projet.

MESSAC

## Le projet éolien en quête d'un second souffle

Suspendu en 2021, le dossier messacais est relancé. Une enquête publique est ouverte 2 mai au 6 juin. Les opposants organisent une réunion d'information le 9 mai à Tugéras-Saint-Maurice.

Le projet d'implantation de quatre éoliennes de 150 mètres de haut sur la commune de Messac avait du plomb dans l'aile depuis le 30 août 2021 et l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux. Étude d'impact incomplète, avait statué le juge. La procédure était suspendue, alors que le préfet avait donné son feu vert. L'exploitant avait revu sa copie, voilà la procédure relancée avec l'ouverture d'une enquête publique du 2 mai au 6 juin. Le dossier est disponible pour consultation en mairie de Messac. Le commissaire-enquêteur y tiendra six permanences entre le 2 mai et le 6 juin (voir ci-dessous). À cette occasion, il recueillera les observations écrites et orales (positives ou négatives) du public.

Le dossier est maintenant censé être à jour des manquements relevés en appel. En premier lieu, l'absence de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées prévue par le code de l'environnement. Or le site d'implantation du projet constitue une réserve importante de biodiversité. En particulier, le bois des Fougères ou plus 80 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauves-souris, dont la moitié a un statut particulier de protection, y sont recensés. Leur destruction requiert une dérogation, « un non-sens » aux yeux de



Le projet éolien de Messac a été initié en 2015. © Archibus P.E.

l'association Messac-Mérignac, préservons nos villages et nos terres.

### Doze autres éoliennes dans le secteur

Autres éléments manquant à l'étude d'impact, certaines mesures acoustiques ainsi qu'une prise en compte des effets cumulés avec d'autres projets sur le bruit, le paysage, alors que six éoliennes se dresseront bientôt à Baignes et six autres à Baignes-Chantillac, entre

Pour revenir sur le contenu relativement réchauffé du dossier, l'association messacaise organise une réunion publique d'information, le mardi 9 mai à la salle des fêtes de Tugéras-Saint-Maurice arrêté sur l'autorisation environnementale modificative. ■

### Gaël Réaux

Dates des permanences : mardi 2 mai (9-12 heures), jeudi 11 mai (14-17 heures), mercredi 17 mai (9-12 heures), lundi 22 mai (14-17 heures), jeudi 1<sup>er</sup> juin (14-17 heures), lundi 6 juin (8-12 heures). Dossier également consultable dans les

Le commissaire-enquêteur rendra

Le but de ce rassemblement est également de « mobiliser un maximum d'observations autour de ce projet », explique Gérard Gobert.

**Association Saintonge Recrute !**

Vous êtes intéressé(e) par l'information locale ? Vous disposez de réelles qualités rédactionnelles ?

*(Logique 2-fois et dévoties)*

**CORRESPONDANT (E) DE PRESSE DANS LE CANTON DE MONTENDRE**

Appeler le 05 46 48 00 48 ou par mail : [redaction@hautesaintonges.fr](mailto:redaction@hautesaintonges.fr)

### COMMUNIQUÉS

◆ Bran

**PÊCHE AU PLAN D'EAU**

Dimanche 7 mai

De 7 h 30 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Carte de pêche obligatoire. Cuillère interdite. Lâcher de truites à chaque pêche. Prix des lignes : 7 €/unité, 14 € les 2, 20 € les 4. Repas chaque dimanche de pêche. Prix 14 €. Réservation au 06 30 17 50 79. Prochaines pêches : 21 mai, 4 juin, 18 min. 2 juillet, 16 juillet.

22

**Les impacts négatifs sur les zones naturelles humides et forestières** sont trop importants (destruction d'espèces protégées et de leur habitat durant le chantier et durant le fonctionnement) pour un gain collectif trop faible.

**Les incendies de forêts** sont aggravés par la présence d'éoliennes et les canotiers sont contraints dans leurs interventions ; la sécurité des hameaux est donc menacée.

**Les riverains sont impactés trop fortement** par la proximité des machines situées à 570m des premières habitations (**bruits, infrasons, dévaluation des biens** de 10% à 40% sur plusieurs km).

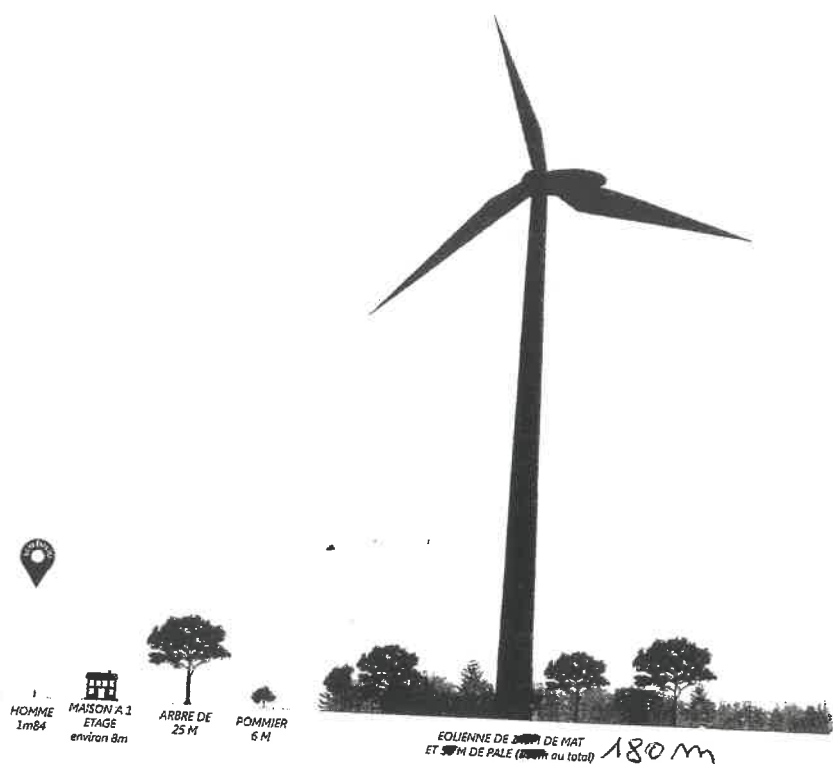
**L'effet des infrasons (migraine, vertige, trouble du sommeil,)** qui d'après la Royal Society of Medicine se propagerait dans un rayon de 10km autour des éoliennes industrielles. (Rappel : ici les éoliennes seront les plus hautes de France, elles feront 180m de haut et **4,2 MW**)

**Le coût de ces machines immenses** [redacted] dans une région si peu ventée fera doubler votre facture EDF pour le profit de sociétés privées.

**La prolifération anarchique** de ces projets (Nord gironde, Forêt de la Double, Sud Charente) alors que le schéma régional éolien est annulé et que de nombreuses communes s'y opposent.

*charente maritime*

90



Les 6000 éoliennes en France n'ont permis d'arrêter aucun réacteur nucléaire bien au contraire. L'éolien est inadapté dans des régions peu ventées. En dépendant fortement des aides de l'état, il empêche le développement des énergies renouvelables adaptées à notre région.

Le néodyme est un composant essentiel des éoliennes (aimant puissant), c'est un élément issu des terres rares en Chine, son extraction est extrêmement polluante, elle rejette des métaux lourds et radioactifs (thorium, uranium) en polluant des régions comme Baotou (Chine).



# Parlons écologie du bon sens !

Reconstruire pour lutter contre les sécheresses, protéger des inondations, des canicules et des gelées intensives avec une autre politique de l'eau. Il est urgent d'agir !

La biodiversité a la configuration d'un iceberg. Sa partie invisible et 10 fois plus importante que sa partie visible ! La partie visible de la biodiversité (faunes et flores, et donc les humains) dépend à 100% de la partie invisible qui se cache dans les sols : des millions de micro-organismes qui commencent par les bactéries. Il faut considérer les sols comme une entité vivante globale qui est à la base de toutes les chaînes alimentaires, la partie visible de la biodiversité nous sert de bio-indicateur, quand les bio-indicateurs disparaissent c'est que les sols meurent ! Un sol vivant et riche a

besoin d'eau, de nourriture, d'oxygène, d'un climat tempéré et d'une protection solaire, tout ceci lui est apporté par la végétation ! Plus la densité végétale est importante plus la biodiversité est riche, la référence planétaire étant la forêt de feuillus, en opposition totale au désert (donc sans végétation) et donc aux villes. La première des choses à

faire pour le climat et la biodiversité c'est la végétalisation massive des surfaces exposées au soleil au rythme des forêts de feuillus : donc vert l'été ! L'énergie du futur existe depuis des millions d'années et s'appelle photosynthèse : énergie du vivant ! Plus la densité végétale est importante moins il y a de concurrence sur l'eau puisque c'est la végétation qui alimente le cycle, comme dans les forêts équatoriales qu'on appelle aussi l'enfer vert ou il pleut tous les jours !

Couper l'eau dans les champs pour alimenter des métropoles hors normes (qui ne recyclent pas l'eau) ce n'est pas de la résilience, mais

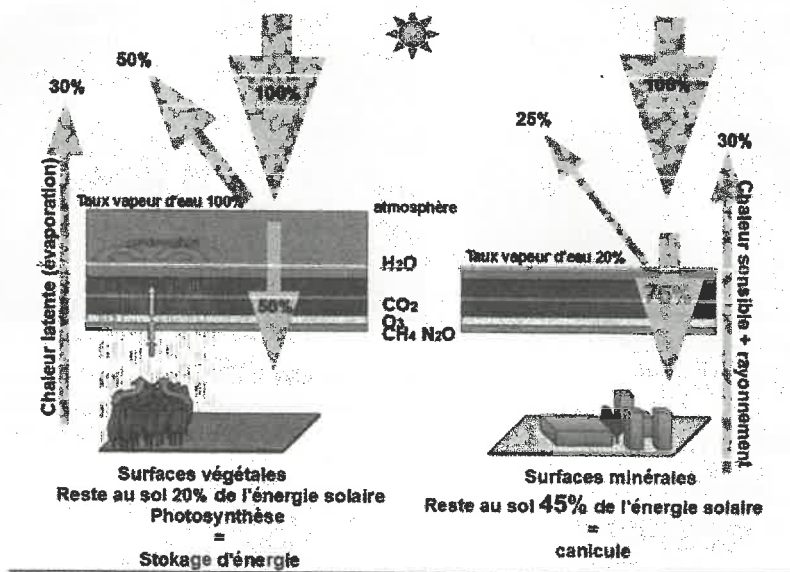
une désertification massive et une mise en danger de la population pour les générations futures. L'irrigation représente moins de 2% des précipitations annuelles ; exemple à l'échelle d'une région comme la Nouvelle-Aquitaine, la consommation totale (irrigation comprise) représente moins de 20 mm de pluie (un orage moyen), la ressource disponible (donc hors végétation) représente plus de DIX fois notre consommation actuelle, nous ne manquons pas d'eau, mais de réserves et de recyclage.

Les écologistes politiques prônent et imposent une politique à l'inverse

conséquences directes de cette volonté d'évacuer l'eau en AVAL quant au contraire il faut la retenir en AMONT des bassins versants.

En climatologie on part du principe que la végétation ne consomme pas d'eau, mais provoque les pluies : sans évapotranspiration (donc sans végétation) l'air humide en provenance de la mer ne condense pas et il ne pleut pas, 70% des précipitations proviennent de l'évapotranspiration et seulement 30% de l'évaporation en mer (source INRAE : cycle eau) : autrement dit il ne pleut pas sur des sols secs ! En

ayant stigmatisé la consommation d'eau de la végétation, sans comprendre que c'était la base du cycle, on a créé des déserts ! La bonne santé hydrique d'un bassin versant se juge à sa densité végétale au rythme des saisons dictées par les forêts de feuillus donc avec la plus forte densité végétale possible l'été, et si la situation climatique se



d'une gestion en faveur du maintien de l'eau, ils ont détruit quand il fallait construire (exemples des barrages), ils ont planifié et orchestré une désertification massive en produisant des rapports scientifiques biaisés !

*"Il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé les problèmes pour les résoudre"* Albert Einstein.

Ainsi, sur le plan des inondations et des sécheresses, la situation se dégrade d'année en année, car les actions entreprises sont à l'opposé de ce qu'il fallait faire : on a détruit quand il fallait construire ! Les inondations actuelles sont les

dégrade de plus en plus en France c'est justement parce qu'on nous a convaincus du contraire ! Pas d'eau = pas de végétation = désert !

À l'échelle du bassin versant, il faut donc que 70% des pluies soient réservées à la végétation, c'est le cas pour les forêts de feuillus qui retiennent 70% des pluies dans les sols (très riches en matière organique) pour alimenter le cycle. On peut facilement vérifier cette proportion en analysant le débit des rivières, si le bassin versant doit garder 70% des pluies, de façon mathématique la rivière ne doit pas en rejeter plus de 30% vers la mer !

# Eolien : Le bal des faux culs !

Depuis la Polynésie française, Emmanuel Macron a déclaré au sujet des éoliennes qu'il faut savoir y renoncer (...). Il faut appliquer un pragmatisme au cas par cas » Blablabla, on commence à être habitué aux effets d'annonce du président de la République et aux décisions politiques contraires qui en résultent dans son gouvernement. Chaque fois que le président de la République fait des annonces visant à ralentir l'invasion des éoliennes, sa ministre de l'écologie fait des annonces contraires et accélère le processus.

LMR déplore que la validation des projets éoliens revienne à la seule autorité de l'État par l'intermédiaire des préfets sans l'avis des élus locaux. Tout a été fait pour que le local n'ait plus son mot à dire, le résultat d'un travail législatif organisé par les gouvernements successifs afin d'imposer l'implantation des éoliennes aux ruraux.

Pourtant, il suffirait que l'implantation d'un champ d'éoliennes rentre dans le code de l'urbanisme comme l'implantation de n'importe quelle entreprise et soit soumise au code des marchés publics. Avec l'obligation de revoir les règles d'implantation, notamment avec des distances supérieures à dix fois la hauteur des éoliennes des habitations, l'obligation d'évaluation des infrasons, l'interdiction de terres rares dans les machines, etc.

Il faut rappeler l'éolien coûte très cher à l'État alors que la France est excédentaire en électricité. Elle produit 500 térawattheures et en exporte 10%. La France n'a pas besoin d'éoliennes, mais plutôt de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires en toute sécurité.

Emmanuel macron dit que le nucléaire est une chance, mais en même temps il veut fermer deux réacteurs nucléaires : cherchez l'erreur !

L'éolien n'est pas exempt de dangers, tant s'en faut. Suite à la publication du rapport ministériel sur l'état des élevages à proximité du parc éolien des Quatre Seigneurs en Loire-Atlantique, la mission reconnaît la concomitance des troubles dans les élevages depuis sa mise en service.

Or, les troubles indiqués dépassent les 500 vaches mortes. La mission relève également qu'elle a été saisie d'informations sur des problèmes sanitaires humains. Les auteurs rajoutent que la problématique humaine n'a pas été traitée, car il manquait le ministère de la Santé comme composante à la mission. Une absence inconcevable pour LMR alors, que les services de l'État et de l'ARS avaient été saisis par les habitants, ce que mentionne le rapport. Il y a là manifestement un manquement à agir du ministère de la Santé puisque ce

rapport fait état de nombreuses sollicitations en matière de santé humaine et qu'à aucun moment les deux ministères, concernés par ledit rapport, saisis par les nombreux témoignages sur des enjeux de santé humaine n'a débouché sur une saisine de sa part. Ces témoignages avaient pourtant été portés à la connaissance du préfet de la Loire-Atlantique et de l'Agence de santé régionale (ARS).

LMR juge également indécent et condamnable d'avoir occulté la santé humaine dans ce rapport qui analyse exclusivement les problèmes sanitaires sur les animaux d'élevage. Après les multiples courriers adressés par le Mouvement de la Ruralité au Président de la République et aux ministres concernés par l'alerte sanitaire, ceux-ci



sont restés sans réponse à ce jour. Après avoir alerté des effets néfastes des éoliennes - champs électromagnétiques, infrasons, contaminations aux terres rares - et de l'ensemble des problématiques provoquant des nuisances sanitaires graves avec un risque de danger imminent pour la santé humaine et animale doublée d'une atteinte grave à l'environnement, après avoir dénoncé la situation dramatique d'hommes et de femmes, tant sur leur santé que sur celle de leurs élevages, le Mouvement de la Ruralité a engagé une procédure judiciaire devant la Cour de justice de la République.


Ainsi, par l'action de son avocat, Maître Fabrice Di Vizio, LMR a porté plainte contre le Premier ministre Jean Castex, le ministre de la Santé Olivier Véran, ainsi que les deux dernières ministres de la Transition écologique, Barbara Pompili et Élisabeth Borne, pour motif d'"administration de substances nuisibles de nature visuelle et sonore" (article 222-15 du Code pénal) et, à titre subsidiaire, pour "abstention volontaire de combattre un sinistre" (article 223-7 du Code pénal).

Le Mouvement de la Ruralité ne lâchera rien et continuera d'accompagner les hommes et les femmes malades comme les éleveurs impactés par les éoliennes.



Bovins

**Des morts mystérieuses**

 Depuis plusieurs années dans les Côtes-d'Armor, plusieurs élevages sont confrontés à la mort inexplicable de centaines de veaux et de vaches. Des animaux qui perdent également l'appétit et produisent moins de lait. Des analyses en laboratoire n'ont rien révélé de suspect. Les éleveurs soupçonnent les ondes et le courant électrique diffusé dans le sol et l'eau, mesurant une activité électrique anormale. L'agence régionale de santé de Bretagne a été saisie par un maire et des plaintes ont été déposées, mais pour l'heure, le mystère demeure.

G.H.



Plusieurs plaintes déposées.

**Défendre les oiseaux et... les éoliennes qui les tuent !**

Par un communiqué daté du 19 juin, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) annonce avoir retenu la candidature de Matthieu Orphelin comme futur directeur général. Celui-ci devrait entrer en fonction à la fin de l'année. L'annonce pourrait paraître anodine, mais il se trouve que Matthieu Orphelin, ancien député du Maine-et-Loire et ancien candidat pour Europe Écologie-Les Verts aux élections régionales, s'avère être un des plus fervents défenseurs des éoliennes, dont les immenses pales tuent chaque année des milliers d'oiseaux et de chauves-souris. En 2019, dans une lettre adressée au gouvernement et signée par 120 autres députés, ce proche de Nicolas Hulot demandait d'accélérer la mise en œuvre d'éoliennes en mer. Le 23 novembre 2021, il se vantait sur Twitter que son amendement « visant à retirer aux maires le droit de veto contre les projets



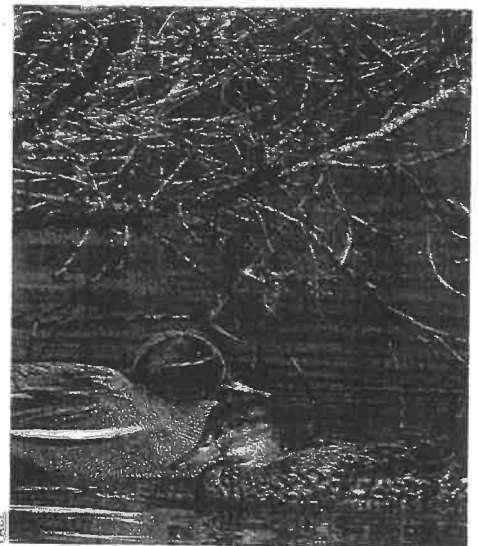
Matthieu Orphelin et la LPO. Le parti pris de l'incohérence.

éoliens » venait d'être adopté. Enfin, très récemment, dans un entretien accordé à *l'Express*, il a critiqué la nouvelle ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, car elle propose de ralentir le développement de l'éolien terrestre, ce qu'il a qualifié d'« erreur fondamentale » et de « renoncement au progrès ». Bref: Matthieu Orphelin aime les éoliennes, or celles-ci n'aiment pas du tout les oiseaux. On aimerait que la LPO s'explique sur ce choix, jugé « incompréhensible » par l'association Action Écologie; qu'elle nous dise que les pales des éoliennes évitent désormais les oiseaux — ou qu'elle nous avoue qu'elle est trop dépendante des subsides versés par les promoteurs éoliens...

**Biodiversité Loi européenne habitats**

La Commission européenne a publié le 22 juin le premier texte législatif qui vise explicitement la restauration de la nature en Europe. Cette proposition de loi prévoit de réparer les 80 % des habitats européens en mauvais état de conservation et de ramener la nature dans tous les écosystèmes. Elle intègre pour les espèces chassables et non chassables les mesures de restauration qui doivent être mises en place pour les habitats. Les États membres devront élaborer leur propre plan national de restauration et effectuer les travaux nécessaires pour atteindre les objectifs et les obligations. Pour la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'Union européenne (FACE), « il s'agit d'une étape clé dans le retour de la nature à travers l'Europe ».

J.-P.B.



26

## ● Un démantèlement programmé

La durée de vie d'un parc éolien est estimée à **20 ans**. La réglementation précise, dans l'article L553-3 du Code de l'environnement, que l'exploitant d'une éolienne est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation. Il doit également constituer dès le début du projet des garanties financières afin de couvrir les coûts de démantèlement des installations et de remise en état du site.

Constituée d'acier et de matières plastiques, une éolienne est démontable en fin de vie et **presque totalement recyclable**. Elle ne laisse pas de polluant sur son site d'implantation.

## Le point sur les impacts écologiques et sociaux

### L'utilité des zones du Schéma régional éolien

Le référencement de zones favorables dans le SRE permet de définir a priori des secteurs où l'implantation d'une éolienne ou d'un parc est envisageable en fonction des conditions environnantes.

### Les radars

La rotation des pales d'une éolienne peut créer des interférences avec le fonctionnement de certains types de radars. Opérateurs radars et fabricants d'éoliennes ont lancé des études pour mieux comprendre ce phénomène et développer la conception de pales «furtives» ou «discrètes» ou encore l'adaptation des logiciels de traitement des signaux reçus par les radars.

### Des études préalables et des suivis sur la faune et la flore

L'étude d'impact nécessaire à un projet de parc éolien comporte un **volet milieu naturel**, qui traite en particulier de l'avifaune. L'implantation doit se faire hors des couloirs de migration ou des zones sensibles pour les oiseaux nicheurs.



*Des suivis des populations d'oiseaux permettent d'améliorer les mesures de réduction des risques et des mesures compensatoires sont généralement prévues.*

### Les paysages, une question sensible

L'intégration paysagère des éoliennes pose question, du fait de leur taille.

Leur implantation doit faire l'objet d'analyses paysagères soigneuses et ne peut être envisagée dans des secteurs paysagers remarquables ou préservés. Les **constructions annexes** (accès, transformateurs, enfouissement des réseaux, etc.) font partie de cette analyse.

### La sécurité, des risques sous surveillance

Comme toute technologie, les éoliennes peuvent faire l'objet d'incidents, d'accidents, dont les principales causes sont les **vents forts** puis la **foudre**, ou de pannes. Une vingtaine d'incidents ont été dénombrés en France depuis 2000, avec des conséquences matérielles faibles. Aucune blessure de passant ou de riverain n'a jamais été signalée.

La plupart des incidents par le passé se sont produits sur des petites machines avec des **vitesses de rotation élevées**.

L'introduction de **dispositifs de sécurité** de la machine (freinage, mise en drapeau, parafoudre...) permet de maîtriser de mieux en mieux le risque d'accident éolien.

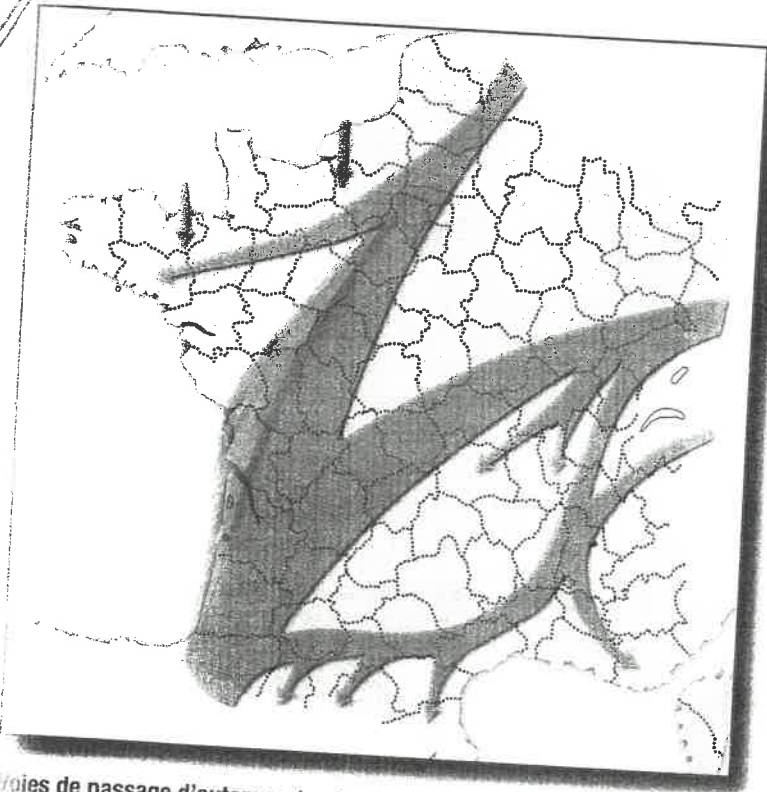
## L'évolution de la migration

La migration va changer, c'est à mon avis inéluctable. Un jour, les oiseaux qui avaient passé toute la bonne vie à prospérer dans la partie la plus nordique de l'Europe voient leurs ressources alimentaires s'amenuiser et disparaître. Les premières neiges très précoces à cette époque. L'heure de la migration avait sonné, des vols se formaient en grandes quantités vers le sud vers des contrées plus hospitalières. Avant les années, la longue route était plus ou moins facilitée. Si y avait eu des glandées ou des fainées, on pouvait s'arrêter quelques jours et repartir ensuite. Si c'étaient des années où il fallait traverser au plus vite vers les chênes verts et les pins d'Espagne et du Portugal. Là, il gelait rarement au printemps et les « glandées » étaient assurées d'année en année. Avec un peu de chance, on trouvait la première nourriture abondante dans les chênaies-galeries de la forêt landaise, certes non aussi importantes que la *dehesa*, mais qui, les bonnes années, pouvaient nourrir bon nombre de migratrices.

À cette époque, l'agriculture n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, on ne cultivait pas les mêmes choses et surtout pas de la même façon. Un champ de blé, de maïs, de mil ou de ramassé à la main, ne laissait pas grand espoir de trouver une nourriture abondante l'hiver. En ce temps-là, un épi était ramassé à la main et même à l'apparition des premières machines agricoles, le glanage se pratiquait pour ramasser les quelques grains oubliés.

Aujourd'hui le maïs, le tournesol, les petits pois sont cultivés par champs entiers depuis l'Europe de l'Est et du Nord. Il y a autant de maïs en Hongrie que dans les Landes. Ces champs sont récoltés mécaniquement. Et même si les machines modernes laissent moins de grain au sol qu'il y a vingt ans, les semailles considérables ainsi récoltées sont une manne de nourriture pour les palombes tout au long de leur grand voyage. Dans ces conditions, pourquoi se presser ? Si autrefois les premiers froids étaient déclencheurs de migration, aujourd'hui le manque de nourriture déclenche seulement l'envie d'aller voir ailleurs. Il y aura donc de moins en moins de migrants totaux et de plus en plus d'oiseaux erratiques. Les palombes vont arrêter de parcourir le monde, du moins comme elles le faisaient il y a 50 ans.

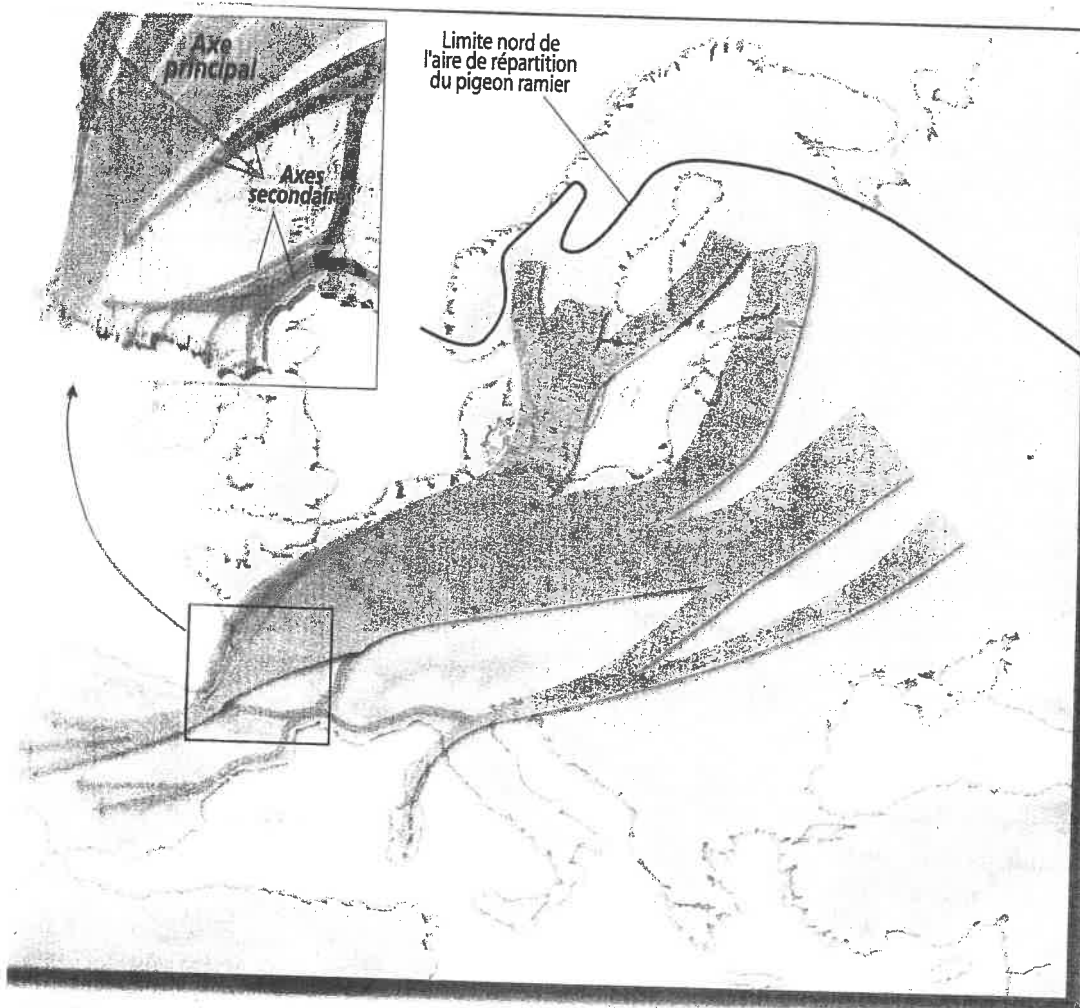
Quant à l'évolution de la population, les chiffres semblent bons, pour une raison simple : notre palombe est une opportuniste qui s'adapte à la présence humaine et qui en tire profit. Elle peut être très méfiante lorsque l'homme devient chasseur ou vit à ses côtés dans nos villes et nos villages, là où on ne la chasse pas et où il y a le plus de nourriture.



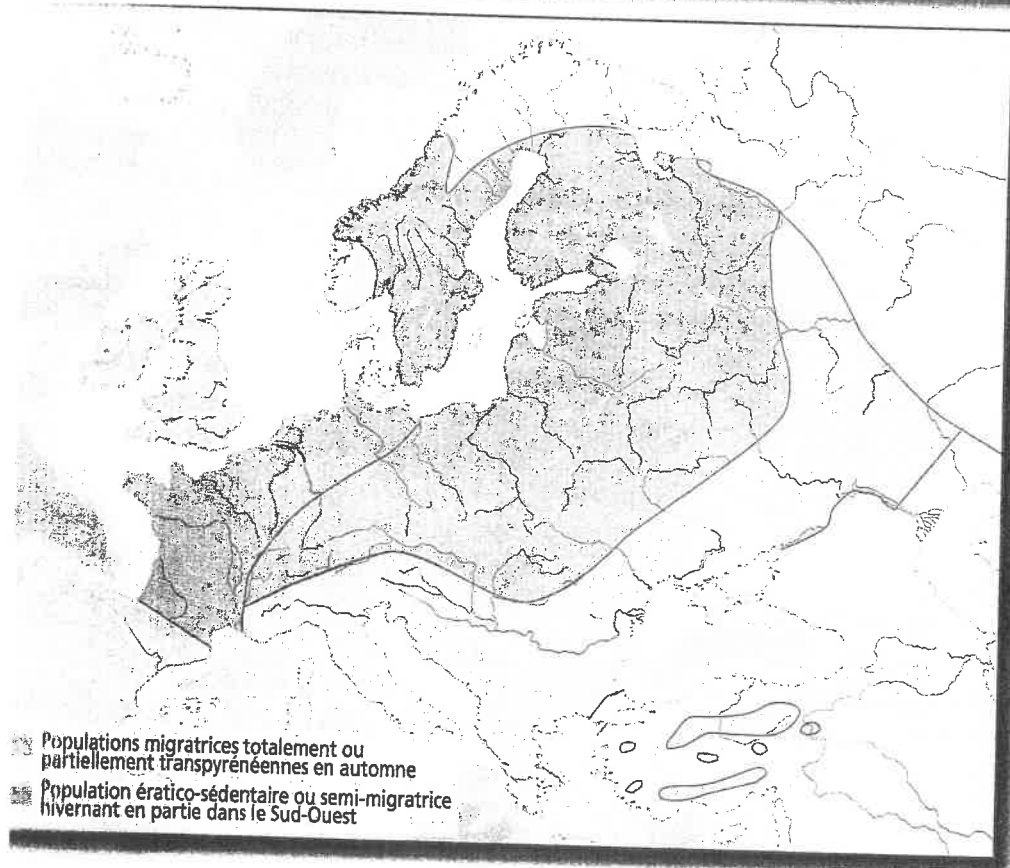
Voies de passage d'automne du pigeon ramier.

*Colomba palumbus* est un opportuniste qui possède de grandes facultés d'adaptation. Comme tous les pigeons, il est particulièrement vorace, et la recherche d'une nourriture abondante est sa principale occupation. En migration par exemple, il peut être particulièrement méfiant à l'encontre de l'homme qu'il sait être un prédateur, mais revenir à la belle saison s'installer dans les parcs et jardins, au contact journalier de l'humain qui va lui apporter par ses cultures tout ce dont il a besoin.

La cohabitation n'est pas toujours évidente avec ce grand consommateur de graines et de verdure, qui peut faire des dégâts considérables aux cultures, particulièrement lors des semailles (blé, petits pois...), mais aussi lorsque sortent les jeunes pousses et les feuilles du colza ou du chou par exemple. Cette voracité lui vaut d'être classé en nuisible dans beaucoup de départements. Sa destruction massive au printemps peut même menacer la survie de la population.



La migration du pigeon ramier. Les pigeons ramiers migrateurs de l'Europe du Nord, du Nord-Est, de l'Europe centrale ou de l'Ouest empruntent des couloirs migratoires qui vont les amener vers la péninsule Ibérique. Ces couloirs semblaient immuables jusqu'il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui, force est de constater que les couloirs secondaires les plus à l'est ont tendance à se tarir. Seul le couloir dit central est toujours bien fréquenté, avec un déplacement vers l'ouest pour le franchissement des Pyrénées, qui se fait de plus en plus près de la côte basque, voire carrément sur l'Océan au niveau du golfe de Gascogne.



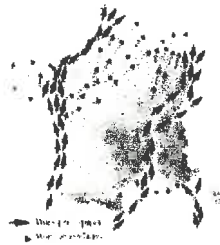
L'aire de répartition du pigeon ramier. En orange et brun, les régions d'origine des palombes françaises.

Concernant la Cléude d'Europe, les différentes filées de bassins versants (ruisseaux, fossés, mares, bois humides) peuvent permettre à l'espèce de circuler au sein de la zone d'étude

## VI. ANALYSE FONCTIONNELLE SUR L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

A une large échelle, la zone d'étude se positionne sur un des principaux couloirs de migration des oiseaux de l'ouest du paléarctique. On peut caractériser deux axes principaux, l'un situé sur la façade atlantique *sicco sensu* et l'autre localisé sur un front assez large de l'Estuaire de la Gironde au Périgord. Ce second axe présente des couloirs plus fléchissants en fonction des conditions climatiques du moment.

La région Aquitaine est située sur l'axe de migration principal entre l'Europe nord-ouest d'une part et l'Europe du Sud et l'Afrique et est localisée sur l'une des voies principales de migration de la France : l'axe littoral. La zone d'implantation potentielle se trouve à distance de cette voie de migration majeure passant par le long de la côte des Landes et de la Gironde (90 Km à l'Ouest). La zone d'étude se trouve située sur une voie de migration continentale diffuse. Par opposition aux flux côtiers qui s'avèrent resserrés et marqués sur le front de migration, les déplacements continentaux sont moins concentrés.



Les zones de concentration de populations d'oiseaux sont indiquées par des points noirs. Les zones de concentration de populations d'oiseaux sont indiquées par des points noirs. Les zones de concentration de populations d'oiseaux sont indiquées par des points noirs.



Les zones de concentration de populations d'oiseaux sont indiquées par des points noirs. Les zones de concentration de populations d'oiseaux sont indiquées par des points noirs. Les zones de concentration de populations d'oiseaux sont indiquées par des points noirs.

### Principales aires de migration entre l'Europe de l'ouest et l'Afrique

Le premier axe ne concerne pas ou peu le projet puisque les flux se concentrent bien plus à l'ouest. Au plus près, les marais de l'Estuaire de la Gironde, situés à plus de 15 km à l'ouest, drainent des populations très importantes d'oiseaux qui se concentrent toute l'année (hivernage, transit printanier et automnal, nidification).

En revanche, le second axe concerne la zone d'étude. Les espèces empruntant sont en majorité les Grues cendrées (*Grus grus*), les Pigeons ramiers (*Columba palumbus*), les Oies cendrées (*Anser anser*), les Vanneaux huppés (*Vanellus vanellus*) et de manière plus diffuse beaucoup d'espèces de rapaces comme le Milan royal (*Milvus milvus*) ainsi que de nombreux passereaux.

En fonction de la rigueur des hivers, des oiseaux seront amenés à se déplacer en quête de nourriture en effectuant des vols journaliers ou des mouvements plus importants de populations. Les inventaires de terrain ont permis d'évaluer le pouvoir attractif de la zone d'étude.

Enfin, la colonie de reproduction de Minioptères de Schreiber (*Miniopterus schreibersii*), espèce sensible aux collisions avec les éoliennes

26

Monsieur Bernard Largeau  
7 hameau de chez Dupas  
17130 Tugeras Saint Maurice

Le 1<sup>er</sup> juin 2023

27/1

Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant que voisin de la commune de Messac et celle de Coux où un nouveau projet vient de naître sans aucune concertation avec les communes voisines, je viens dire mon **opposition** à la construction d'un parc éolien sur la commune de Messac. Ces gigantesques machines qui vont venir dégrader notre paysage de Haute Saintonge. Le paysage, bien sûr, mais aussi toute cette biodiversité que l'on cherche toujours à préserver.

- Et voilà que maintenant on va demander une dérogation pour détruire des espèces protégées.

On croit rêver !

- Et voilà un maire qui, dans un courrier du 20 juin 2021, se dit défavorable à l'installation d'éoliennes et qui mène pourtant avec beaucoup d'énergie un projet d'implantation.

On rêve encore !

Il est vrai qu'en 2021, il était candidat aux élections départementales. Ces revirements lui ont valu une défaite. Dommage !

En Charente, les communes de Baignes et Chantillac vont avoir respectivement 6 machines de très grande hauteur qui vont littéralement écraser notre paysage. Si Messac voyait le jour, qu'en serait-il de la commune de Bran qui serait alors encerclée ?

Dans nos petites communes rurales, nous avons l'art de vivre à la campagne depuis des générations, et maintenant une opposition s'installe chez les habitants partagés entre des positions différentes, perturbés par un discours bien rodé de promoteurs sans scrupules qui promettent au maire et son conseil municipal de l'argent, beaucoup d'argent sans leur donner les problèmes qui perdureront de longues années.

- Et voilà pourquoi je m'oppose fermement au projet de Messac.

Bernard Largeau



**POSITION DES CANDIDATS A L'ELECTION DEPARTEMENTALE  
SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN INDUSTRIEL EN HAUTE SAINTONGE**

Nom, Prénom : SEGUIN Bernard

Candidat aux élections départementales des 20 et 27 Juin 2021 sur le canton de  
LES TROIS MONTS

Me déclare être

- ~~Favorable\*~~
- Défavorable \*

Au développement de l'éolien industriel en Haute Saintonge

Fait à NESSAC, le 10 juin 2021

Nom, Prénom SEGUIN Bernard

Signature



*\*Rayer la mention inutile*



Association  
Préserveons la  
Vie de notre  
Campagne  
**APREVICA**



Tugéras-Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> juin 2023

27/2

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'association Aprevica (*Préserveons la vie de notre campagne*) créée en opposition au projet d'implantation de 2 éoliennes sur la commune de Coux, distant d'à peine 9 kms de Messac, tient à faire savoir son **opposition ferme et définitive à l'implantation de 4 éoliennes sur le dit site de Messac.**

- Le premier de nos arguments est de solidairement refuser de voir ravager la beauté de nos paysages ruraux constituant le premier intérêt économique et touristique de notre bassin de vie haut saintongeais. Les éoliennes sont des machines industrielles très haut perchées, donc visibles de très loin, qui écrasent les paysages et particulièrement ceux constitués d'une succession de faibles collines boisées comme se trouve être le nôtre. Ce ravage est particulièrement avéré lorsque la concentration des éoliennes est élevée comme cela sera le cas avec les 12 éoliennes en construction à proximité ( Baignes et Chantillac).

L'autorisation d'implantation de 4 éoliennes supplémentaires à Messac ne manquerait pas de créer un effet d'encerclement de certaines communes comme Bran et Vanzac sans compter les nombreux hameaux dont est constitué notre habitat rural dispersé.

Outre l'impact paysager négatif, la concentration d'éoliennes sur un périmètre réduit ne fera qu'augmenter les nuisances sonores et visuelles ce qui doit être pris en compte et très précisément évalué avant toute autorisation.

- Notre deuxième argument concerne la nécessité de prendre en compte l'impact communautaire d'un projet de parc éolien.

Notre territoire de Haute Saintonge s'est construit lentement en sortant peu à peu de son enclavement puis en se développant économiquement et touristiquement grâce à une volonté collective coordonnée sur des projets communautaires. La production d'une énergie renouvelable et décarbonée est un souci majeur de notre territoire qui, pionnier en la matière, a commencé à tirer parti de la géothermie il y a 30 ans, avant de le faire avec la biomasse (suite à la tempête de 1999) puis poursuivre depuis plusieurs années avec le développement du photovoltaïque (parcs et bâtiments).

Sachant l'existence à moins de 30 kms de la centrale nucléaire de Braud et Saint Louis produisant une électricité parfaitement décarbonée, la communauté de communes de



haute Saintonge a voté le renforcement du photovoltaïque existant, refusant l'implantation d'éoliennes peu adaptées au relief et à l'habitat de son territoire.

Que penser alors, dans ce contexte, de la sincérité de ce « cavalier seul » du maire de Messac qui encourage de toutes ses forces ce projet éolien sachant qu'il y a 2 ans, le 20 juin 2021, lors de la campagne des élections départementales, il signait un engagement comme étant tout à fait défavorable à l'éolien ?

En conclusion de ce chapitre , nous pensons que la raison impérative d'intérêt majeur fait défaut et que des solutions alternatives mieux adaptées existent en Haute Saintonge qui n'ont pas été étudiées, et pour le moins pas prises en compte.

- Le troisième de nos arguments majeurs est l'atteinte inacceptable à la bio diversité que porte ce projet.

Le site d'implantation des éoliennes de Messac est très proche d'un boisement riche en bio diversité avec 84 espèces d'oiseaux protégés et 17 de chiroptères dont 2 rares en Charente maritime.

Sachant que le Conseil national de protection de la nature a rendu un avis défavorable le 17 janvier 2023, que par ailleurs une récente étude, publiée le 16 mai 2023, confirme la disparition de 20 millions d'oiseaux tous les ans en Europe, il devient impératif d'assurer leur protection , tant dans leurs lieux de nidification que dans leurs risques d'accidents avec les pales d'éoliennes.

Pour les raisons exposées ci avant , la centaine d'adhérents de l'association Aprevica, représentée par son Président, monsieur Bernard Largeau, s'oppose fermement au projet de création d'un parc éolien industriel sur le site de Messac .

Pour les adhérents de l'association APREVICA , le Président, Bernard LARGEAU



7 Hameau chez Dupas  
17130 Tugéras-Saint-Maurice

Tél : 05/46/49/43/38 - Mob : 06/32/03/87/16

E-mail : <[largeaubernard@orange.fr](mailto:largeaubernard@orange.fr)>

**POSITION DES CANDIDATS A L'ELECTION DEPARTEMENTALE  
SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN INDUSTRIEL EN HAUTE SAINTONGE**

Nom, Prénom : SEGUIN Bernard

Candidat aux élections départementales des 20 et 27 Juin 2021 sur le canton de  
LES TROIS MONTS

Me déclare être

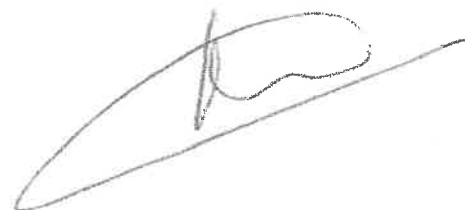
- Favorable\*
- Défavorable \*

Au développement de l'éolien industriel en Haute Saintonge

Fait à NESSAY, le 10 Juin 2021

Nom, Prénom SEGUIN Bernard

Signature



*\*Rayer la mention inutile*

Pierre NOUHET  
Chez Bailloux  
17130 Messac  
Mail : [pierre.nouhet3@orange.fr](mailto:pierre.nouhet3@orange.fr)  
Tél : 07 86 46 49 89

28/1

A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je vous confirme mon rejet total pour ce projet pour les raisons suivantes.

### **1. Proximité maison d'habitation, Encerclement et atteinte à notre santé.**

Eolienne situé 530 ml de ma maison, lieu dit Chez Bailloux

Nuisances électromagnétique des pales, impact sur ma santé (problème cardiaque).

Nuisance acoustique jour et nuit.

Nuisance visuelle la nuit.

Nuisances visuelle, encerclement projet Baignes 6 éoliennes de 180 ml hauteur de pales et projet de Chantillac 4 éoliennes.

### **2. Atteinte à la biodiversité.**

Absence totale de solutions de moindre impact : Paysager, éloignement habitations, absence de haies du au remembrement.

Risque de collision d'au moins 17 espèces (Minoptère de Scheider, Noctule commune, Noctule de L'Eisler.

Dérangement et risque de collision en période de nidification : Milan noir, grue cendrée, etc.

Boisement à 100 ml, les pales de l'éolienne E1 tournerons à seulement 35 m de la lisière du bois, très en deçà des recommandations de l'Euro bats (accord Européen pour conservation des Chiroptères).

Fondation énorme 550 m3 de béton armé, renforcement voirie existante (convoi principal 100 tonnes)

Avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature.

**DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTRUCTION D'ESPECES PROTEGEES**

**3. Impact sur les communes voisines.**

Mérignac, Vanzac, Bran, Léoville, Chatenet ont émis un AVIS DEFAVORABLE.

29/1

Restant à votre disposition.

Cordialement,

PIERRE NOUHET

De: Paul Nouhet p.nouhet@gmail.com  
Objet: Lettre Paul  
Date: 30 mai 2023 à 12:02  
À: CHRISTOPHE NOUHET nouhet@gmail.com



28/2.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Toute cette entreprise de développement de l'éolien sur les territoires Français est d'une hypocrisie sans nom.

A qui profite ces éoliennes ? - A personne à part au promoteur.

Qui démantèlera ces éoliennes quand elles seront hors service ? -

Personne et certainement pas le promoteur.

Qui sera impacté par les effets néfastes et maintenant bien connus de ces éoliennes ? - Les nombreuses espèces protégés du bois de fougère, les riverains, les ruraux, les bêtes...

Les arguments contre les éoliennes géantes sont nombreux, et j'en ajouterai un plus personnel :

Si le projet éolien de Messac se concrétise, ma maison de famille, celle dans laquelle mon grand-père est né, celle que mon père rénove aujourd'hui dans le plus grand respect de la tradition charentaise, sera à moins de 600 mètres de l'éolienne la plus proche.

Je ne veux pas de ces éoliennes, elles ne sont pas pour moi une solution viable à la crise écologique, elles ne sont qu'une manifestation supplémentaire du mépris et de l'absurdité du marché qui va s'ériger devant nos yeux.

Je vous pris d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations les plus distingués.

Paul NOUHET

Dubois Mireille

le 26 Mai 2023

30/5

Chez Martinaud

2 route des vignes

17500 Vanzac

M. le commissaire-enquêteur

Habitante de Vanzac, lieudit chez Martinaud, je suis opposée à la création du parc éolien de Messac. Ma position sur l'éolien est le résultat d'une réflexion critique des différents modes de production électrique. Aucun n'est parfait mais l'éolien est sans aucun doute le pire.

Je suis stressée par ce projet qui va détruire mon environnement (les champs magnétiques, les infrasons, les acouphènes....). Comment vont réagir mes 2 anses ? Quel sera l'impact sur les oiseaux migrateurs ?

J'aime me promener du côté du bois des Fougères, réputé pour la variété de sa faune, et j'espère qu'il ne sera pas donné de dérogation à l'avis défavorable du CNPN. L'état doit protéger ces espèces rares et non les condamner. Après l'écologie punitive, l'écologie destructrice ?

Enfin, les différents projets, élaborés sans concertation, mènent à l'encerclement de villages et défigurent notre paysage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sentiments dévoués.



Dubois Georges

le 26 Mai 2023

30/2.

Chez Martinaud

2 route des vignes

17500 Vanzac

M. le commissaire-enquêteur

Je demeure à Vanzac, première maison en venant de Messac, face au bois des fougères et donc potentiellement aux éoliennes.

Mon implantation ici est récente et due à la qualité de la vie, nature, paysage, calme. Le hameau voisin « Le Paradis » porte bien son nom.

Je n'ai pas envie de subir les nuisances sonores, la vue permanente de ces engins démesurés qui gachent le paysage et mettent en péril la faune, y compris des espèces rares et protégées.

Je suis convaincu que le faible rendement des éoliennes est incompatible avec une vraie écologie car derrière, pour compenser il y a des centrales à gaz dont personne ne parle. Nos politiques ont bradé notre parc nucléaire pour quelques voix d'écologistes et veulent maintenant nous imposer des éoliennes sans tenir compte de l'humain.

. La vraie raison de tout ça est l'argent. L'argent que les promoteurs font miroiter à quelques uns. Certaines municipalités y voient l'occasion de se désendetter, le projet de Messac n'a même pas cette excuse semble t-il .Ou est l'écologie dans tout ça ?

Ne sacrifiez pas notre nature et nos paysages, c'est notre patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sentiments dévoués.



Séance du 31/01/2023

Date de la convocation  
24/01/2023  
Date d'affichage  
24/01/2023

## Nombres de Conseillers

En exercice :	<input type="text" value="09"/>
Présents :	<input type="text" value="08"/>
Votants :	<input type="text" value="08"/>
Absents :	<input type="text" value="01"/>
Procurations	<input type="text" value="0"/>

**OBJET :****Développement de  
l'éolien terrestre  
dans la Double  
Saintonge**

N°: 2023\_003

Vote à l'unanimité des membres  
présents

Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
SOUS-PREFECTURE DE JONZAC  
le : 07 FEV. 2023

et publication ou notification du :

07 FEV. 2023

*Le Maire informe que la présente  
délibération peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois, à compter de la présente  
publication.*

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 31 janvier à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vanzac se sont réunis à la mairie en séance publique, sur convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Présents :** MM. GEORGEON Raphaël, GUÉRINEAU Fabrice, THÉVIN Jean-Luc, MOTARD Sébastien, CHEVALIER Gaël  
Mmes RAUX Christine, ROUMAS Yveline, GENTIS Christine  
**Absente excusée :** RAYMOND Chantale

Monsieur Fabrice GUÉRINEAU a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal de Vanzac

-Considérant qu'une concertation / consultation a été initiée par le Préfet de la Charente-Maritime sur un projet de cartographie de l'éolien terrestre en Charente-Maritime.

-Considérant que le classement d'une grande partie de la forêt de la Double en zones « propices à l'éolien terrestre » soulève de nombreuses questions,

-Considérant que la riche biodiversité de la forêt de la Double est incompatible avec la réalisation de travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes (déforestations définitives, plateformes techniques, fondations de béton, tranchées de raccordement) et avec leur exploitation (impact résiduel sur les chiroptères et l'avifaune quelles que soient les mesures de réduction),

-Considérant la forte vulnérabilité de la forêt de la Double aux incendies,

-Considérant que l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse augmente le risque d'incendies,

-Considérant que l'intensité exceptionnelle des feux de forêt de cet été n'est pas prise en compte dans ce projet de cartographie et que le retour d'expérience de ces incendies a rappelé l'importance des moyens aériens pour lutter contre des feux naissants ou protéger des habitations,

-Considérant que les avions bombardiers d'eau ne peuvent pas intervenir à moins de 600 mètres de chaque éolienne, ce qui correspond à une surface d'exclusion de 113 hectares par éolienne

-Considérant qu'il serait plus utile d'ajouter une zone tampon de 500 mètres à ces 600 mètres pour renforcer la sécurité des habitations les plus proches des éoliennes

-Considérant que l'habitat est diffus dans la forêt de la Double et qu'il n'est pas possible d'éloigner suffisamment les éoliennes des habitations,

- Considérant que la très grande majorité des communes de la forêt de la Double s'est déjà exprimée contre l'implantation de ce type d'installations dans la forêt de la Double, Considérant l'existence de solutions alternatives bien adaptées et bien acceptées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **DEMANDE** que le projet de cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre soit modifié et que la forêt de la Double soit classée en zone « non préférentielle ».

Fait et délibéré à Vanzac, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Raphaël GEORGEON





31

Envoyé en préfecture le 25/09/2018  
Reçu en préfecture le 25/09/2018  
Affiché le 25/09/2018  
ID : 017-211704580-20180913-DELIB2018\_017-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE MARITIME

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de Vanzac

Séance du 18/09/2018

**Date de la convocation**  
11/09/2018  
**Date d'affichage**  
11/09/2018

**Nombres de Conseillers**

En exercice :	<input type="text" value="10"/>
Présents :	<input type="text" value="10"/>
Votants :	<input type="text" value="08"/>
Absents :	<input type="text" value="00"/>
Exclus :	<input type="text" value="02"/>

**OBJET :**

**AVIS SUR LE  
PROJET D'UN  
PARC EOLIEN SUR  
LA COMMUNE DE  
MESSAC EN  
CHARENTE  
MARITIME**

**N°: 2018\_017**

**Vote**

Pour :	0
Contre :	6
Abstentions :	2

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
SOUS-PREFECTURE DE JONZAC  
le :

**25 SEP. 2018**  
et publication ou notification du :

**25 SEP. 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-huit septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vanzac se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Présents :** MM. GEORGEON Raphaël, GUÉRINEAU Fabrice, THÉVIN Jean-Luc, SALGADO Fernando, CHEVALIER Gaël, MOTARD Sébastien  
MMes RAUX Christine, GENTIS Christine, ROUMAS Yveline, PICQ Chantal

Madame Christine RAUX a été nommée secrétaire.

*Conformément aux dispositions des articles 432-12 du code pénal et L2131-11 du CGCT.*

*Gaël Chevalier et Sébastien MOTARD conseillers municipaux quittent la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote.*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Messac de 4 éoliennes, par la société SARL Energie Eolienne de Messac.

Ce dossier étant actuellement soumis à enquête publique jusqu'au 20 septembre 2018 inclus pour ce qui concerne l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet. Il précise que cet avis ne peut être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur. De plus, Monsieur le Maire précise que dans le cadre des dispositions issues de la loi de transition énergétique concernant les articles L553-5 du code de l'environnement et L2121-12 du CGCT, la convocation aux conseillers municipaux qui inclut le vote sur le projet de parc éolien était accompagné d'une notice explicative de synthèse et respecter le délai de convocation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix émet un avis défavorable sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Messac de 4 éoliennes, par la société SARL Energie Eolienne de Messac, et la demande d'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement,

Cette délibération sera notifiée au commissaire enquêteur.

Fait et délibéré à Vanzac, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Raphaël GEORGEON

Seguin Françoise  
chez Garrand  
17130 Messac

(33)

Messac 1 Juin 2023

à Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après toutes les études d'impacts diverses et variées menées dans le respect des normes en vigueur par les experts dédiés,

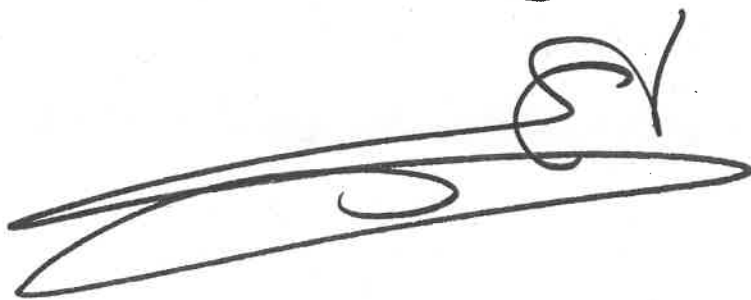
Je souhaite vivement que ce projet voit le jour et fasse de notre commune une commune pilote et innovante. Je pense que le temps est venu de bien cerner la transition écologique en faisant un choix par rapport à tout ce qui est possible actuellement.

Le Photovoltaïque si cher à Monsieur Belot président de la Haute Saubouge ne serait pas envisageable sur notre territoire agricole et qui entend bien le rester. L'impact visuel est catastrophique et la biodiversité...?!

En conclusion je pense que l'installation de 4 éoliennes

Sur terrains restreints  
pourra être supportée par la  
commune de Jessac

F. Seguin

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Seguin', written over a horizontal line.

34/1

Mme Emmanuelle Camilleri,  
Chez Piron  
6 route de la Croix de Merzeau  
17500 Léoville

06 Juin 2023

Cher Mr le Commissaire enquêteur,

J'espère avoir le plaisir de vous remettre cette lettre en mains propres, mais, comme pour beaucoup, il est difficile de se libérer pour venir participer à cette enquête publique dont les dates n'incluent aucun samedi et aucun horaire en fin de journée...

Je joins à cette lettre la copie de ma lettre adressée au commissaire enquêteur lors de la première enquête publique de 2018, tout étant toujours ma pensée concernant ce et ces projets éoliens que l'on veut nous imposer.  
j'espère que vous prendrez le temps de la lire.

Depuis 2014, nous exprimons notre refus des projets éoliens qui menacent notre bassin de vie et tentons de faire entendre nos voix. Moi qui ai toujours porté avec fierté les valeurs de notre démocratie, je peux vous dire aujourd'hui que je porte désormais une déception amère. Je vous explique ici pourquoi.

Depuis 2014, avec d'autres personnes concernées, nous avons voulu apporter aux habitants locaux l'information relative à ces projets éoliens et à l'éolien d'une manière générale, afin que tout un chacun puisse avoir tous les éléments, et pas seulement ceux fournis par les promoteurs éoliens, et décider si ces projets avaient raison d'être ou non. A l'occasion du projet EDF EN de Baignes (de l'autre coté de la route) et au terme de son enquête publique, tout le monde avait dit NON : les différents services consultés (Dreal, CNDPS, Architecte des Bâtiments de France, INAO, DRAC) , Toutes les communes directement impactées ( à l'exception de Messac et Chantillac...), le commissaire enquêteur, le préfet, Ils ont tous dit NON. Le promoteur porte le dossier au Tribunal administratif de Poitiers, et là le rapporteur public, décide que notre paysage n'aurait aucun intérêt particulier et demande au préfet d'autoriser le projet!

Vous comprendrez je l'espère pourquoi je suis aujourd'hui une citoyenne désabusée devant un système qui n'a de démocratie que le nom et qui pour moi n'a plus beaucoup de valeur. Cette décision, que je n'attendais absolument pas, je l'ai prise comme un véritable déni de démocratie.

Quelques années plus tard, quelques cours de justice plus tard, le projet de Baignes va devenir une réalité, ainsi que celui de Baignes Chantillac porté par un autre promoteur.

Alors avant de vous écrire, je me suis dit, à quoi bon? Le commissaire enquêteur, comme son prédécesseur, dira peut-être non, le préfet cette fois-ci dira peut-être non lui aussi.

Mais si les cours de justice à des dizaines voir centaines de kilomètres d'ici en décident autrement, alors pourquoi faire?

Mais cette deuxième enquête publique interpelle, alors je me mobilise à nouveau. Et oui, le Le promoteur doit fournir une dérogation pour destruction d'espèces et habitats protégés! Le projet s'inscrit dans une zone où ont été recensées 87 espèces protégées d'oiseaux et 17 de chiroptères. Ce projet y porte atteinte avec une éolienne dont les pales seraient à 35 m du bois et avec une garde au sol de 20 m. Le Conseil National de la Protection de la Nature a rendu un avis défavorable.

On se marche sur la tête! J'ai en mémoire des projets où un oiseau, en l'occurrence le Circaète Jean-le-Blanc (Projet Chillac et Oriolles), a fait annuler un projet éolien du fait qu'il soit une espèce protégée, et là, potentiellement on autoriserait un promoteur à détruire des espèces protégées et leur habitat?!!

Mon prochain propos est tiré par les cheveux, mais, à quand un promoteur qui devrait demander une dérogation pour détruire l'être humain et son habitat?? Nous ne sommes pas une espèce protégée, je vous l'accorde, mais n'avons-nous pas nous aussi le droit de vivre tranquillement et en bonne santé dans notre environnement choisi?

Et que dire du fait que le promoteur n'a même pas pris en compte les deux autres projets, désormais autorisés, de Baignes et Baignes Chantillac dans son étude? Le village de Bran est en plein milieu de ces trois non sens qui n'apportent rien dans un pays où notre production énergétique est largement décarbonnée (voir ma lettre jointe). L'effet d'encerclement qui en résulterait serait certainement préjudiciable.

Je n'ai rien de plus à ajouter si ce n'est, ce projet, ces projets, c'est NON!

Je vous remercie pour votre attention.

Bien cordialement

Emmanuelle Camilleri



2018

34/2.

Mme Emmanuelle Camilleri,  
Chez Piron  
17500 Léoville

Cher Mr le Commissaire enquêteur,

Le temps est venu, c'est le moment de l'enquête publique, moment crucial où les habitants de la commune d'implantation et des communes riveraines, peuvent finalement apporter leur témoignage, vous faire part de leurs inquiétudes et de leurs peurs.

Je souhaite par la présente vous communiquer toutes les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet proche de nos familles, nous autres qui bien souvent avons fait ce choix de rester dans notre campagne ou de venir nous y installer. Il faut le dire, que notre campagne est belle, qu'il est bon de profiter au jour le jour d'un paysage à nous couper le souffle, avec son petit air de Toscane, de profiter de la tranquillité des lieux, et d'y élever nos enfants. Vous allez me trouver un peu romantique peut-être, mais pourtant il est vrai que les personnes qui vivent à la campagne le font souvent par véritable choix. Vivre une vie de qualité, à l'écart du tohu bohu des villes et de la pollution qui y est bien souvent liée.

Et pour préserver tout ceci, je ne peux que vous faire état des faits suivants :

- **Eco responsables** : Je voudrais tout d'abord commencer par un point des plus importants. Nous ne sommes pas pro nucléaire, nous ne sommes pas anti éolien. Nous sommes des éco-citoyens qui sommes conscients qu'une conduite responsable vis à vis de notre planète et de nos enfants est primordiale : nous avons rénové notre maison avec une isolation aux normes (isolation murs portant sur l'extérieur, sols et toitures, fenêtres double vitrage), un chauffage géothermique, nous ne chauffons pas notre maison à outrance et conservons une température intérieure de 19° dans les mois plus froids, nous utilisons des ampoules basse consommation, nous cultivons notre propre potager, avons un parc d'arbres fruitiers et prenons soin de nos abeilles qui, elles, sont vraiment importantes pour justement prendre soin de notre planète et polliniser toutes les plantes nécessaires à la survie de l'homme. La recherche qui nous permet de trouver des solutions réelles à des problèmes réels (créés principalement par les gros industriels au fil du temps) est donc vitale tant qu'elle ne passe pas par l'enrichissement financier de grosses sociétés multinationales, et qu'elle se consacre aux vraies valeurs de la transition énergétique verte et d'un mode de vie plus sain.

- **Non Information** : Nous sommes des personnes qui avons appris par hasard que des projets éoliens étaient à l'étude près de chez nous, et comme toute personne responsable, nous avons

décidé de rechercher des informations sur le sujet. Car c'est vraiment à l'annonce de la hauteur des éoliennes en projet que nous nous sommes dits qu'il fallait tout de même nous renseigner. Ce que nous avons appris nous a fait comprendre que si nous voulions effectivement réduire notre dépendance au nucléaire, ce n'est pas l'éolien industriel qui nous permettra de le faire. Et le fait que tout soit caché et ce pendant longtemps nous a conforté dans l'idée que si l'éolien était si exceptionnel et qu'il était une vraie solution au problème des émissions de gaz à effet de serre, les porteurs de projet en parleraient ouvertement et concerteraient les populations dès le début. Hors ce n'est jamais le cas. Nous avons appris l'existence du projet sur Messac (et Mérignac à ce moment-là, qui ont décidé finalement de ne plus faire partie de ce projet au risque de perdre une petite manne financière pour la commune et d'en avoir tout de même les nuisances, c'est à noter) en même temps que nous avons appris un projet sur Baignes par l'intermédiaire d'un conseiller municipal de Vanzac (commune à l'origine qui était partie prenante dans le projet de Baignes et qui s'est aussi retirée du projet).

Nous nous sommes donc rendus mon mari et moi en juillet 2014 à la Mairie de Messac pour y rencontrer Bernard Seguin afin d'avoir des informations sur le sujet. Nous lui avons demandé d'informer les gens de la commune de Messac ainsi que des communes alentours. Une réunion d'information avec le promoteur a été organisée, mais ne devait au départ réunir que les personnes que Bernard estimait être «riverains» du projet. Sur la suggestion d'une ou plusieurs personnes de son conseil municipal, une invitation fut éventuellement envoyée aux habitants de Messac et de Mérignac. Toute personne sans cette invitation ne pouvait participer à cette réunion. Des amis de Messac, absents lors de cette réunion, nous avaient demandé de nous y rendre pour prendre les informations. Nous en avons fait la demande auprès de Bernard qui nous en a refusé l'accès (voir copie des emails en annexe 1 et 2) ! J'apprécie Bernard Seguin puisque je suis amenée à participer avec lui à des réunions concernant d'autres sujets régulièrement, mais je ne partage pas son sens de la communication et de ce qu'il appelle la transparence dont il assure avoir fait preuve concernant le projet. Mon mari ainsi que d'autres personnes extérieures à la commune ont finalement pu assister à cette réunion, en présence de la gendarmerie, c'est dire si nous sommes dangereux ! Je mentionnerai ici la convention d'Aarhus, à laquelle la France adhère, et qui garantit :

- le droit d'accéder à toute information concernant notre environnement,
- le droit de participer publiquement au processus décisionnel concernant notre environnement, et ce dès le début de tout projet l'affectant,

• le droit à un accès abordable à la justice si ces deux premiers droits ne sont pas respectés

Pour tous les projets qui nous entoure, et celui de Messac en est un des plus beaux exemples, la communication auprès des gens de ce bassin de vie a été des plus pauvres et lorsque j'en ai parlé à nouveau avec Bernard Seguin en février 2018 en présence du promoteur qui était venu cette fois-ci répondre aux questions du public (4 ans plus tard!), j'ai à nouveau exprimé le besoin d'une information sur les communes environnantes dès le début de tout projet (imaginez, un côté de la route, Messac, de l'autre Vanzac...), la réponse a été : « je ne vais pas faire le tour des boîtes aux lettres dans ma voiture » ! Un projet qui touche tant de foyers ! Il faut absolument informer les gens. Des Messacais qui habitent à tout juste 500m d'une des éoliennes proposées n'ont pris connaissance du projet qu'en début de cette année ! Est-ce normal ?? De chez moi, au lieu dit Chez Piron, nul doute que je verrai les éoliennes de Messac. Je pense avoir le droit d'être informée et de participer à un processus « démocratique » sur la question.

• **L'absence de vents constants** : Toute personne qui vit ici vous dira qu' « ici nous n'avons pas beaucoup de vent, mais notre midi atlantique est très ensoleillé » (Extrait de l'édito de Mr Claude Belot, dans le livret « la Haute Saintonge à l'avant garde des énergies du futur, Edition 2011 ».

Car le vent n'est jamais constant et est, pour la majeure partie du temps, imprévisible. Je citerai ici un passage du SRE de Juillet 2012, page 25, concernant le gisement éolien en Poitou Charentes :

« Un bon site éolien est soumis à des vents constants. L'alternance de vents violents et de périodes de temps calme est préjudiciable à la production des éoliennes. La distribution des vitesses autour de la vitesse moyenne est donc à considérer. »

Nous sommes exactement dans ce cas de figure ici, lorsque nous avons du vent, il est souvent assez violent, et puis c'est le calme plat. Et un calme plat qui dure, et qui dure encore. C'est pour cette raison que la Communauté de Communes de Haute Saintonge, qui vient de créer une SEM afin de développer les énergies renouvelables propres à notre territoire en vue de devenir un Territoire à Energie POSitive, n'inclut pas l'éolien dans ces développements (voir annexe 3, surtout page 5). Mr Belot signifie bien aussi dans son courrier à la MRAE, qui affirmait dans son rapport que le projet de Messac avait le soutien de la CDCSH, qu'il y a un véritable rejet de l'éolien sur notre territoire (Voir Annexe 4).

• **Réduction des gaz à effet de serre** : Nous nous sommes donc posé la question : les éoliennes nous permettent-elles de réduire nos émissions de gaz à effet de serre ? Éteint-on les centrales thermiques au fioul, au gaz ou au charbon lorsqu'il y a du vent et les rallume-t-on lorsque le vent n'est pas au rendez-vous ? Peut-on éteindre les centrales nucléaires, qui représentent en France la source principale d'énergie avec une production annuelle d'environ 90% et qui elles n'émettent effectivement pas de Co2, lorsque le vent est absent ? Il n'en est rien. Pour le cas des centrales nucléaires, il faudrait des jours pour les rallumer, et pour les autres sources d'énergies fossiles, elles sont plus rapides mais le fait de les remettre en marche à tout moment serait encore bien plus polluant (prenez l'exemple de votre voiture...).

Les aérogénérateurs ont donc besoin d'un soutien pour pouvoir assurer une production constante d'électricité. Ce soutien est apporté par les centrales thermiques, hydrauliques, le gaz ou principalement chez nous par le nucléaire. Là où l'Allemagne, pays précurseur dans ce domaine depuis les années 70, espérait à grands coups de développements d'immenses sites de ces aérogénérateurs partout dans leur pays, réduire sa dépendance aux énergies nucléaires et fossiles et une réduction de ses gaz à effet de serre, elle s'en trouve maintenant, après toutes ces années, réduite à construire de nouvelles centrales thermiques pour palier aux résultats trop peu concluants des éoliennes, et avec un taux de gaz à effet de serre en progression ! (16 nouvelles centrales au charbon doivent voir le jour à l'aube de 2020, Bravo!). Et EDF de notre côté d'annoncer, il y a deux ans environ, le renouvellement du parc nucléaire français avec la construction de plusieurs dizaines de réacteurs EPR nouveau modèle et de la prolongation de vie des modèles existants ! Que l'on arrête de se moquer de nous et de vouloir nous faire croire que l'éolien représente une des solutions de la transition énergétique propre. Que l'on arrête de nous vendre le vent au travers de jeux pour nos enfants, d'opérations marketing bien menées, de publicités où l'on voit des sportifs courir sur fond de parc éolien !



• **Notre santé, notre bien-être** : Durant ses 4 dernières années, j'ai pu me documenter sur les conséquences possibles sur notre santé. J'ai lu les préconisations de l'Académie de Médecine qui recommandait en 2006 :

**L'Académie recommande aux pouvoirs publics que, dès maintenant :**

- • à titre conservatoire soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1500 mètres des habitations,
- • l'article 98 de la loi du 2 juillet 2003 soit modifié comme il se doit, pour que les éoliennes, dès qu'elles dépassent une certaine puissance, soient considérées comme des installations industrielles, et que leur implantation soit désormais soumise à une réglementation spécifique tenant compte des nuisances sonores très particulières qu'elles induisent.

Et ce à une époque où les aérogénérateurs étaient loin d'atteindre les puissances et les hauteurs qu'elles ont aujourd'hui ! Je lis et j'écoute de nombreux témoignages de personnes qui vivent au près, qui parlent de ce bruit obsessionnel qui les empêche de dormir, les problèmes d'acouphènes, de migraines, d'anxiété... On parle du syndrome éolien. Les autres pays précurseurs en font d'ores et déjà l'étude et si nous ne sommes pas nous-mêmes très avancés dans ces études, pouvons-nous ignorer ce que les autres pays autour de nous en concluent ? Allons-nous vraiment faire fi des populations concernées par ces projets et leur faire subir les problèmes sanitaires liés à ces éoliennes ? Je ne suis pas prête à risquer la santé et le sommeil de mes enfants sous prétexte que rien en France ne prouve encore les problèmes, pourtant déjà existants aux dires des malheureux qui ont à les subir.

• **Impact paysager et touristique** : Etes-vous déjà passé devant un champ de ces machines ? Avez-vous remarqué comme l'on ne voit plus que ça ? Le paysage s'efface complètement là où elles sont installées. Allons-nous vraiment laisser ces promoteurs défigurer et dénaturer nos campagnes, les transformer en zones industrialisées, avec ces tours gigantesques et complètement incongrues dans nos paysages d'exception qui font de notre pays l'un des pays les plus visités au monde ?



Cela fait 13 ans que nous vivons dans notre belle commune de Léoville. Mon mari et moi avons acheté notre maison charentaise que nous avons rénovée au cours de toutes ces années, où nos deux enfants sont nés et où nous souhaitons continuer à les voir grandir. Nous

partageons la beauté de notre site et de notre paysage parsemés de vignes, de champs et de forêts avec les vacanciers qui viennent ici se reposer et profiter de la nature en famille. Nos vacanciers sont si bien ici qu'ils n'hésitent pas à y revenir encore et encore. Notre livre d'or est rempli de témoignages d'instantanés familiaux de bonheur, dans le calme et dans un cadre d'exception. Des propriétaires de gîtes en Aunis, où les sites éoliens ont commencé à se développer, ont dû mettre la clef sous la porte... déjà. Ce gîte, pour ma part, c'est ma retraite. Je n'ai pas d'autres revenus.

- **Impact immobilier** : beaucoup d'entre nous ont construit leurs maisons de famille, ou rénové de vieilles charentaises qui étaient en mauvais état. Nous avons tous investi beaucoup d'argent et d'efforts dans nos propriétés. La seule mention de l'existence d'un projet éolien fait perdre de la valeur à nos biens immobiliers. Toutes les personnes qui cherchent actuellement à vendre n'y parviennent pas, et les acheteurs qui souhaitent acheter des biens par ici, n'osent pas le faire tant que cette ombre plane au-dessus de notre secteur. Si ce projet devait se faire, nul doute que les biens immobiliers perdraient une grande partie de leur valeur, et il est certain que les vieilles maisons à rénover ne trouveront plus preneurs. C'est notre patrimoine qui s'étiolera au fil des ans.

- **Détérioration des relations** : nous sentons déjà un climat de mésentente qui s'installe entre les gens, l'animosité, les reproches entre les uns et les autres. Nous vivons bien avec les gens ici, nous organisons des manifestations, les amis, les voisins s'y retrouvent. Nous voulons que les bonnes relations entre villages et entre habitants perdurent. A la campagne, on apprend à tous se connaître plus ou moins. C'est ce qui fait le charme de la vie en milieu rural. Je crains que les relations entre nos communautés ne soient changées à tout jamais.

- **Désertification et appauvrissement à terme de nos communes** : Nous faisons aussi tout notre possible pour que nos communes conservent leurs écoles, leurs commerces, pour fournir des services qui font que nos habitants se sentent bien et que de nouvelles familles veuillent venir s'installer chez nous. Qu'en sera-t-il si ces énormes machines arrivent sur notre territoire ? Pensez-vous vraiment que les gens voudront venir y habiter ? Que les maisons seront rénovées ? Que les commerces continueront à bien vendre ? Que nos écoles pourront survivre sans nouvelles familles dans nos villages ?

En 2014, mes deux enfants étant désormais à l'école, j'ai accepté de faire partie du conseil municipal. Oui, il était maintenant temps de donner de mon temps pour le service de la communauté. J'étais loin de m'imaginer que j'allais me retrouver confrontée à une telle situation. Je suis bien impliquée dans la vie locale, j'entretiens de bonnes relations avec les gens de mon village et des villages voisins, et je ne manque pas d'apporter mon aide pour organiser tout événement ou activité où tous peuvent se réunir, échanger et passer de bons moments ensemble. C'est ce qui me tient à cœur. Nous avons tellement mieux à faire pour nos familles, nos amis et voisins que de nous battre contre finalement de simples promoteurs avides de récolter des bénéfices colossaux grâce aux subventions gouvernementales, et uniquement grâce à celles-ci, dont ils profitent à ce jour mais qui pourtant ne devraient plus être.

Certains évoquent parfois l'intérêt général, vous ne pouvez pas, en lisant tous les documents qui

vous sont remis, surtout par les associations qui ont fait un énorme travail de recherche, ne pas avoir réalisé que ces éoliennes géantes chez nous ne représentent pas l'intérêt général. Vous ne pouvez pas ne pas avoir réalisé que la vraie raison de ces projets est la subvention de l'électricité par le gouvernement actuel, et donc l'enrichissement garanti des promoteurs éoliens déjà très riches et puissants. Que nos populations aient à être sacrifiées pour un intérêt général qui n'en est pas un, je ne peux l'accepter. Et l'intérêt général ne doit pas passer par la souffrance et l'appauvrissement des gens. Le gouvernement se doit de veiller à fournir de vrais éléments qui nous guideront vers une transition énergétique propre, tout en protégeant ces citoyens. (voir annexe 5, de plus en plus d'éoliennes en France sont construites, mais la production demeure extrêmement faible!)

Lors de notre bref entretien à la mairie le jour de votre permanence du samedi 8 septembre, vous m'avez dit que vous prendrez une décision dans l'intérêt général de la commune. J'espère, au travers de ce courrier ainsi que de tous les autres témoignages que vous aurez reçus, que vous aurez bien établi que ce n'est pas que l'intérêt de la commune de Messac que vous devez prendre en compte, mais de tout un bassin de vie avec les communes alentours, de la préservation d'un paysage, d'un patrimoine, d'un habitat toujours vierge de ces machines. Une grande responsabilité pèse en effet sur vos épaules, la Haute Saintonge n'est toujours pas écrasée par des tours métalliques de plus de 150m de haut, et pourtant elle est cernée de projets établis sans concertation (Voir annexe 6, carte des projets, et en particulier la petite commune de Bran, et la situation dans laquelle elle se trouverait si les projets devaient voir le jour...). Le seul intérêt de la commune de Messac que vous pourriez éventuellement trouver est l'intérêt financier que l'implantation de ce projet pourrait apporter, mais il serait loin d'être général, car ne profitant qu'à quelques personnes (très certainement les quelques avis favorables que vous aurez dans le registre d'enquête publique, doivent-ils d'ailleurs être pris en compte lorsque l'on sait que la plupart proviennent soit des propriétaires qui ont signé des baux, soit des gens de leurs familles, soit des amis de Mr le Maire... j'en doute!) et un peu à la commune mais à quel prix pour toutes les autres personnes qui vivent ici et sont opposées à ce projet !

J'espère que vous serez sensible à tous ces arguments. La Communauté de Communes de Haute Saintonge travaille à la meilleure façon d'aller vers une transition énergétique propre en composant un mix énergétique adéquat et en fonction de nos ressources les plus adaptées, laissons-la faire.

Je vous demande solennellement, Mr le commissaire enquêteur, de vous prononcer défavorablement envers ce projet hors norme et non justifié.

Je vous prie d'agréer, Mr le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuelle Camilleri

Olivier Basset  
Association « Protégeons nos paysages de  
Charente-Maritime et de Charente »  
Chez Collardeau  
17250 Saint-Maigrin

Saint-Maigrin, le 4 septembre 2018

Monsieur le Commissaire enquêteur.  
Mairie de Messac  
17130 Messac.

Monsieur,

35

Nous sommes fatigués de toutes ces enquêtes publiques.

Après Nieul-le-Virouil ; Baignes-Ste-Radegonde ; St-Germain-de-Vibrac ;  
Chantillac ; Brossac., le Barnum démocratique vient donc planter sa tente à Messac.  
Comme les centaines de riverains de ces projets, qui ne se donnent plus la peine de se  
déplacer, je m'interroge sur l'utilité de la démarche.

L'expérience nous montre que l'avis d'un Commissaire enquêteur (surtout s'il est  
négatif) et de quelques centaines de « ploucs » n'a aucune importance. Tout ce cirque  
ne sert qu'à donner un vernis démocratique à une procédure qui ne l'est plus depuis  
longtemps.

J'espère simplement que la volonté et le poids politique de M. Belot, président de la  
Communauté de communes de Haute-Saintonge, seront suffisants pour empêcher ce  
projet.

J'habite à 1000m du projet de Baignes, et de ce côté, en Charente, la messe est dite.  
La cuisine politique de M. Chabot et les impératifs économiques des 4B, l'obstination  
farouche de M. Delétoile, maire de Baignes, et sans doute la dette abyssale de la  
commune (1.500.000 € en 2015, 200€ d'intérêt par habitant et par an) ont eu raison  
de la volonté populaire et des considérations écologiques et environnementales.

Pourtant, l'excellent travail de votre confrère, M. Vian, lors de l'enquête publique  
nous avait laissé espérer une issue différente.

Ce Monsieur, fervent partisan des énergies renouvelables, (qui ne le serait pas?), après  
avoir rencontré chacune des 6 associations constituées à l'occasion pour informer les  
riverains, après avoir fait un travail d'enquête sérieux et très complet avait délivré un  
avis défavorable, à son corps défendant.

Face au rejet massif du projet par la population, il avait même conclu par ces mots:

« il n'y a pas de développement durable sans adhésion démocratique aux projets. Il  
n'y a pas de développement durable réussi sans gouvernance exemplaire et, en la  
matière,

la première des exemplarités est le respect du choix citoyen. »

C'est beau comme l'Antique...

Mais totalement hors sujet, puisqu'il n'est absolument pas question ici de développement durable, mais de gros sous!

Après avis défavorable de l'INAO, avis défavorable de la DRAC, avis globalement défavorables des autres services, avis défavorable de toutes les communes directement impactées (à l'exception de Messac), avis défavorable de l'Autorité

Environnementale,

avis défavorable du Commissaire enquêteur, avis défavorable de la CNDPS à la quasi unanimité (8 contre, 2 abstentions), refus d'exploiter de la préfecture...

Le tribunal administratif de Poitiers a délivré l'autorisation d'exploiter en mars.

La préfecture n'a pas bronché.

Les permis de construire viennent d'être validés, alors même que la révision du PLU n'est pas finalisée et que l'enquête publique n'aura lieu que l'année prochaine.

Dans ces conditions, comment voulez-vous que les gens croient encore au processus démocratique?

Les gouvernements successifs tordent le cou au droit, modifient la législation pour imposer ces projets. La population française est désormais majoritairement hostile à l'éolien industriel: 66% contre 34% (Sondage Le Figaro 06/08/18). De plus en plus d'élus, maires, députés, sénateurs dénoncent cette politique. La parole se libère enfin, et la presse, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, commence à s'en faire écho..

Je pense que la filière est heureusement condamnée, et que même la double escroquerie

que représente l'éolien participatif n'y pourra rien.

En attendant, les projets validés ou presque aboutis verront le jour, le parc va donc approximativement doubler, et, à ce moment, nos braves dirigeants nous diront la main

sur le cœur: « ok, on s'est trompés, mais c'est pas grave, on va planter des haies... »

Pendant ce temps, la Haute-Saintonge sera tombée, son paysage viticole typique sera durablement défigurée, et j'enrage à l'idée que les responsables de ce gâchis ne seront jamais inquiétés.

Mais revenons au projet de Messac.

Qu'avons-nous dans la besace?

M. Belot n'est pas content!

Le promoteur aurait menti sur le soutien de la communauté de communes au projet?

Il s'agit sûrement d'un malentendu. Ces gens sont si honnêtes...

Effet stroboscopique des pales? Exposition supérieure aux recommandations?

Il ne s'agit que de recommandations et puis les gens n'avaient qu'à habiter ailleurs.

Je parie que ce seront les mêmes qui vont se plaindre pour le bruit..

Machines de 150m de haut, turbines de 4,2mW à 533m de la première habitation?

Je serai tenté de rappeler les préconisations de l'Académie de Médecine: pas de turbines de plus de 2,5mW à moins de 1500m des habitations.  
Mais la loi dit 500m. Dura lex sed lex!

Dépassement des émergences réglementaires de bruit?  
Il faudra demander au promoteur de surveiller. Peut-être un numéro vert?  
En attendant de modifier la réglementation..

Effets cumulés des trois projets? Mitage des paysages?  
Une pensée émue pour les habitants de Bran, Vanzac, et de la vallée du Lariat.

Co-visibilités avec les églises romanes?  
Plus personne ne va à l'église.

Insuffisance des photomontages?  
La perfection n'est pas de ce monde.

Impact sur l'avifaune, migratrice ou sédentaire, les chiroptères?  
Soyons honnêtes, tout le monde s'en fout! Le silence assourdissant des ligues de protection de ces animaux est à cet égard révélateur..

Je vais m'arrêter là.  
Comme me l'a fait remarquer un conseiller municipal de Baignes (qui habite quand même à plus de 10 km du projet), l'ironie n'est pas un argument.

Je conclurai donc simplement avec ces mots de Xavier Bertrand, ancien ministre et président de la région des Hauts-de-France (BFM TV 14/08/2018):

« FOUTEZ-NOUS LA PAIX AVEC LES EOLIENNES! »

Meilleures salutations.

O. Basset

Verdier Jean-Marie

Chez Joubert

16360 Baignes-Sainte-Radegonde

37

Monsieur le commissaire enquêteur

J'habite depuis toujours le hameau de Chez Joubert, situé à 500 mètres des futures éoliennes de Baignes, contre lesquelles j'ai manifesté mon opposition au cours des différentes enquêtes publiques. Je constate que malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur et du préfet, les deux parcs de Baignes et Chantillac ont été acceptés. Où est la démocratie quand le peuple à qui on demande son avis est bafoué ? On nous a menti lors des réunions, aujourd'hui on est en train de déplacer les lignes téléphoniques, redresser les virages, arracher de la vigne ...

Je suis porteur de mon 5<sup>e</sup> pacemaker, porteur d'une carte sur laquelle il est spécifié un certain nombre de contre indications dont les ondes électromagnétiques et transformateurs haute tension...

Aujourd'hui je voudrais quand même témoigner contre le projet de Messac qui ajouterait 4 éoliennes supplémentaires aux 12 qui verront le jour en 2024. L'effet d'encercllement pour nous et la commune de Bran serait une catastrophe, en plus des effets cumulés sur les 16 machines dans un rayon de 4 kms. On nous prend pour des imbéciles, nous les gens de la campagne, mais ce n'est pas parce que je suis un ancien paysan que je ne suis pas capable de m'informer de me faire ma propre opinion sur les avantages et les inconvénients de ce qu'on veut nous imposer. Je suis ouvert et tolérant, libre de mes pensées et mes observations, mais je me rends compte en parlant autour de moi que la plupart sont ignorants des nuisances qui nous attendent et ceux-là seront les premiers à venir se plaindre après.

A Messac comme d'ailleurs à Baignes, il y a de nombreuses espèces protégées d'oiseaux et de chauves souris qui seront fatalement victimes des pales dont la garde au sol est de 20 mètres. Je suis très attentif à toutes ces espèces que j'ai souvent observées et je contre le fait d'accentuer leur massacre en accordant une dérogation à des promoteurs éoliens. L'intérêt public majeur me semble la préservation de ces espèces tandis que l'énergie décarbonée (ce qui n'est pas le cas des éoliennes) ne manque pas en Nouvelle Aquitaine. C'est une contradiction de protéger les espèces pour accorder un droit de les tuer !

On va détruire nos beaux paysages, on va chasser les touristes qui viennent chercher la tranquillité dans nos contrées, on va massacrer ce qu'il nous reste de biodiversité pour faire de l'électricité soi

disant « propre » alors qu'elle détruit la planète. Avec ses émissions de bisphénol contenu dans l'époxy des pales qui pollue l'air, l'eau et la terre, l'hexafluorure de soufre qui est le gaz le puissant et le plus toxique, des matériaux non recyclables et terres rares ...

Les conséquences sur notre santé et sur les animaux sont connues mais on veut toujours les ignorer.

Conclusion : la raison du plus fort est toujours la meilleure.

Fait à Baugues 3 Chemin de Chez Joubert  
le 05 juin 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. J.' or similar, written in a cursive style.



Wykes, Ashley

39

Moulin de Malinçaud

3 Route du Moulin de Malinçaud

17130

MESSAC

M. le commissaire-enquêteur

J'habite à 1400 mètres du projet éolien de Messac contre lequel je veux témoigner mon désaccord.

Je m'oppose à ces projets qui sont nuisibles pour nos paysages de Haute-Saintonge qu'ils vont détruire et porter un rude coup au tourisme qui est l'un des vecteurs de notre économie.

J'ai choisi d'habiter ici pour la beauté des paysages /ou : J'habite ici depuis toujours où j'ai mes racines.

Je n'ai pas envie de subir les nuisances sonores, la saturation visuelle de ces machines qui non seulement enlaidissent notre environnement mais encore portent atteinte à la biodiversité particulièrement riche de la zone choisie pour cette implantation. Des quantités d'espèces d'oiseaux y vivent, y nichent, s'y reproduisent, ou y passent et y font halte comme les oies, les grues et les cigognes et parmi elles, 84 sont des espèces protégées par la loi ainsi que 17 espèces de chiroptères. Pour finaliser ce projet, il faudrait accorder au porteur de projet une dérogation pour destruction d'espèces et habitats protégés, ce qui est scandaleux et inadmissible. Comment peut-on accepter de détruire la nature et la biodiversité pour implanter une source d'énergie intermittente, peu productive et pas rentable (sauf pour le constructeur) ?

Si ce projet était accepté, la commune de Bran serait entièrement encerclée, les hameaux comme Chez Nouhet et chez Bailloux à 500 et 600 mètres, et le village qui portait si bien son nom de Paradis deviendrait l'enfer. On ne peut pas nous imposer ça !

Il y a 25 ans que l'on ment aux Français en leur faisant croire qu'on va remplacer le nucléaire par du renouvelable en omettant de dire que le renouvelable est couplé avec du gaz ou du charbon, très propre ! Tout cela par idéologie et pour avoir les voix des écologistes. Le sort énergétique de la France a été confié à des incapables. On a sacrifié un savoir-faire en matière d'énergie nucléaire, et voilà où on en est : des paysages magnifiques, historiques, emblématiques détruits, des scandales sanitaires avec des élevages qui meurent, des habitants malades, des oiseaux et des chauves souris trouvés régulièrement morts au pied de ces engins. Pour quel résultat ? Une énergie qui a fait exploser notre facture d'électricité, appauvrit la classe ouvrière mais enrichit des promoteurs.

Nous refusons d'accepter d'être les futurs sacrifiés et nous voulons conserver la beauté et la quiétude de notre environnement. L'éolien n'apporte que des nuisances et aucun intérêt.

A. Wykes

Mr Dansler

40

12, route de la Champagne,  
La Guillonnerie,  
17130,  
Messac

4.6.23

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Objet : Projet de parc éolien Messac

Comme indiqué dans ma précédente lettre datée du 23.8.18 (copie ci-jointe), je m'oppose fermement au projet de parc éolien de Messac.

En plus de mes commentaires précédents que je maintiens toujours, j'ai les points d'objection supplémentaires suivants :

1. Comme mentionné dans les résultats de l'enquête menée à Bordeaux, si le projet de Messac est autorisé, cela signifiera effectivement que les communes de Bran et Chez Nouhet seront entourées d'éoliennes de toutes parts, lors de la prise compte des aménagements sanctionnés tant pour Baignes que pour Chantillac. Cela pourrait causer un stress physique et mental important pour les habitants de ces communautés, encore une fois, je me réfère à mon commentaire précédent selon lequel nous ne devrions pas sciemment mettre en danger la santé des personnes dans un souci de profit.

2. Faune : L'érection des éoliennes à proximité du Bois de Fougère mettra en danger la faune qui y vit, notamment les chauves-souris rares et d'autres oiseaux. En ce qui concerne les oiseaux, il y a eu l'incident où une espèce très rare et en voie de disparition de gypaète barbu avait été élevée dans une volière scientifique puis relâchée dans la nature avec un dispositif de suivi équipé - il a été tué par une éolienne !. Il convient également de noter que l'Avis du Conseil National de la Protection de la Nature a déclaré que l'autorisation ne devrait pas être accordée pour ce projet car il mettrait en danger la faune car les promoteurs n'ont pas suffisamment résolu ces problèmes.

3. En ce qui concerne les études acoustiques, je pense qu'il existe plusieurs écarts entre les tests d'origine et ceux effectués en 2021. Par exemple, l'unité de test placée à La Guillonnerie en 2018 était plus proche de la propriété réelle, lorsqu'elle a été retestée en 2021, la l'unité a été placée env. À 30 mètres de la position précédente et beaucoup plus près de la route, cela montre donc sans aucun doute une augmentation du son. Deuxièmement l'unité placée Chez Martinaud à côté de la maison en 2018, en 2021 elle a été placée au fond du jardin.

Enfin, il y avait une autre unité qui était placée à l'origine plus près d'une maison et la position 2021 était à l'extérieur d'un hangar à tracteurs, encore une fois, cela montrerait une augmentation significative du son. Il convient de noter que les rapports des développeurs montrent les unités dans les mêmes positions pour les deux tests. Je propose donc que ces résultats soient ignorés.

Il a également été noté que la fréquence des vents du nord-est a augmenté, ce qui signifierait que le bruit des turbines augmenterait également sur les communautés au sud. Je demande que cela soit étudié plus avant.

En outre, quelle que soit la direction du vent, le demandeur a déclaré que les éoliennes E3 et E4 seraient retardées la nuit, il déclare également que l'émergence projetée à La Guillonnerie sera toujours supérieure aux niveaux gouvernementaux de 3 dB(A) lorsque le vent est de Le nord-est.

4. L'érection des éoliennes proposées supprimera à jamais des terres agricoles précieuses. Je pense que chaque mât de turbine nécessitera environ 1500 tonnes de béton.

Au fur et à mesure que le parc éolien sera abandonné, le terrain sera inutilisable.

Les cultures terrains cultivées sur les terres devront probablement être importées pour les remplacer, augmentant ainsi l'utilisation de carburants et contribuant à une augmentation des émissions de CO2. Elle contribuerait également à une réduction de l'indépendance alimentaire de la France. Alternativement, plus de produits chimiques devront être utilisés pour augmenter les rendements sur d'autres terres agricoles, augmentant ainsi notre dépendance aux combustibles fossiles.

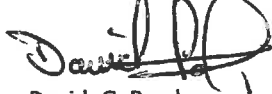
5 Comme mentionné précédemment, la France devrait créer davantage de parcs éoliens offshore ou investir davantage dans la production d'énergie marémotrice. Par exemple, au Royaume-Uni, Liverpool étudie un projet de barrage marémoteur qui générerait de l'électricité pour jusqu'à un million de foyers ! Il y a aussi la création d'une île d'env. 100 kilomètres au large de la côte danoise pour créer 10 parcs éoliens offshore qui devraient générer plus de 200 Gwh lorsqu'ils seront pleinement opérationnels.

Enfin, je répéterai ma conviction que l'octroi de l'autorisation pour le développement de ce parc éolien ne profitera qu'au développeur, la communauté existante en souffrira :

- \* Réductions des prix de l'immobilier
- \* Perte de revenus touristiques
- \* Réduction de la taille car les gens quitteront la zone.

Je compte sur vous pour tenir compte de mes commentaires et rejeter la proposition.

Cordialement votre



David. G. Parslow

**La Guillonnerie**

**17130**

**Messac**

23.8.18.

(LW) +

Cher Monsieur le Commissaire enquêteur.

**Re: Projet ferme d'éoliennes Messac**

Je voudrais vous faire savoir que je suis fortement opposé au projet de parc éolien.

J'ai déménagé dans cette région en 2009 pour continuer à travailler dans le groupe Zodiac International lorsque les bureaux ont été déménagés de Paris. J'ai travaillé en partenariat avec le groupe Zodiac pendant plus de 20 ans et à plusieurs reprises on m'a offert le poste basé à Paris, j'ai toujours refusé parce que ma femme et moi n'aimons pas vivre en ville. Lorsqu'on m'a offert le poste basé dans cette région, nous avons immédiatement accepté, car nous avons toujours apprécié la beauté naturelle relativement préservée de cette région.

Nous avons choisi Messac car il s'agit, à l'heure actuelle, d'un endroit calme et agréable à vivre et nous souhaitons profiter de ma prochaine retraite ici. Cela peut évidemment changer en fonction du résultat de cette enquête !

Mes objections au projet de parc éolien sont les suivantes :

1. Leur installation détruira totalement l'ambiance de la région.
2. L'emplacement proposé des turbines est trop proche de la propriété des personnes, la distance proposée, 533 mètres, est en fait inférieure à la distance minimale recommandée par l'UE de 1000 mètres.  
Je suis au courant de l'effondrement d'une éolienne en Vendée au début de l'année et cette unité de 100 mètres de hauteur a projeté des débris à plus de 500 mètres. Le projet Messac prévoit des turbines de plus de 150 mètres. La logique dirait que les débris pourraient être projetés sur une plus grande distance et effectivement entrer en collision avec des propriétés habitées, mettant ainsi en danger la vie de personnes.
3. Outre l'installation des turbines, il y aura d'autres aménagements d'infrastructure pour faciliter la construction et l'entretien, cela modifiera totalement la zone concernée.
4. La résonance et les vibrations font peser un risque prévisible sur la santé des personnes. Je suis conscient que l'assistance médicale serait fournie, mais je pense que faisons passer le gain financier avant la santé et le bien-être des personnes.
5. Il existe également des dangers médicaux connus liés au niveau sonore et à l'effet stroboscopique.

6. Les habitants de Messac n'ont pas été consultés correctement avant que le conseil local ne prenne sa décision,

Nous, résidents, n'avons pas été invités à exprimer nos opinions ou à voter d'une manière ou d'une autre - c'est un échec flagrant de la démocratie.

7. Les éoliennes constituent un danger prévisible pour la faune locale - chaque année, elles tuent des milliers, voire des millions d'oiseaux.

8. Pourquoi envisageons-nous des éoliennes terrestres alors que la plupart des États membres de l'Union européenne ne sont plus qu'à implanter des éoliennes au large des côtes où le vent est plus constant et car ce choix est plus respectueux de l'environnement.

9. Nous n'avons pas été informés de la structure de la société de développement de parcs éoliens et quelles dispositions ont été prises pour le « nettoyage » du site au fur et à mesure de la fin de la vie productive du projet proposé. Je suggère qu'ils devraient être obligés de placer des fonds suffisants dans un compte désigné qui est supervisé par un comité qui n'est pas employé par l'entreprise. Trop souvent, dans les autres sphères commerciales, le pollueur s'éloigne en liquidant son entreprise.

10. Il y aura un impact négatif sur l'économie de la région, dans la mesure où la valeur des propriétés diminuera, les gens quitteront la région, les touristes ne visiteront pas. Toute cette perte financière pour la région pour les gains commerciaux d'une entreprise.

Alors que je suis totalement conscient de notre obligation de l'UE de réduire l'utilisation des combustibles fossiles en développant des sources alternatives de production d'électricité. Je pense qu'il existe des méthodes plus efficaces et respectueuses de l'environnement qui n'auraient pas le même impact massif sur la région. Si nous utilisons des éoliennes, elles devraient être offshore lorsque le vent est plus constant, mais les éoliennes ne sont pas efficaces car une grande partie de l'énergie produite est gaspillée ou non disponible aux heures de pointe, sans aucun vent. Il y a aussi le fait que nous, consommateurs, devrions payer pour cela en augmentant les coûts de l'électricité, car EDF a été autorisé à répercuter la surcharge de production d'énergie éolienne, payée aux opérateurs de turbines, sur leurs clients.

J'espère que vous prendrez en compte mes commentaires et rejetterai cette proposition

Cordialement votre,

David Parslow

Parslow, Rosemary  
12 Route de La Champagne,  
La Guillonnerie,  
17130,  
MESSAC



M. le Commissaire - enquêteur,

J'ai habité ici depuis treize ans à 560 mètres du projet éolien de Messac, contre lequel je veux témoigner mon désaccord.

J'ai déjà présenté des arguments détaillés concernant le coût incroyable pour la commune de ce projet prévu lors de la première enquête publique. Cependant, bien que vous puissiez les considérer comme non pertinentes pour la présente enquête, je pense qu'elles devraient être résumées et que je peux représenter ma lettre originale si nécessaire.

Ils sont coûteux à ériger, à la fois financièrement et dans l'utilisation d'éléments de terres rares dans leur fabrication et les tonnes de béton utilisées pour les soutenir. Ils sont inefficaces, car ils sont souvent inactifs et nécessitent donc une forme de production d'énergie de secours, qui sera basée sur les combustibles fossiles à moins que des sommes considérables ne soient consacrées à la modernisation de l'industrie nucléaire française.

Ainsi, ils ne sont rentables que pour les sociétés de capital-investissement responsables de leur construction et non pour nous le consommateur. Ils détruiront nos beaux paysages, porteront un coup dur au tourisme et aviliront la valeur de notre propriété. Ils menacent l'écologie de la région et endommageront potentiellement la vie des végétaux, des animaux et des humains. . Les arrivants de la région qui, en général, ont dépensé des milliers d'euros pour améliorer leur propriété, stimulant ainsi l'économie locale, reconsidéreront l'opportunité de vivre ici. Les coûts de démantèlement des éoliennes à la fin de leur vie utile et l'incidence des nuisances et des dommages causés par les accidents avec les éoliennes sont perturbants.

Je suis très inquiète concernant les fractures qui se sont développées entre les familles de la commune. Ceux qui profiteront du projet sont évidemment en faveur de celui-ci (beaucoup des bénéficiaires ont leurs familles dans la commune); et ceux nombreux que j'ai rencontrés et qui sont opposés à ce projet, qui ont parfois peur d'exprimer leur opposition, ceux aussi de plus en plus nombreux qui veulent objecter au projet.

Je souhaite maintenant me concentrer sur les trois domaines mis en évidence par la cour d'appel.

### **Impact sur la biodiversité**

J'ai lu avec intérêt les deux dérogations obtenues par Windstrom et l'Avis du Conseil national de la protection de la nature, produites en janvier dernier. Je suis d'accord avec l'avis du CNPN. Nous avons une riche biodiversité de faune dans le bois de Fougères.

Des quantités d'oiseaux y vivent, y nichent, s'y reproduisent, ou y passent et y font halte comme les oies, les grues et les cigognes et parmi elles, 84 sont des espèces protégées par la loi ainsi que 17 espèces de chiroptères. Il est inadmissible de permettre leur destruction.

Je voudrais attirer l'attention sur les commentaires formulés par Mme Schaum lors de la réunion de consultation qui a précédé la première enquête. Lorsque j'ai demandé à Mme Schaum pourquoi le plan modifié avait vu l'annulation d'une des éoliennes, elle m'a répondu que c'était dans le but de n'en conserver qu'une seule directement aux abords du bois des Fougères. Ceci est une admission tacite des dangers encourus pour la faune qui y vit.

### **Impact sur les effets cumulés de l'encerclement par 3 parcs d'éoliennes**

L'impact visuel pour les habitants de Chez Nouhet, Boug de Vanzac, Bourg de Merignac et Chantillac sera substantiel (p.6 de l'avis de MRAe P-2022-12099) et je doute qu'il puisse être compensé par la plantation de haies ou d'arbres stratégiquement placés comme le prétend Windstrom. Les habitants sont-ils censés rester immobiles et observer cette région autrefois magnifique à partir d'un seul endroit ?

Aucune mention n'est faite de Bran, qui serai totalement encerclé par les 3 parcs

The acoustic data is more complex.

Les données acoustiques sont plus complexes.

Parmi les zones 7 couvertes par l'étude acoustique, 4 des points auraient fait l'objet d'études previsionelles ; à Baignes 1 – 2013-064-02-RA de Gantha ; à Chantillac A par EOLE RES ; Chez Nouhet par JLBi et à Courcouteau par JLBi. (Au ZER7 de Courcouteau, tous les résultats ont été extrapolés) Les 3 zones restantes à Chamballon, Bran et Courcouteau PV3 n'ont pas été mesurées. Une certaine tentative a été faite pour calculer les effets de bruit résiduel et de bruit ambiant en fonction des différentes influences en pourcentage des 3 parcs éoliens différents, mais compte tenu de la grande quantité de données extrapolées utilisées, je doute de leur exactitude. Des études plus approfondies doivent être menées dans ce domaine.

Comme pour l'étude acoustique de Messac, il faut se demander pourquoi les promoteurs n'utilisent pas les données des parcs éoliens actuellement en exploitation. Ils sont sûrement surveillés en permanence et sinon, POURQUOI PAS ?

### **Impact acoustique lorsque le vent provient du nord-est et effets sur la santé des humains vivant à proximité du parc éolien**

Pour moi, c'est la partie la plus importante de l'étude. Je suis une personne active. J'aime travailler dans notre jardin, faire des promenades régulières dans la zone du parc proposé, en partie pour des bienfaits pour la santé car j'ai l'ostéoporose et 3 prothèses,

mais surtout pour le plaisir de profiter du magnifique paysage ici ; observer les oiseaux, les insectes et la flore, qui changent avec les saisons ; et les magnifiques panoramas comme particulièrement celui de Courcouteau. Ces itinéraires que j'ai montrés sur la carte ci-jointe. Je chante dans 5 chorales, prends des cours de français et à des ateliers créatifs.

Il est donc essentiel que je maintienne une bonne audition. Je suis heureuse de constater que tous les efforts ont été faits pour réduire les niveaux de bruit générés par les turbines, mais j'ai beaucoup de préoccupations concernant ce projet.

***J'ai été particulièrement impatiente de voir les résultats pour les vents du nord-est, auquel nous avons été soumis tout au long de l'année en cours.***

Les après-midis du 22 et 23 novembre 2021, après avoir vu l'anémomètre, j'ai essayé de trouver les sonomètres. Je n'ai trouvé que ceux de 1) Chez Martinaud, 2) La Guillonnerie et 3) Chez Bailloux. J'ai montré les points où les photos ont été prises sur la carte montrant mes itinéraires pédestres.

1) Chez Martinaud, lorsque l'étude a été réalisée en 2016 pour mesurer les effets des vents d'ouest, le sonomètre a été placé juste à l'est à moins de 100 mètres de la D255. En 2021, il a été placé à environ 200 mètres de la route, le long des champs, entièrement exposé aux vents du NE. Cela aurait-il fait une différence significative dans les lectures de bruit résiduel ? Les comparaisons entre p.61 et 67 ne sont pas concluantes.

3) Chez Bailloux le sonomètre semble avoir été placé à peu près dans la même position à ces deux occasions, mais je note aussi la présence d'un tracteur !

2) A La Guillonnerie, les positions sont à nouveau très différents. En 2016, le sonomètre était dans une position assez ouverte aux vents d'ouest et à au moins 30 mètres de la route (Route de la Champagne) à l'est. Alors qu'en 2021, lorsque des mesures ont été prises pour les vents du nord-est, le sonomètre a été placé à moins de 2-3 mètres de la haie séparant le jardin de la route, qui va du nord-ouest au sud-est.

Si l'on compare les graphiques de la page 58 et de la page 64, ils sont très différents. Oui, il y a une similitude dans la forme de la courbe entre la vitesse du vent et les niveaux sonores, mais pour 2021, les pics sur la courbe sonore pendant les niveaux diurnes sont beaucoup plus élevés que pour les sections de nuit ou même par rapport aux sections diurnes enregistrées en 2016. Il y a beaucoup de pics élevés de 55 à 70 dB(A), ce qui, à mon avis, pourrait être dû au trafic de passage. (À cette époque, je me souviens que les agriculteurs étaient très occupés dans les champs sur le site du parc éolien projeté et j'étais occupé dans mon jardin à nettoyer les feuilles). Ainsi, les



enregistrements de ce sonomètre ne doivent pas être considérés comme représentatifs des niveaux sonores aux positions de nos maisons, qui sont bien en retrait de la route.

Si tous ces pics élevés n'ont pas été supprimés des calculs de L50,10 min, cela aura sans aucun doute faussé les lectures diurnes du bruit résiduel, car les données L50,10 min sont utilisées avec les données V10min pour produire le scattergramme à partir duquel le bruit résiduel est calculé. Je suis donc obligée de conclure que les lectures réelles de bruit résiduel peuvent être bien inférieures à celles enregistrées et pourraient aboutir à des valeurs d'émergence supérieures à 3,5, 4,5 et 4 dB(A) à 5,6 et 7 m/s. Le résultat étant que les niveaux d'émergence diurne de 5 dB (A) pourraient bien être dépassés.

Même si les données produites par JLBi sont exactes les résultats nocturnes pour nous qui habitons à La Guillonnerie, et dans une moindre mesure Chez Bailloux, sont extrêmement préoccupants.

Les niveaux d'émergence sont tels que, quelle que soit la direction du vent, E3 et E4 devront être bridées. Je remarque qu'il n'y a pas eu de révision des données de 2016. Le niveau de bruit résiduel à 8 m/s est encore trop élevé et pour toutes les zones, les résultats à 9 m/s ont été extrapolés. A La Guillonnerie il n'y a que 4 points enregistrés sur le scattergramme p.69 entre 7 et 8m/s 31,5,38,45 et 37dB(A) par ordre d'augmentation de la vitesse du vent. JLBi a estimé un niveau résiduel de 40,5, mais si une ligne de meilleur ajustement avait été utilisée, la lecture du niveau de bruit résiduel aurait été de 38,5/39 dB(A), ce qui aurait donné une émergence de 4/4,5 dB(A).

Si les données sont acceptées sous leur forme actuelle, le chiffre d'émergence de 4dB(A) à 5m/s est toujours inacceptable.

Pour des niveaux de vitesse du vent de 9 m/s, il n'y a que des données extrapolées et Windstrom nous assure qu'à des vitesses de vent de ce ou plus, l'émergence disparaît parce que le son des turbines est masqué par le bruit du vent. Où sont les données à l'appui?

Y a-t-il une erreur dans le tableau indiquant les niveaux de mode pour le secteur NE p.26? Pour l'E3 à 5m/s ? Il faudrait sûrement lire Mode 6 car les données montrant l'effet de l'utilisation de ce plan réduisent l'émergence de 7 à 6 dB(A) à 5 m/s.

Pour les effets après bridage, les résultats sont encore totalement inacceptables lorsque le vent est du NE. Les niveaux de 6dB(A) à 5m/s et 4dB(A) à 6m/s ne sont pas acceptables. E4 doit être mis en pause à 5m/s, pourquoi pas E3 ? et pourquoi ne pas arrêter l'E3 à tout moment de la nuit car pour les vitesses de vent restantes ils s'attendent toujours à une émergence de 3 dB(A) ? Dire que Windstrom surveillera la situation pendant 3 mois est INACCEPTABLE. Les conditions de vent varient à la fois en direction et en intensité. Une période beaucoup plus longue serait nécessaire. N'y a-t-il

pas de données disponibles provenant d'autres parcs qui pourraient être consultées pour éviter une grave ERREUR ? Quand les eoliennes sont impantes c'est trop tard.

Nous serons également obligés de souffrir de la lumière clignotante sur E4 qui illuminera notre chambre à travers notre velux ou de tout le parc à travers 4 ou nos 5 fenêtres dans notre autre chambre.

Il n'y a aucun moyen de masquer les eoliennes de notre vue pendant la journée, ni de marcher sur nos routes préférées. Qu'en est-il de mon jardinage, qui est maintenant un tel plaisir ?

Quels seront les effets sur notre santé ? Windstrom a produit des informations à partir d'une étude réalisée en 2006 et parle qu'il n'y a pas de danger à l'audition a moins de 100 mètres d'une turbine de 1 MW et aucun danger d'infrasons ou d'effets stroboscopiques de tout. Ce n'est guère actuel ou utile lorsque Windstrom propose d'utiliser des turbines de 4,2 MW.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'études officielles sur les effets des subsoniques sur les humains, les animaux, les plantes ou les sols? Ou s'ils ont été faits, pourquoi n'ont-ils pas été diffusés pour apaiser nos craintes. Tout le monde connaît le syndrome éolien via les médias. Pourquoi cela n'a-t-il pas fait l'objet de recherches adéquates ?

Je comprends pourquoi le gouvernement a décidé de maintenir la distance entre les parcs eoliennes et les habitations humaines à 500 mètres. Car, si la distance était portée à 1000 ou 1500mètres, comme le recommandent certains experts médicaux français, il y aurait peu d'endroits pour ériger des turbines en France métropolitaine. Est-ce justifiable pour les gens qui vivent à plus de 500 mètres des turbines?

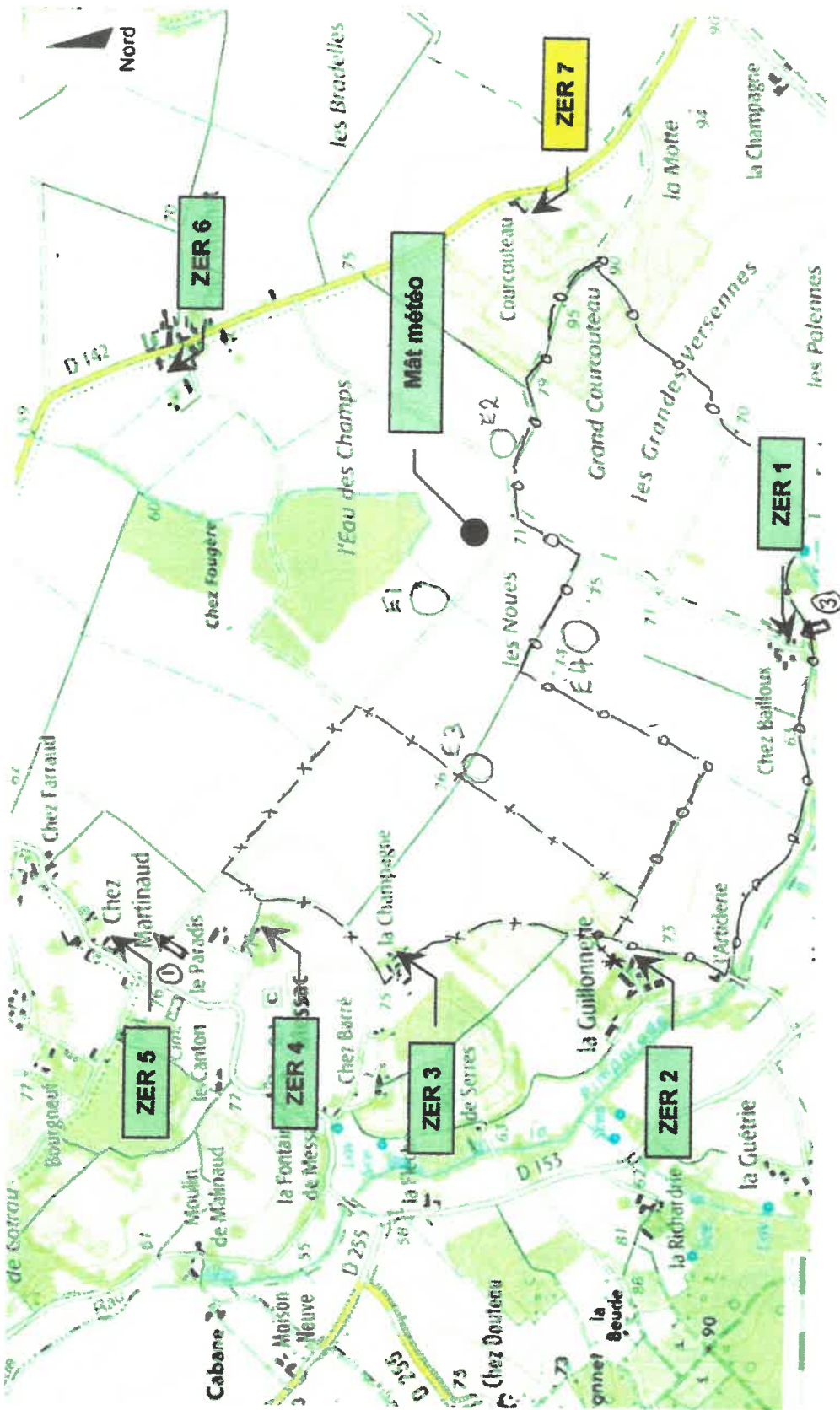
Je suis pleinement conscient des problèmes causés par le changement climatique et, plus récemment, par la guerre en Ukraine, mais les parcs éoliens ne sont pas la solution.

Je vous demande de vous prononcer défavorablement pour ce projet.

Je vous prie d'agréer, Mr Le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Rosemary Parslow





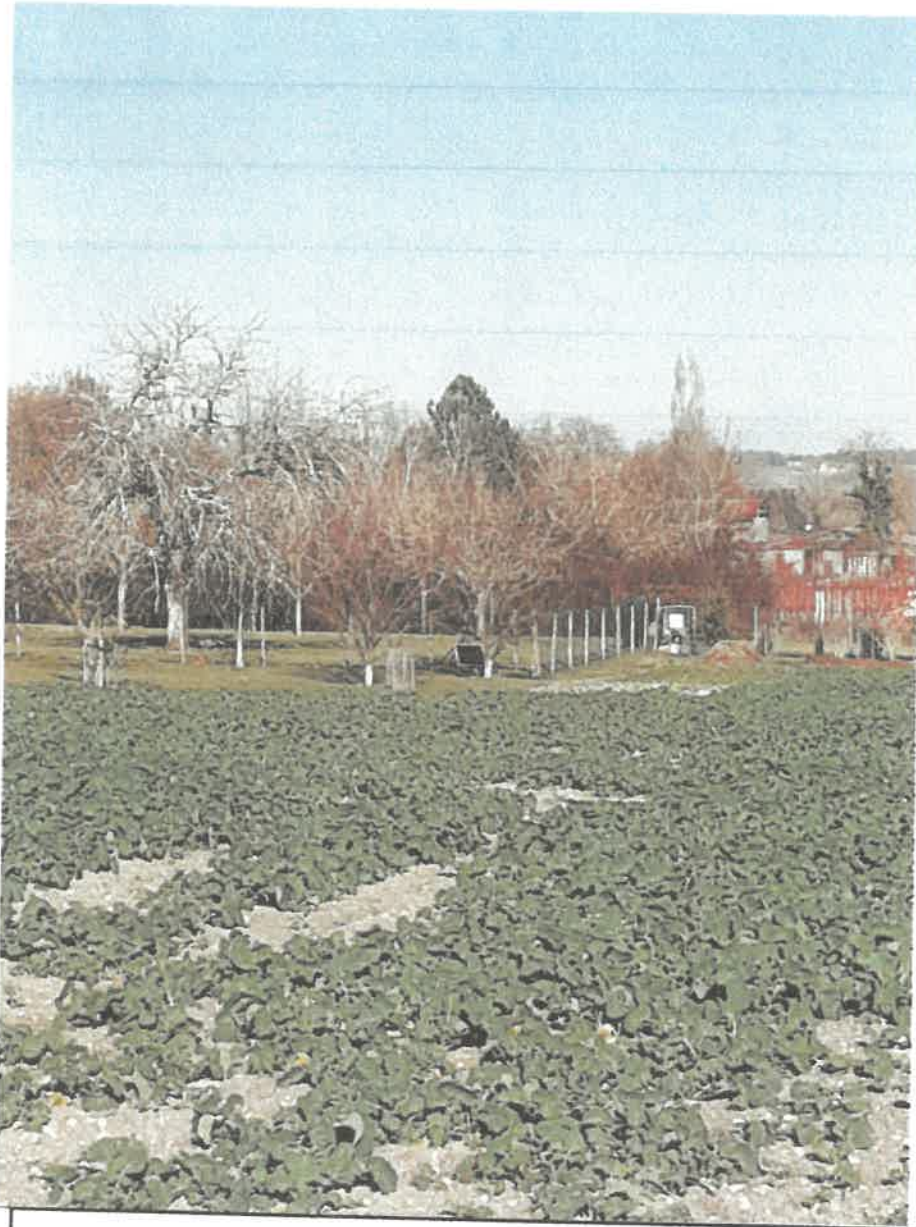
-  : Point mesuré
-  : Point calculé\*
-  + : Itinéraire que je marche chaque semaine
-  - : Itinéraire que je marche de temps en temps

① position où j'ai fait la photo de Chez Martinaud

\* Ma maison

③ point où j'ai fait la photo à Chez Bailloux

①



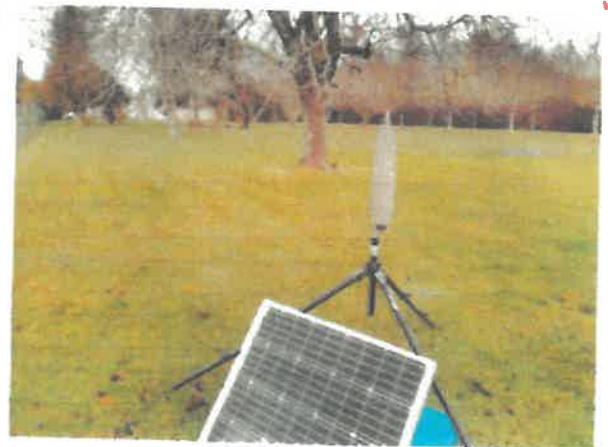
Photographie fait 23.11.2021

**ZER 5 – Chez Martinaud**

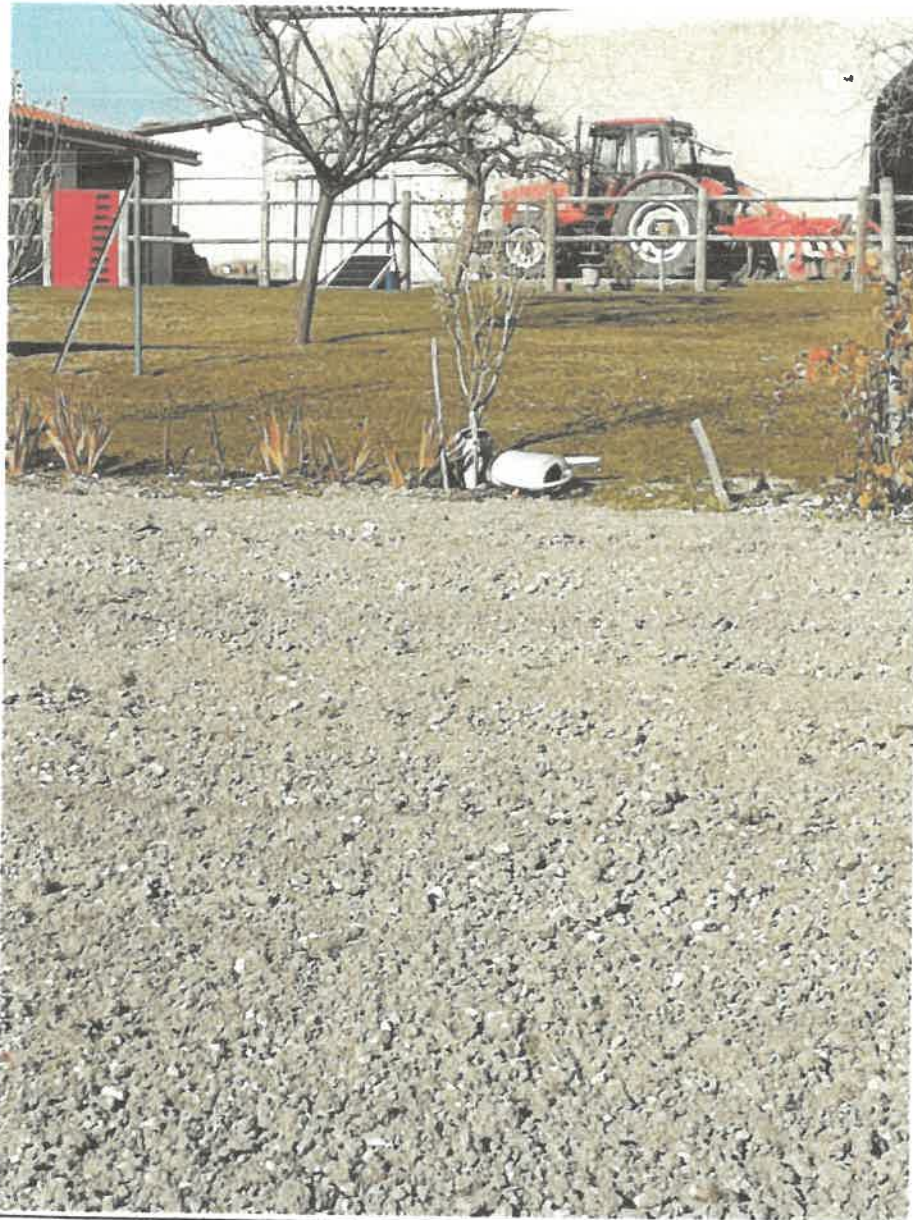
**Février 2016**



**Novembre 2021**



③



Photographie fait 23.11.2021  
à le point indiqué par la fleche.

**ZER 1 – Chez Bailloux**

**Février 2016**



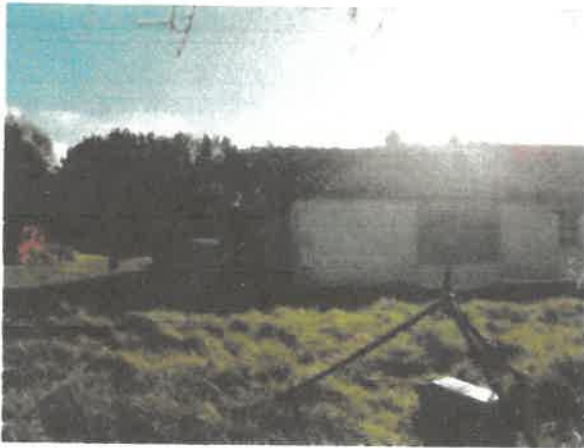
**Novembre 2021**



2

ZER 2 – La Guillonnerie

Février 2016




Novembre 2021

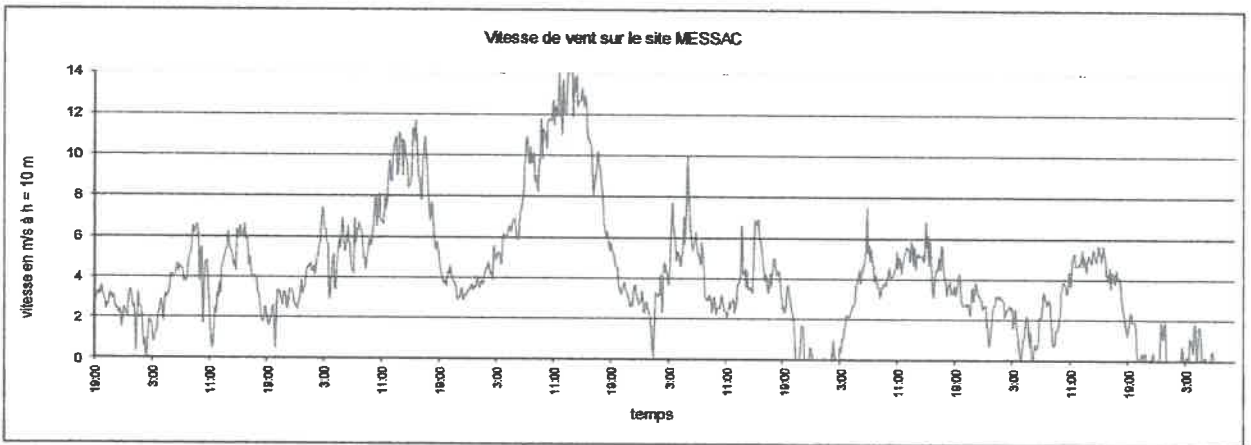
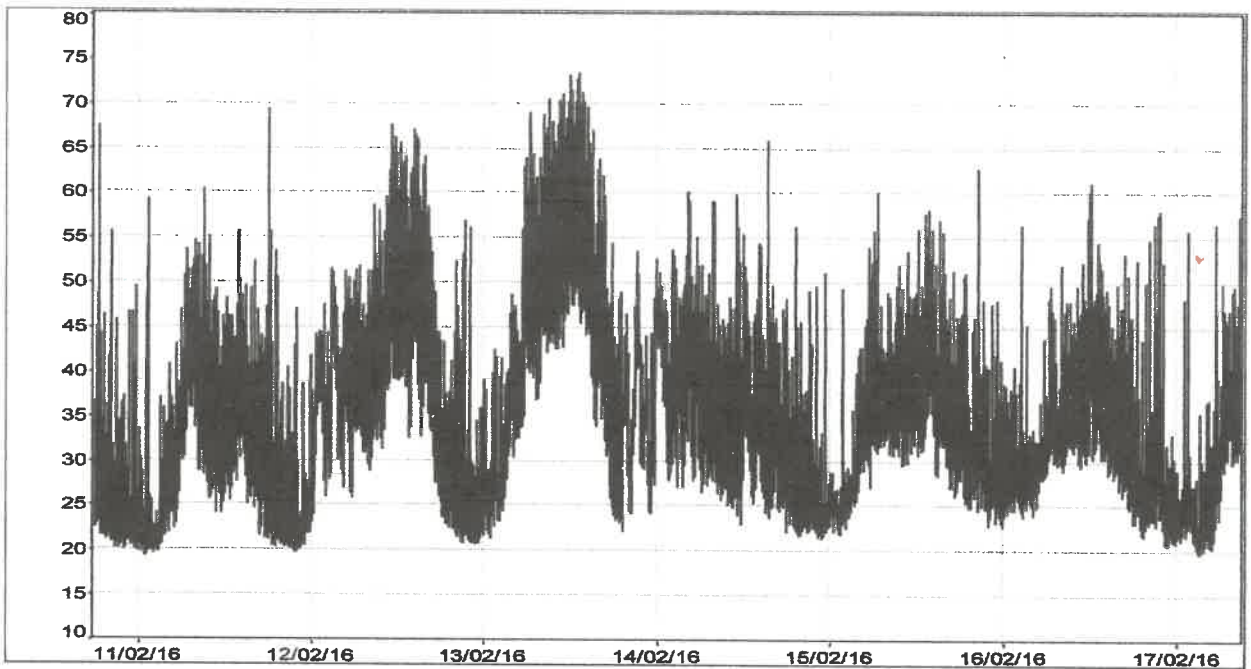


Photographe fait chez moi 23 11.2021




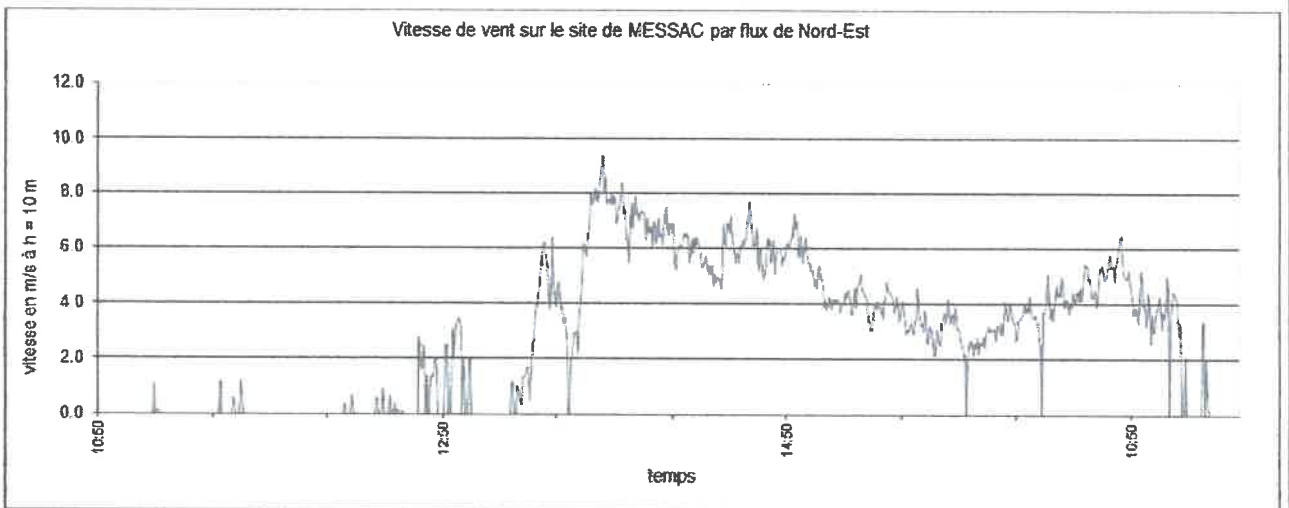
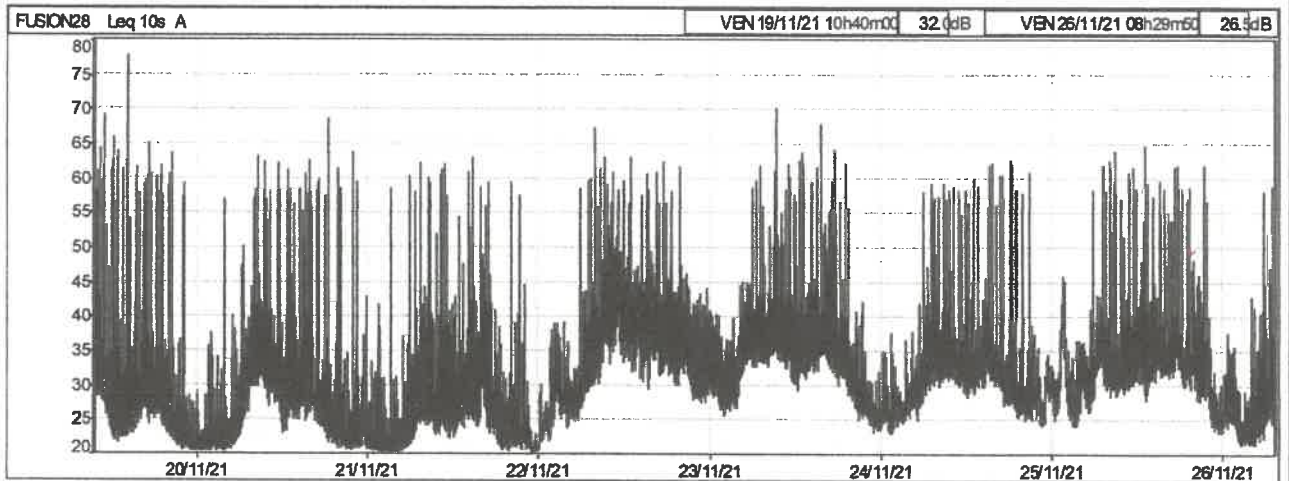
Photographe fait sur la Route de la Champagne 3 6 2023

<b>ZER 2</b>	<b>Localisation La Guillonnerie</b>	
Date début	10/02/2016	
Date Fin	17/02/2016	
Opérateur	Marc-Alexandre Vrignaud	
Durée d'intégration	1 seconde	
Spectre	/	
n° sonomètre	Duo n°10944 (20)	
Justification du choix de l'emplacement :	habitation située au Sud-Ouest du projet	



<b>Observations :</b>	<i>Environnement sonore influencé par les bruits de la nature (oiseaux, feuillages).</i>
-----------------------	--

<b>ZER 2</b>	<b>Localisation</b>	<b>La Guillonnerie</b>
Date début	19/11/2021	
Date Fin	26/11/2021	
Opérateur	SLG	
Durée d'intégration	1 seconde	
Spectre	/	
n° sonomètre	Fusion n°14065 (28)	
Justification du choix de l'emplacement :	habitation située au Sud-Ouest du projet	



**Observations :**      *Environnement sonore influencé par les bruits de la nature (oiseaux, feuillages).*



L1++

Rosemary Parslow

La Guillonnerie

17130 Messac

Ref : Projet de parc éolien de Messac

Cher Mr. le Commissaire enquêteur,

Plus de 50% de la population de Messac, une grande partie des habitants de Vanzac et de Mérignac, ainsi qu'une plus petite partie des habitants de Chantillac résident dans un périmètre de 1500m des éoliennes proposées. Ceci est la distance minimale recommandée par l'académie de médecine française, et non pas les 500m ratifiés par le gouvernement.

En tant que membre fondateur de l'association "préservons nos villages et notre terre, Messac/Mérignac" je me suis donnée pour mission d'informer les résidents locaux avec des faits concrets sur les éoliennes, afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée concernant le bien fondé d'un tel parc à cet endroit.

Toutefois dans cette lettre, je voudrais que vous preniez en considération ma réflexion personnelle qui me conduit à m'opposer à ce projet.

Je voudrais juste vous expliquer les raisons pour lesquelles en tant que personnes étrangères à cette région, mon mari et moi avons décidé de venir nous y installer. Mon mari travaille depuis plus de 20 ans avec une société qui s'appelle Zodiac, on lui a demandé plusieurs fois de rejoindre le bureau de la société à Paris, ce qu'il a toujours refusé. Puis Zodiac a décidé de séparer sa division Solas de la société mère et de l'installer à Chevanceaux en 2009, et ce n'est qu'à ce moment-là que mon mari a accepté un emploi au sein de cette entreprise.

Nous avons toujours considéré cette partie de France comme étant l'une des plus belles. Chaque ondulation et tournant offrant une vue différente et plaisante. Son calme et sa tranquillité, ainsi que sa proximité avec Bordeaux, le Médoc, La Rochelle, Cognac, la Gironde, Aubeterre, toutes les églises et les monuments de nos villages et tant d'autres sites et villes d'intérêts historiques et intellectuels, trop nombreux pour pouvoir les mentionner tous, font de cet endroit superbe un grand plaisir à y vivre et y recevoir nos invités, familles et amis, qui voient notre maison comme un lieu idéal pour se reposer et se ressourcer.

En l'espace d'une année, nous avons reçu pas moins de 23 personnes qui sont restées au total 138 nuits. Il est certain que les bénéfices retirés par les commerçants et fournisseurs de services, en particulier les restaurants, de cette forme de tourisme ne peuvent être ignorés.

Je connais de nombreuses autres familles anglaises et françaises qui, elles aussi reçoivent de nombreux invités, et je suis sûre qu'il y en a beaucoup d'autres comme

nous qui reçoivent leurs proches, non payants pour nous, mais qui contribuent largement à l'économie locale. Tous nos visiteurs ne restent pas ici par sens du devoir de visiter leur famille ou leurs amis, mais réellement parce qu'ils aiment cet endroit magnifique. Avec son rythme paisible, l'endroit est propice à la relaxation et à l'appréciation de la nature.

Je suis pour ma part très active dans ma communauté. Je prends des leçons de français, même si j'admets être assez lente dans l'apprentissage de votre langue si poétique. Je chante dans quatre chorales, et j'aide les élèves d'une école primaire locale dans leur apprentissage de l'anglais après la classe. Cependant, j'admets n'avoir participé qu'à un seul repas et à un concert à l'église de la commune ces derniers mois. Au départ c'était mon manque de confiance à m'exprimer en français, mais au fil du temps avec l'amélioration de mon langage, je ne me suis pas sentie capable et avec regret de participer aux manifestations de la commune, ceci dû à l'opposition féroce à laquelle j'ai dû faire face alors que je délivrais de l'information auprès de certains habitants.

Je suis très inquiète concernant les fractures qui se développent entre les familles de la commune. Ceux qui profiteront du projet sont évidemment en faveur de celui-ci (beaucoup des bénéficiaires ont leurs familles dans la commune); et ceux nombreux que j'ai rencontrés et qui sont opposés à ce projet, qui ont parfois peur d'exprimer leur opposition, ceux aussi de plus en plus nombreux qui veulent objecter au projet.

J'espère que cette animosité cessera si le projet est refusé. Sinon, j'ai peur que celle-ci ne s'empire si l'on considère le prix élevé que les habitants auront à payer avec la dévaluation de leurs propriétés, les augmentations continuelles des prix de l'électricité au vu des coûts pour fournir de l'énergie "propre" répercutés sur les factures des consommateurs, alors que d'autres recevront des bénéfices financiers qu'ils n'auront pas mérités.

Parmi tous les facteurs préjudiciables, un des principaux étant l'impact négatif irrévocable sur la qualité de vie ici, je peux aussi anticiper l'émergence d'une culture du blâme. A cet égard, le conseil municipal et Windstrom, ont une grande part de responsabilité, car il n'y a eu aucune consultation préalable avec les habitants dans les deux occasions où un vote a été pris pour continuer le projet, et il y a eu un manque de transparence flagrant à toutes des phases de l'élaboration de ce projet jusqu'à ce jour.

J'ai beaucoup d'autres inquiétudes sur ce projet. Lorsque j'ai demandé à Mme Schaum pourquoi le plan modifié avait vu l'annulation d'une des éoliennes, elle m'a répondu que c'était dans le but de n'en conserver qu'une seule directement aux abords du bois des Fougères. Ceci est une admission tacite des dangers encourus par la faune qui y vit. Windstrom nous dit qu'elle s'adapte, mais je ne pourrais être plus en désaccord! Si les animaux sont forcés de quitter leur habitat naturel, ceci fragilise l'équilibre écologique de la zone. Bien que je ne connaisse pas les noms de toutes les espèces, je comprends qu'il y a 170 espèces d'oiseaux et 16 de chiroptères, dont 6 sensibles aux éoliennes. Qui plus est, le projet est situé en plein passage des grues

cendrées qui traversent chaque année notre secteur. La Royal Society pour la protection des oiseaux en Angleterre enregistre chaque année des milliers d'oiseaux tués par les pales des éoliennes. Sera-t-on forcé d'accepter la même fatalité ici?

J'ai déjà mentionné rapidement les retours financiers pour notre secteur apportés par le tourisme. Dans une zone aussi rurale que la nôtre, il est difficile de maintenir une situation financière viable pour la communauté. L'emploi, autre que dans le secteur social, agricole et des petites structures entrepreneuriales telles que celle dans laquelle travaille mon époux, n'est pas abondant. Pour éviter la dépopulation alors que les gens partent pour trouver du travail et afin de conserver nos écoles et autres services locaux, il est vital de maintenir non seulement l'afflux de touristes, mais aussi d'attirer les nouveaux venus qui souhaiteraient s'installer par ici. Il y a 8 familles anglaises et américaines à Messac (environ 10% de la population), certains vivent ici de manière permanente, pour d'autres c'est une résidence secondaire. Tous ont investi beaucoup d'argent pour rénover et améliorer leurs maisons; des dizaines de milliers d'euros, et dans certains cas des centaines de milliers d'euros ont été dépensés localement, pour les matériaux et les artisans locaux.

Si le parc voit le jour, ceci s'arrêtera, alors que les gens rechercheront d'autres havres de paix pour leur tranquillité et leur beauté. Je connais deux familles à Messac et à Vanzac qui ont décidé de partir, à grande perte financière.

Je suis aussi très inquiète concernant les risques environnementaux. Que va-t-il se passer avec les plus de 400m<sup>3</sup> de béton déversés dans le sol pour chacune des éoliennes et qui paiera pour le démantèlement de ces gigantesques structures incluant les tonnes de métaux et de ciment? Le coût d'une telle opération dépassera de loin les revenus perçus par la commune. Et il est bien trop facile de mettre une société en liquidation, laissant la commune dans l'embarras. Je doute qu'il soit même possible de retirer du sol ces tonnes de béton, ce qui risque de présenter des difficultés pour l'agriculture, et de laisser des dommages irréversibles pour l'environnement.

Windstrom estime que le parc produira 29GWh par an et coûtera 18 millions pour son implantation. En ajoutant les coûts de démantèlement, la neutralité carbone est-elle atteinte? Je me suis astreinte à étudier les données de production de l'électricité et les vitesses de vent optimales nécessaires pour qu'elles fonctionnent de manière efficace en lisant attentivement les études de Windstrom et les caractéristiques des éoliennes SWT-DD-130 sur le site internet de Siemens. En ce qui concerne ce dernier, j'ai été passablement gênée par leur politique de ne pas divulguer certaines informations techniques au public et, semble-t-il, à leur clientèle (\* voir les notes en appendice sur la page 19/51 dans le rapport étude d'impact acoustique de Windstrom). Le site de Siemens indique que la vitesse de vent nominale est de 11-12m/s, approximativement 40-43km/h et la vitesse de coupure à 29m/s, approximativement 94km/h mais ne dit pas à quelle hauteur du sol. Même en ne prenant pas en compte si les vitesses de vent sont calculées à hauteur de nacelle ou à 10m, ces mesures ont été effectuées uniquement au cours de deux des 8 jours où le mat de mesure de 10m était installé en février 2016. Je n'ai pas été

capable de trouver quelque donnée que ce soit qui démontrerait la quantité d'électricité générée à la vitesse de vent nominale ou plus faible. Donc même si je suspecte que le projet n'est pas économiquement viable, je ne peux pas le prouver. J'ai informé Mme Schaum de mon intention d'étudier ces documents relatifs aux vitesses de vent afin de voir si effectivement le projet était viable économiquement, en lui exprimant aussi mon doute quant à la possibilité pour eux d'avoir un retour financier sur leurs couts de manufacture et d'installation. Elle m'a dit en douter aussi, et nous nous sommes accordés à dire que si le gouvernement en voulait, elles seraient construites. Ceci est complètement absurde et résume bien le fait que ce projet est complètement inutile puisqu'il ne remplit pas les conditions premières : fournir de l'énergie.

Cependant, la raison principale de mon inquiétude est la proximité du parc de nos maisons. Pour ma santé, je marche fréquemment sur les chemins proches de l'éolienne projetée près de La Guillonnerie. Je prends ces chemins pour éviter ceux qui mènent vers Vibrac car ils sont moins ardues pour moi, ayant subi une opération du genou et de la hanche, et d'autres remplacements sont prévus pour moi dans les deux ans à venir.

Je suis aussi inquiète des risques de blessures et de dommages à nos propriétés. Windstrom dit que la zone de risque est de 500m autour de chacune des éoliennes mais étant donné que leur étude ne prend en compte que le vent de l'ouest, que se passera-t-il quand nous aurons des vents violents similaires à ceux que nous avons eu l'hiver dernier en provenance de l'est, qui ont causé l'effondrement de ma serre en décembre et de ma clôture sur la propriété de mon voisin, cassant les poteaux en ciment dans le processus? Il y a un changement réel dans notre climat : nous faisons l'expérience d'orages et de vents de plus en plus violents dans notre région et il semble que ceci risque de se reproduire de plus en plus. J'ai appris l'effondrement d'une éolienne d'une centaine de mètres en Vendée il y a quelques mois dont les débris ont été retrouvés dans un radius de plus de 500m, et j'ai aussi lu dans l'étude de Windstrom qu'un agriculteur était décédé dans un autre cas comme celui-ci. Etant donné que les éoliennes proposées sont plus grandes que celle en Vendée, et l'incertitude des conditions climatiques, peut-on être absolument certain qu'il n'y a aucun risque au delà de 500m de la base?

En ce qui concerne les dangers pour notre santé, j'ai beaucoup de crainte pour nous tous qui vivons au près du site proposé. J'ai fait l'expérience moi-même du bruit généré par des éoliennes bien plus petites que celles proposées ici. Le bruit continu, irritant et épuisant, bien que je suis heureuse d'apprendre que des progrès sont faits pour diminuer les bruits. De nombreuses études en Angleterre et dans d'autres pays européens, et des rapports venant de manière plus importante d'autres régions affectées en France témoignent de cet état de fait, et démontrent aussi les problèmes liés aux éoliennes : troubles du sommeil, acouphènes, migraines, et, là où les éoliennes sont en activité depuis plusieurs années, les difficultés psychologiques, et ce n'est pas seulement le son que l'on entend qui crée ces problèmes, mais aussi les

infrasons (fréquence en dessous de 20hz) qui ont été complètement ignorés par Windstrom.

Mis à part le bruit généré par les éoliennes, il y aura sans doute aussi des problèmes causés par les effets stroboscopiques des pales, étant donné que beaucoup de maisons sont situées à l'ouest du parc. J'ai lu dans le rapport de la MRAE du 18/05/2018 que certains habitants risquent d'être exposés au-delà des recommandations de 30 heures par an et maximum de 30 minutes par jour. Les heures matinales sont les heures où les gens aiment à faire leur jardin, et les nuisances sonores risquent de causer plus qu'un désagrément aux plus sensibles qui peuvent être sujets à une crise d'épilepsie. Les lumières la nuit seront aussi très inconfortables en particulier pour ceux qui ont des vélixes ne comportant pas de volet intégral.

Le Syndrome éolien est désormais une condition reconnue, même votre académie de médecine en France émet des réserves et préconise leur installation à un minimum de 1500m des habitations.

Une de mes passions est le chant que je pratique dans plusieurs chorales. Mon chant est trop important pour moi pour risquer de tels problèmes à mon système auditif, et j'ai peur à la pensée des dangers que ces éoliennes peuvent apporter aux riverains. C'est pourquoi, j'ai passé de nombreuses heures à traduire et à faire des recherches dans la documentation pour avoir tous les éléments concernant l'étude acoustique, et j'ai beaucoup de questions sans réponses, vous les trouverez en annexe de cette lettre.

Finalement, de ma propre expérience, je ne peux pas comprendre pourquoi, pour une production d'électricité si faible et aléatoire, quiconque voudrait accepter des machines si gigantesques défigurant la beauté de cette région. Quand il n'y a pas de vent, d'autres énergies fossiles sont nécessaires pour fournir la demande.

Leur taille énorme aura pour effet d'effacer les lignes harmonieuses de nos belles collines et de nos vallées. Nos panoramas, qui procurent aujourd'hui tellement de joie à ceux qui les admirent, deviendront oppressants, gâchant le paysage pour toujours de ces familles qui vivent ici depuis des générations; dévaluant leurs propriétés, leur qualité de vie et les laissant avec de grosses dettes.

Je comprends très bien le besoin d'énergies renouvelables, mais la construction d'éoliennes, certainement dans ce secteur, n'est pas la solution.

Je vous demande de vous prononcer défavorablement pour ce projet.

Je vous prie d'agréer, Mr Le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Rosemary Parslow.

## Annexes

### Etude acoustique

1 – J'ai cherché dans les différents documents sous le titre "Acoustique", et je n'ai trouvé nulle part les données brutes utilisées dans l'étude originale ou les annexes.

2- Je suis très étonnée et inquiète que seules les données collectées au cours de la semaine du 10 au 18 février 2016 aient été utilisées pour calculer si oui ou non les éoliennes devront être bridées durant leur fonctionnement. On m'avait assuré lors de la réunion en janvier que les données météo des 20 dernières années avaient été utilisées pour évaluer la convenance de l'éolienne SWT-DD-130 pour le projet et que ceci serait indiqué dans la documentation fournie par Windstrom.

3- Le mâât météo avec l'anémomètre semblent avoir été utilisés pour récolter les données pour cette étude, les résultats des mesures de vent sont basés sur une hauteur de 10m uniquement, et pour évaluer la vitesse du vent à hauteur de nacelle, il est nécessaire d'extrapoler. Est-ce possible de faire ça et d'avoir un résultat correspondant à la réalité? Cette information a été fournie par Siemens, même si le constructeur s'empresse de se décharger de toute responsabilité (voir notes p 19/51 de l'étude acoustique).

4- Seuls les échantillons correspondant à des vents de secteur ouest ont été conservés. Comment ont-ils exclus les autres données récoltées du graphe en page 16?

5- Directions des vents : La rose des vents ne donne pas d'échelle pour montrer la valeur de chaque cercle concentrique, et montre clairement des vents venant d'autres directions. Pourquoi l'étude se restreint-elle aux vents venant de l'ouest uniquement alors que la majorité des riverains habitent entre 190 et 005° selon mes calculs de l'éolienne la plus à l'est E2 (et non pas 190 à 350° comme indiqué page 63)? Il m'apparaît évident que les vents venant du secteur Est seront une nuisance importante avec le son porté par vagues.

6- Définition des mots "secteur ouest" : cela se réfère-t-il à 180-360° ou 240-300°? les deux ont été repris dans le document de Windstrom.

7- Pourquoi la table des puissances acoustiques spectrales couvre-t-elle seulement 63-8000hz alors que l'étendue audible est de 20-20000hz? (p19 de 51). La raison est probablement que Windstrom semble vouloir cacher les préjudices que les infrasons causeront aux humains, ainsi qu'aux animaux. Pourquoi les puissances acoustiques globales ne sont-elles pas données pour 1 ou 2 Vs 10m m/s? (Les

éoliennes émettent 92,3dBA à 2,1m/s) ou les pales cessent-elles de tourner à ces vitesses?

8- Pourquoi les niveaux résiduels de bruits inférieurs à 35dB sont ignorés alors que les habitants vivent ici en paix avec des niveaux de bruits de 20-25dBA pour de grandes parties de leurs nuits, et des niveaux inférieurs à 35dBA une bonne partie de leurs journées? Une des principales raisons pour laquelle les gens viennent vivre ici est la tranquillité.

9- Pourquoi les relevés graphiques du sonomètre sont-ils si compressés (7 nuits et 6 jours sur un axe mesurant 15cm sur un papier format A4) ce qui rend impossible de discerner les pics des creux? Néanmoins nous pouvons voir la tendance d'ensemble et que le vent est le facteur dominant de production de bruit, mais il y a des différences marquées entre chez Nouhet et de manière plus limitée chez Martineau dans les niveaux de jour en comparaison aux autres sites, ceci dû à un trafic plus intense à ces points. D'autres observations n'ont pas été faites.

10- Les nuages de points p39 de 51 sont les représentations les plus claires des données brutes, bien que les axes n'incluent pas les résultats pour les vents supérieurs à 10m/s à une hauteur de 10m, ni les relevés de décibels supérieurs à 55. à la différence des graphiques sonores qui semblent avoir été enregistrés toutes les secondes donnant une courbe continue, les petits cercles correspondent vraisemblablement à des enregistrements effectués toutes les 10 minutes afin de coïncider avec les données de vitesse de vent, mais cela n'est pas clair. S'ils ont été réalisés en utilisant la donnée moyenne de dBA pour chaque période de 10 minutes, ceci demanderait une autre technique de lecture des données. Les données qui proviennent des diagrammes ont été utilisées ensuite pour calculer les points de meilleure concordance (points of best fit) pour chaque m/s additionnel de vitesse du vent, il est donc essentiel que toutes les données soient incluses. Des témoins ont-ils été enlevés? Etant donné que je n'ai pas accès aux données brutes, je ne vois pas de raison d'être en désaccord avec le placement des points pour 1-7m/s mais je suis en désaccord total avec l'extrapolation pour 9m/s la nuit (cercles bleus). Pour tous, à l'exception de chez Martineau, je considère que les données sont trop hautes, étant donné que le seul relevé pour 10m/s est considérablement plus bas sur chacune des zones. Etant donné qu'il n'y a que 3 à 5 relevés entre 7 et 8 m/s, je ne suis pas convaincue que le placement de tous les points pour 8m/s sont significatifs statistiquement. Windstrom devra retarder les éoliennes 3 et 4 pour obtenir des données de niveaux acceptables entre 5 et 7 m/s. Tandis que le manque de données pour 8 m/s et les données extrapolées à 9 m/s sont discutables, ne serait-il pas plus judicieux de les retarder toute la nuit, ou mieux encore de les arrêter complètement?

11- les points de meilleure concordance (best fit) (qui ne sont pas pris d'une ligne de best fit, ce qui est plus habituel) qui ont été enregistrés sur 7 nuits et 6 jours uniquement sont alors utilisés comme niveaux de bruits résiduels et seront probablement utilisés pour établir les niveaux moyens sur l'année, sans se préoccuper de ce que seraient vraiment les niveaux résiduels si les éoliennes n'étaient pas là. Ceci est injustifiable.

12- Les explications concernant la façon dont ont été calculés les niveaux de bruits ambiants n'ont pas été montrées, si ce n'est une affirmation qu'un calcul logarithmique a été utilisé. Les résultats ne reflètent pas la distance de l'éolienne la plus proche. Vraisemblablement les contours terrestres sont pris en considération, mais, comme l'équation pour chaque zone n'a pas été donnée, comment pouvons-nous être sûrs que les chiffres sont corrects?

13- Concernant les chiffres donnés par Siemens sur les niveaux de bruits produits par les éoliennes, nous ne savons pas si les chiffres sont extrapolés ou correspondent à des mesures réelles.

14- Comment Windstrom prévoient-ils de gérer les niveaux de bruits aux différentes conditions atmosphériques, en fonction des différents sens des vents et des températures afin que ceux-ci ne dépassent pas 5dB la journée et 3dB la nuit? La seule façon de bien établir les niveaux de bruits aux différentes conditions ci-dessus est de prendre les mesures de manière adéquate sur toutes les saisons avant de les installer.

15- Les données extrapolées sur Courcouteau sont totalement injustifiables et ne méritent pas d'être incluses.

16- Pourquoi n'y-a-t-il pas d'étude de la puissance acoustique spectrale pour le bruit résiduel pour chacune des zones afin de voir si les données récoltées sont dans les limites données dans le tableau p62?



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Projet de parc éolien sur la commune de Messac

42

La Gaitrie,  
17130 Messac.

3 Mai 2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous habitons le hameau de la Gaitrie, à Messac, à 1500 mètres du bois des Fougères.

Nous vivions auparavant dans les collines des hautes terres du sud de l'Écosse, mais de grands parcs éoliens, qui ont vu le jour au cours des vingt dernières années, ont malheureusement transformé le paysage sauvage de forêts et des landes à ténors en environnement de l'industrie et le bruit de fond constant.

Imaginez notre désarroi lorsque nous sommes arrivés dans notre belle nouvelle maison dans le paisible hameau de La Gaitrie au sein de la commune d'agriculture et de chasse de Messac, début 2018, pour trouver des plans pour un parc éolien contenant des éoliennes presque deux fois plus grandes que celles que nous avions vécues de vivre parmi. Ce fut certainement un soulagement lorsqu'il fut décidé de s'opposer à eux.

Nos cœurs se sont effondrés lorsque nous avons vu la proposition renouvelée ce printemps, à côté du chemin que nous empruntons chaque jour avec nos chevaux.

Cependant, bien que notre opinion personnelle soit que le parc éolien gâcherait notre environnement local personnel et le plaisir que nous en tirons, si nous estimions qu'il serait particulièrement bénéfique pour la communauté et l'environnement, alors bien sûr nous ne serions pas s'y opposer.

Julia a travaillé auparavant comme ingénieur chimiste et nucléaire et possède donc une connaissance académique et professionnelle des différentes formes de production d'énergie alternative. Les parcs éoliens terrestres sont largement reconnus comme étant relativement simples et peu coûteux à construire, mais ils sont inefficaces en termes de production d'électricité et excessivement agressifs pour l'environnement.

L'une des raisons pour lesquelles ils sont bon marché à construire est qu'ils sont invariablement situés sur des terrains bon marché au sein des communautés rurales. Malheureusement, ce ne sont pas ces communautés qui bénéficient de l'électricité produite et les petites incitations promises à la communauté ne compensent pas le coût énorme sur la qualité de vie perdue pour les résidents qui doivent endurer le bruit de fond constant, qui est similaire à vivre à côté d'une autoroute.

Notre expérience personnelle des effets des parcs éoliens sur les petites communautés rurales en Écosse signifie que nous devons nous opposer à la construction du parc éolien dans notre bien-aimée commune de Messac.

En vous remerciant, Monsieur le commissaire, de prendre notre lettre en considération.



Julia et Michael Williams  
4, Route de la Guéris,  
La Gaitrie,  
17130 Messac.

(45)

à Vanzac  
le 5 juin 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant le hameau de Chez Nouhet, je suis inquiète quant à l'évolution de notre vie rurale. Si le projet éolien de Messac voit le jour, nous serons encerclés par des machines qui ne changeront pas que le paysage: la vie dans son ensemble serait remise en cause. Il est, pour moi, inconcevable que pour de tels projets on détruise des espèces protégées. La lutte que nous menons pour sauvegarder, régénérer la biodiversité serait donc vaine.

Mon conjoint et moi-même avons fait le choix de replanter des haies autour de notre ferme où nous élevons des chèvres, nous avons fait le choix de ne pas refaire la façade de la ferme familiale pour ne pas déloger les chauves-souris. La faune est de nouveau multiple et vive et, nous aimerions vraiment laisser une campagne vivante à notre fils de 10 ans.

Ma question aujourd'hui est la suivante y a-t-il réellement un intérêt majeur à la destruction d'espèces protégées, au saccage de notre environnement proche pour implanter

quatre éoliennes qui ne nous apporteront pas d'électricité directe. N'y a-t-il pas de solutions alternatives? J'en crois que si, si j'en juge par le changement d'avis de M<sup>r</sup> le Maire de Messac qui, à la veille des élections départementales se positionnait publiquement contre.

Enfin, j'en crois en la valeur des "hommes" qui ne s'en remettent pas tous aux algorithmes.

Merci de l'attention que vous porterez à mon humble témoignage.

Nelly Motard  
Chez Nouhet  
25, route des Trois Monts  
17500 VANZAC

46

Monsieur BARTHELEMY LIONEL

Bran le 2 juin 2023

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Retraité

4 route du Grand Foucaud

17 210 Bran

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lors d'une précédente enquête sur l'installation d'éoliennes sur les communes de Chantillac et Baignes j'ai exprimé auprès d'un commissaire enquêteur mon total désaccord pour la construction d'éoliennes en argumentant différents problèmes et inconvénients. Malheureusement les projets de Baignes et Chantillac ont été validés et cela malgré la désapprobation d'une partie importante de la population.

En pleine crise nationale sur la confiance entre les habitants et les élus nous entendons ici aussi lors de discussions, des propos de manque de confiance en direction des porteurs de projets, des décideurs, des élus. Quelques propos reviennent souvent :

- ça ne sert à rien de se déplacer,
- personne nous écoute, et personne tient compte de nos positions
- c'est le pot de fer contre le pot de terre,
- ça ne sert à rien de voter,
- ça ne sert à rien d'aller à des consultations,
- c'est joué d'avance,
- la puissance de l'argent à toujours raison.

A ce jour les démarches continuent pour installer d'autres éoliennes en particulier sur la commune de Messac. Je redis à cette occasion mon mécontentement et mon opposition aux constructions d'éoliennes sur la commune de Messac.

Faut-il refaire à nouveau la liste des problèmes liés aux sites éoliens ?

Faut-il dénoncer à nouveau les risques d'extension futurs ?

Je partage le désespoir de mes citoyens locaux en voyant notre environnement se dégrader et nos remarques pas entendues.

Résumé de l'impact sur l'avenir :

- Image catastrophique d'un département touristique avec des éoliennes ( de plus en plus grandes )
- Conséquences sur la santé avec le bruit et en avant tout les infrasons
- Conséquences en dégradant la qualité du paysage, créant une anxiété et une banalisation du paysage, surtout dans notre village de Bran qui serait encerclé par les 3 projets.
- Dévalorisation du patrimoine et du prix des maisons
- Conséquences sur le monde animal et des oiseaux en particulier
- Division et mésentente des habitants

T.S.V.P. →

- Pollution lumineuse la nuit
- Sentiments d'encerclement.
- Démantèlement à venir des éoliennes....

La liste n'est pas exhaustive bien sûr.

Je m'oppose en particulier à la délivrance de cette dérogation pour détruire les espèces protégées qui sont déjà très menacées et qui sont présentes sur le site de Messac

De plus je suis très inquiet aussi pour l'aviation civile légère, en particulier l'ultra Light motorisé, et les montgolfières qui vont se voir restreindre leur champ de possibilités aéronautiques et imposer des règles de survols ou d'approche d'éoliennes.

Faits nouveaux, les incendies de forêts dans les secteurs sud Charente et sud Charente-Maritime en particulier l'été 2022 ont nécessité l'intervention de bombardiers d'eau, canadiens, hélicoptères pour lutter contre les incendies.

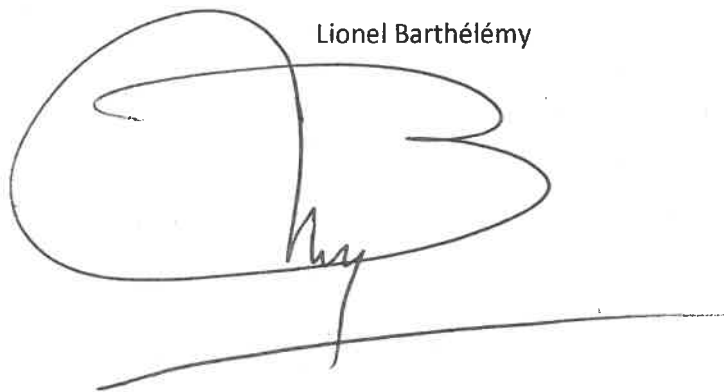
Qu'en est-il des risques de feu de forêts sans possibilité d'intervention avec les avions spécialisés dans la lutte contre les incendies ?

Les éoliennes complexifient les rotations des canadiens et autres dans un contexte difficile liés aux risques d'accident aérien avec les éoliennes et les projections d'eau sur l'électricité.

Pour l'ensemble, j'espère attirer l'attention sur les dangers de maintenir les projets éoliens sur Messac et je renouvelle ma totale désapprobation sur les projets éoliens en cours.

Vous remerciant d'enregistrer ce présent courrier, recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mon attristement devant cet avenir peu radieux si le bon sens ne l'emporte pas sur les intérêts financiers.

Lionel Barthélémy

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****MAIRIE  
DE  
MERIGNAC (17210)**

L'an deux mille vingt trois le vingt trois Mai à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MENNEGUERRE, Maire

Nombre de membres : 9

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

Etaient présents MM Philippe MENNEGUERRE, Mme Line DUSSAULD, MM Sébastien NAISSANT Yannick GARDRAT, Jean-Pierre VIAUD, Cédric TEXIER

Absents excusés : MM. Serge NICOU, Mmes Lucie DODIN, Maria TEN BRUMMELHUIS.

Date de la convocation :

16.05.2023

Date de l'affichage

16.05.2023

REÇU LE

- 6 JUIN 2023

SOUS-PRÉFECTURE DE JONZAS

**OBJET : Avis du Conseil Municipal de la commune sur l'enquête publique projet de parc éolien de la Sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC**

Monsieur le Maire expose que suite à l'enquête publique sur le projet éolien qui se déroule du 02 Mai 2023 au 06 Juin 2023, la commune est appelée par la Préfecture à donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête, jusqu'à 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Pour rappel le Conseil Municipal avait déjà émis un avis défavorable sur la première enquête publique de 2018 sur le projet éolien sur la commune de Messac, en date du 25 Septembre 2018.

Ci-dessous la note explique de synthèse :

La présente enquête publique porte sur la demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et sur les compléments à l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien de la Sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC sur la Commune de MESSAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis défavorable sur la demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et sur les compléments à l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien de la Sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC sur la Commune de MESSAC ;

Le MAIRE  
P. MENNEGUERRE



Messac le 26 mai 2023

en ligne, (49.)

Michelle Nouhet  
Chez Bailloux  
17130 Messac

Mr le Commissaire enquêteur  
Parc Éolien de Messac

Monsieur

Je viens par la présente renouveler mon désaccord du projet éolien de Messac prévu non loin de l'habitation familiale.

Comme je l'ai déjà souligné dans mon précédent courrier les Distances préconisées prévues ne sont pas respectées ( préconisations eurobats

Je fais référence aux conséquences multiples: incidences avec les ondes sur les personnes , les animaux, la faune en particulier avec le voisinage des bois , le paysage détruit étant donné leur hauteur, sans compter l'atteinte aux sols compte tenu de la profondeur nécessaire ,ces terrains mutilés à vie (on a l'exemple des cotes Normandes défigurées par les blockhaus de la guerre 39/45)

Par ailleurs quel réel profit généré par l'implantation de ces éoliennes ? En tout premier lieu, au promoteur qui s'acharne, leur cout est démesuré par rapport aux bénéfices obtenus ;. La loi du marché prime t'elle la protection de l'environnement Oui c'est la loi du marché qui est prioritaire, et je ne suis pas d'accord

Tout au long de notre vie commune, mon mari fils de paysan né dans cette maison familiale, a transmis à ces enfants son attachement à la Saintonge, au patrimoine, aux valeurs de la terre et à son respect . Je partage avec lui ces sentiments, ce qui me conduit à faire cette démarche et respecter le travail de sa famille et sa mémoire

Je vous prie d'agrer Monsieur le commissaire enquêteur, mes Salutations

Michelle NOUHET



50-1

**NON au projet éolien de MESSAC**

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ **La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère ..**
- ✓ **La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.**
- ✓ **L'irréremédiable perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.**
- ✓ **La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique..**
- ✓

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : **VIOLLEAU**  
Prénom : **Jean Claude**  
Adresse : **Chatelet**

signature



50.2

**NON au projet éolien de MESSAC**

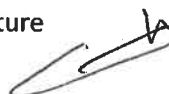
Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ **La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère ..**
- ✓ **La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.**
- ✓ **L'irréremédiable perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.**
- ✓ **La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique..**
- ✓

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : **Maisson**  
Prénom : **Jean Michel**  
Adresse : **2 MERIGNAC**

signature





NON au projet éolien de MESSAC

50.3

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère ..
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturation d'un paysage si emblématique..
- ✓

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : DAVID

Prénom : JOCELYNE

Adresse : CHEZ BLAIS  
10 route du Puits

signature

David

NON au projet éolien de MESSAC

50.4

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère ..
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturation d'un paysage si emblématique..
- ✓

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : DAVID

Prénom : JOËL

Adresse : 10 Route du Puits  
17. 210 Elberignac

signature

David

50.1

### NON au projet éolien de MESSAC

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

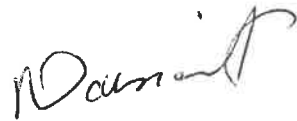
Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : Maissant

Prénom : Française

Adresse : L'impasse Moutin de L'aubier  
17210 Merignac

signature



50.2

### NON au projet éolien de MESSAC

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : Portecaille

Prénom : Clément

Adresse : 3 Chez Desgranges  
17500 MORTIERS

signature



NON au projet éolien de MESSAC

50.2

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturation d'un paysage si emblématique.

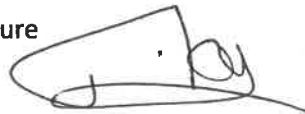
Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : RICQ

Prénom : Emilie

Adresse : 2 impasse chez Henlet  
17500 LEONVILLE

signature



NON au projet éolien de MESSAC

50.8

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturation d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : GOILLET

Prénom : Julien

Adresse : Le Bourg  
CHATELAIN

signature



NON au projet éolien de MESSAC

50.9

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : May de Slade

Prénom : Justine

Adresse : 5 route du grand Foucaud  
17210 Bran

signature

NON au projet éolien de MESSAC

50.10

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : Vergnaud - Marie-Josée

Prénom :

Adresse : 37 rue de l'Église Vicard-  
17130 Villac.

signature

57-11

**NON au projet éolien de MESSAC**

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturation d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : **COCRET**

Prénom : **Pablo**

Adresse : **15 route de la vallée  
17500 Vanzac**

signature



50.12

**NON au projet éolien de MESSAC**

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturation d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : **Boursills**

Prénom : **THSO**

Adresse : **VIBRAE**

signature



NON au projet éolien de MESSAC

50-12

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irremédiable perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturation d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

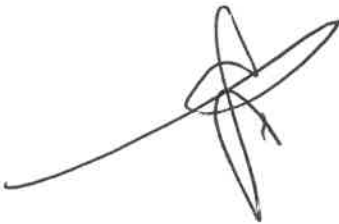
Nom : GOUAUX

Prénom : JEAN MARC

Adresse : CHEZ GARRAUD

11500 LEVIEUX

signature



NON au projet éolien de MESSAC

50-14

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irremédiable perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturation d'un paysage si emblématique.

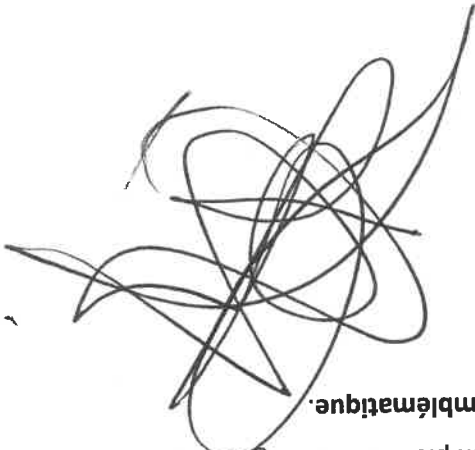
Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : Loberdère

Prénom : Ben

Adresse : 26 route de la Vallée  
11500 Vampac

signature



50.16

**NON au projet éolien de MESSAC**

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : IRIBARREN

Prénom : Léopoldine

Adresse : impasse du village  
17210 Chateauneuf

signature



50.16

**NON au projet éolien de MESSAC**

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

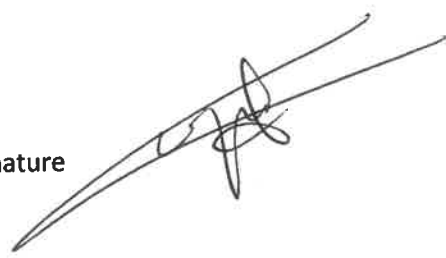
Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : COIGNARD

Prénom : Louisa

Adresse : 26 route de la Vallée  
17500 Vaux

signature



50-17

**NON au projet éolien de MESSAC**

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréremédiable perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : NEVEN du MONT

Prénom : SAMANTHA

Adresse : 3 impasse de chez Barraud  
17500 Leoville

signature



50.18

**NON au projet éolien de MESSAC**

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréremédiable perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : LABROUCHE

Prénom : ANGÈLE

Adresse : 15 Route de chez Viaud  
17130 POMMIERS MOULONS

signature





NON au projet éolien de MESSAC

50.15

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

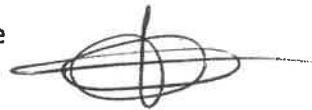
Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : ABDEWAOU

Prénom : Mériame

Adresse : 18 Avenue du Général  
de Gaulle 17500 JONAC

signature



NON au projet éolien de MESSAC

50.2

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destructions des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturaton d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom : Hemespiet

Prénom : Concombre

Adresse : Le Breuil 16360 Brignes

signature



50.1721

**NON au projet éolien de MESSAC**

Outre le fait que ce projet a été conçu sans concertation, nous dénonçons :

- ✓ La destruction des espèces protégées oiseaux , chauves-souris dans le bois de fougère .
- ✓ La proximité des habitations, mitage du paysage en raison des autres projets en cours. C'est la santé d'un grand nombre de personnes dans un rayon de 2 kilomètres qui est en jeu.
- ✓ L'irréversible perturbation de la migration des oiseaux, projet situé en plein couloir migratoire.
- ✓ La dégradation de l'environnement, la dénaturation d'un paysage si emblématique.

Pour ces raisons nous estimons que ce projet est inapproprié à notre territoire.

Nom: COIGNARD

Prénom: François

Adresse: "chez Vicaud"  
Romniers-Neulons  
17130

signature

